cUnited Nations Capital Development Fund  
(UNCDF)

**Appui au renforcement des capacités institutionnelles de trois communes (Cendajuru, Gisuru et Kinyinya) pour l’amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle**

**Deuxième partie**

**Contributions détaillées des   
organisations partenaires**

Version revue le 11 juin 2013

**ACRONYMES ET ABRÉVIATIONS**

$EU /$US Dollars des Etats Unis d’Amérique

ADISCO Association Appui au Développement Intégral et à la Solidarité

AEP Adduction d’eau potable

AHR Agence de l'hydraulique rurale

ARFIC Autorité de régulation de la filière café

CAPAD Confédération des Associations des Producteurs Agricole pour le Développement

CCDC Comité Communal de Développement communautaire

CCLC Comités collinaires de développement communautaire

CDS Centre de Santé

CDMT Cadre des dépenses à moyen terme

CEAE/EAC Communauté des Etats d’Afrique de l’Est/East African Community

CED Centre d’Entraide et de Développement (CED-CARITAS BURUNDI)

CEEAC Communauté Economique des Etats d’Afrique Centrale

CEPGL Communauté des Etats de la Région des Grands Lacs

CLO Comité Local d’Orientation

CNCA Comité Nationale de Coordination des Aides

CNP Comité National de Pilotage

CNTA Centre National de Technologie Agro Alimentaire

COGERCO Compagnie de Gérance du Coton

COMESA Marché Commun des Etats d’Afrique Centrale Australe

COOPEC Coopérative d’Epargne et de Crédit

CPE Comités de (gestion des) points d’eau

CRB Croix rouge belge (ONG belge partenaire du programme Moso)

CSA Collectif Stratégies Alimentaires

CSLP Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté ()

CSLP Cadre Stratégique de Lutte contre la pauvreté

CTB /CTTB Coopération Technique Belge

DGDCD Direction Général de la Décentralisation et de la Cordination du Développement Local

DOS-Élevage Document d’Orientation Stratégique pour l’Élevage

DPAE Direction Provinciale de l’Agriculture et de l’Elevage

DTF Document technique et financier (format des documents de projet du FBSA)

EAC Communauté des Etats d’Afrique de l’Est

EDS Enquête Démographique et de Santé

EU Etats Unis d’Amérique

FAO Organisation de Nations unies pour l'agriculture et l'alimentation

FARN Foyers d’animation et de rééducation nutritionnelle

FBSA Fonds Belge pour la sécurité alimentaire

FBu Franc burundais

FDL Fonds de développement local

FMI Fonds monétaire internantional

FONIC Fond National d’Investissement Communal

GCP Groupe de Coordination des Partenaires

GELD Gender Equitable Local Development

Ha Hectare

HCR Haut commissariat des Nations Unies pour les Refugiés

LCD Louvain Coopération Développement(ONG belge partenaire du programme Moso)

Mcg/l Microgramme par litre

MDC Ministère du développement communal

MEATTP Ministère de

MEM Ministère

MEEATU Ministère

MINAGRIE Ministère de l'agriculture et de l'élevage

NRC Conseil Norvégien pour les Réfugiés

NTIC Nouvelles technologies de l'information et de la communication

OHP Office de l’Huile de Palme

OMD Objectifs du millénaire pour le développement

OMS Organisation Mondiale de la Santé

ONG Organisation Non Gouvernementale

OP/OCB organisations professionnelles, organisations communautaires de base

PCDC Plan Communal de Développement Communautaire

PAP Plan d’action prirotaire

PARDC Programme d’appui à la reconstruction et au développement Communal dans la province de Rutana

PDAA Programme Détaillé pour l’Agriculture en Afrique

PNDS Programme National de Développement sanitaire

PNIA Programme National d’Investissement Agricole

PNSA Programme National de Sécurité Alimentaire

PNUD Programme des Nations Unies pour le Développement

PTF Partenaires techniques et financiers (du Burundi)

RCE Régie communale de l’eau

RCIC Composante renforcement des capacités institutionelles des communes (composante UNCDF du projet FBSA/Moso)

RGPH Recensement Général de la Population et de l’Habitat

SAGN Stratégie Agricole Nationale

SAN Sécurité alimentaire et nutritionnelle

SD Services déconcentrés

SOGEAB Société de Gestion de l’Abattoir de Bujumbura

SOGESTAL Société de Gestion des Stations de Lavage et de déparchage du café

SOPRAD Solidarité pour la Promotion de l’Assistance et du Développement

SRDI Société Régionale de Développement de l’Imbo

STD Services techniques déconcentrés

S&E Suivi et évaluation

TBS Taux Brut de Scolarisation

TVA Taxe sur la valeur ajoutée

UCODE Union pour la Coopération et le Développement

UCP Unité de coordination de projet

UE Union Européenne

UNCDF UN Capital Development Funds

VNU Volontaires des Nations Unies (VNU)

WFP/PAM World Food Program / Programme Alimentaire Mondial

WSM Wereldsolidariteit –Solidarité mondiale (ONG belge partenaire du programme Moso)

MEM Ministère de l’Energie et des Mines

MEEATU Ministère de l’Eau, de l’Environnement, de l’Aménagement du Territoire et de l’Urbanisme

PRADEC Projet d’Appui au Développement Communautaires et Social

OBR Office Burundais des Recettes

**TABLE DES MATIÈRES**

PARTIE 1 SYNTHÈSE DES RÉSULTATS 1

1.1 Présentation de l'organisation partenaire 1

1.2 Présentation du projet 2

1.2.1 Fiche de présentation du projet 2

1.2.2 Partenaires locaux 2

1.2.3 Thèmes transversaux avec marqueurs CAD 2

1.2.4 Contribution au cadre logique (composante UNCDF) 4

1.2.5 Budget général de la contribution de l'organisation partenaire 6

1.2.6 Budget détaillé de la composante UNCDF 6

1.2.6.1 Frais administratifs et de gestion 8

1.2.7 Assistance technique 8

1.2.8 Chronogramme de mise en œuvre (semestriel) 9

PARTIE 2 Dossier Technique et financier 10

2.1 Résumé exécutif 10

2.2 Historique (leçons apprises et recommandations tirées de programmes similaires) 10

2.3 Analyse des problèmes 12

2.3.1 Arbre à problèmes 12

2.3.2 Défis à relever 14

2.3.3 Acquis et opportunités 16

2.4 Politiques et stratégies sectorielles 17

2.4.1 Contexte politique 17

2.4.2 Institutions qui encadrent la décentralisation et le développement local décentralisé 18

2.4.3 Sécurité alimentaire et développement communal 19

2.4.4 Capacités institutionnelles des collectivités territoriales (niveau local) 19

2.5 Logique d’intervention 20

2.5.1 Stratégie d’intervention et modalités de mise en œuvre de la composante 20

2.5.1.1 Stratégie globale 20

2.5.2 Motivation de l'organisation partenaire à prendre en charge la (ou les) composante(s) 22

2.6 Analyse des risques pour chaque organisation partenaire 22

2.7 Stratégie opérationnelle 24

2.7.1 Présentation des objectifs, résultats attendus, activités 24

2.7.1.1 Objectifs et structuration d’ensemble 24

2.7.1.2 Résultats attendus et principales activités 24

2.7.2 Stratégie d’intervention et modalités de mise en œuvre de la composante 29

2.7.3 Principes et stratégies d’interventions détaillés 29

2.7.3.1 Plans communaux de développement communautaires (PCDC) 29

2.7.3.2 Mobilisation des ressources monétaires pour les communes 29

2.7.3.3 Communication avec les populations et reddition de comptes 30

2.7.3.4 Appuis à la maitrise d’ouvrage communale et à la gestion 30

2.7.3.5 Amélioration du circuit de la dépense publique 30

2.7.3.6 Renforcement des capacités des services techniques déconcentrés 31

2.7.3.7 Amélioration de l’accès à l’eau potable 31

2.7.3.8 L’intégration du Genre 32

2.7.4 Fonds de développement local (FDL) : caractéristiques et modalités de fonctionnement 33

2.7.4.1 Caractéristiques du fonds de développement local 33

2.7.4.2 Guichets du FDL 33

2.7.4.3 Modalités de Gestion des guichets 34

2.8 Budget – Planning financier 38

2.9 Choix et description des partenaires locaux 42

2.9.1 Présentation du (des) partenaire(s) 42

2.9.2 Description du partenariat 42

2.10 Modalités d’exécution de l’organisation partenaire 42

2.10.1 Responsabilités en termes de prise de décisions 42

2.10.2 Gestion journalière, logistique 43

2.11 Synergies à l’intérieur du programme FBSA 43

2.11.1 Entre les partenaires 43

2.11.2 Avec les projets et programmes existants dans la zone 46

2.12 Suivi-évaluation 46

2.12.1 Procédures de rapportage administratif, comptable et financier 46

PARTIE 3 Articulation avec le Programme 46

3.1 Cohérence avec le cadre logique global du programme 46

3.2 Cohérence entre les résultats (sous-résultats) de la contribution et ceux du programme 47

**ANNEXES**

Annexe 1 Termes de référence

Annexe 2 Calendrier des rencontres

Annexe 3 Cadrage de la gestion des investissements, équipements et projets

Annexe 4 Indicateurs socioéconomiques des communes ciblées

Annexe 5 Budget détaillé de la composante

# SYNTHÈSE DES RÉSULTATS

## Présentation de l'organisation partenaire

L'UNCDF est l’agence d’investissement des Nations Unies pour les 48 pays les moins avancés du monde. Il crée de nouvelles opportunités pour les populations pauvres et leurs communautés en augmentant l’accès à la microfinance et aux investissements.

L'UNCDF se concentre sur l'Afrique et sur les pays les plus pauvres d'Asie, avec un engagement tout particulier auprès des pays qui émergent de conflits ou de crises. Il fournit un capital d’amorçage (subventions et prêts) et une assistance technique afin de permettre aux institutions de microfinance d’atteindre un plus grand nombre de ménages pauvres et de petites entreprises ainsi qu’aux collectivités locales de financer les investissements (adductions d’eau, routes de desserte, écoles, aménagements hydro-agricoles) qui amélioreront la vie des populations pauvres.

Présentation sommaire de l’UNCDF

|  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| Nom – Abréviation :  **Capital Development Fund – UNCDF** | | Statut juridique :  **Organisation internationale** | | | | Activité centrale (spécificité) :  **Investissement pour les  pauvres** | |
| Adresse du siège sociale :  **2 UN Plaza 26th Floor**  **New York, NY 10017** | | Date de reconnaissance du partenaire : | | **Créé par la résolution 2186 (XXI) de l'Assemblée générale  (13 décembre 1966)** | | | |
| Adresse du secrétariat :  **2 UN Plaza, 26th Floor**  **New York, NY 10017** | | Date du cadre  stratégique : | | **s. o.** | | | |
| Téléphone :  **+1 212 906 6119** | Fax :  **+1 212 906 6929** | | Courriel :  **Christine.Roth@uncdf.org** | | | | Site web :  **www.uncdf.org** |
| Responsable du partenaire et titre :  **Christel Alvergne, chef d’équipe  Développement local Bureau régional Afrique**  **UNCDF, Dakar** | | | Téléphone :  **+221 33 869 1801** | | Courriel :  **Christel.alvergne@uncdf.org** | | |
| Personne contact :  **Katiella MAI MOUSSA** | | | Téléphone :  **+221 338 691806** | | Courriel :  **katiella.mai.moussa@uncdf.org** | | |
| Organisations avec lesquelles un cadre partenarial conjoint a été conclu : | | | **Fonds Belge de Sécurité Alimentaire – PNUD** | | | | |

L'UNCDF œuvre à élargir les choix qui s'offrent aux gens : il croit que les personnes et les communautés pauvres doivent prendre des décisions concernant leur propre développement. Les programmes de l’UNCDF permettent l'autonomisation des femmes (plus de 50 % des clients des institutions de microfinance soutenus par l'UNCDF sont des femmes) et son expertise dans les domaines de la microfinance et du développement local permet d'élaborer de nouvelles réponses à l'insécurité alimentaire, aux changements climatiques et aux autres défis. La majorité du soutien de l'UNCDF est fourni par des systèmes nationaux, conformément aux principes de la Déclaration de Paris. L'UNCDF travaille dans des environnements difficiles – zones rurales reculées, pays émergeant de conflits – et ouvre la voie aux autres.

Les programmes de développement local de l’UNCDF apportent un appui aux stratégies nationales de décentralisation et cherchent à améliorer les services sociaux, la gouvernance et l’infrastructure économique favorables aux pauvres, en fournissant directement une assistance technique et des capitaux aux autorités locales. Ses programmes visent à attirer des flux d'investissement plus importants du secteur privé, des gouvernements nationaux et des partenaires au développement, en vue d’un impact significatif dans l'atteinte des Objectifs du millénaire pour le développement, particulièrement de l'objectif 1 : réduire l’extrême pauvreté et la faim, de l’objectif 3 : promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et de l’objectif 7 : préserver l’environnement.

Institué par l'Assemblée générale des Nations Unies en 1996 et siégeant à New York, l'UNCDF est une organisation autonome affiliée au PNUD.

## Présentation du projet

### Fiche de présentation du projet

|  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| Titre : | | **Appui au renforcement des capacités institutionnelles des trois communes (Cendajuru, Gisuru et Kinyinya)** | | | | | | | | | | | | | | | Référence : | | | | | | |  | |
| Titre en néerlandais : | | | | | |  | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Contexte : | | | 🞎 urbain | | | | 🞎 semi-urbain | | | | 🗹 rurale | | | | | Thème central : | | | | | | **Sécurité alimentaire** | | | |
| Secteur d'activité principal :  **Financement du développement local** | | | | | | | | | | | | Sous-secteur 1 :  **Gouvernance locale** | | | | | | | | | Sous-secteur 2 :  **Sécurité alimentaire** | | | | |
| Pays : | **Burundi** | | | | | | | Ville/Province :  **Provinces de Cankuzo et Ruyigi** | | | | | | | | | | Lieu :  **Trois communes : Cendajuru, Gisuru et Kinyinya** | | | | | | | |
| Durée projet : | | | | **60 mois** | | | | | | Cadre stratégique : | | | | | | | | | | | | | Numéro de compte pour le projet : | | |
| Date de réception du projet : | | | | | **Mars 2013** | | | | | Début : | | | **2013** | | Fin : | | | | **2018** | | | |
| Groupe cible : | | | | **Vulnérables, femmes et enfants de moins de 5 ans** | | | | | | | | | Nombre de bénéficiaires finaux : | | | | | | | **Environ 200 000 personnes dans les 3 communes** | | | | | |
| Le projet possède-t-il un lien avec un programme/projet cofinancé antérieurement par la DGDMAD? | | | | | | | | | 🞎 non | | | | | ⌧ oui, notamment : | | | | | | | | | | | **PARDC-Rutana** |
| Montant des dépenses antérieures : | | | | | | | | | | | **3 348 307 $** |
| Existe-t-il un rapport d'exécution? | | | | | | | | | | | **Oui** |

### Partenaires locaux

L’UNCDF travaillera avec les ONG locales partenaires impliquées dans la mise en œuvre des diverses activités contribuant à l’amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle (SAN) globale des trois communes ciblées par le programme FBSA/UNCDF. L'UNCDF travaillera en étroite collaboration avec les trois communes des deux provinces (Cankuzo et Ruyigi), leur administration et des prestataires de services privés, institutionnels et des ONG, selon les besoins identifiés. Il collaborera étroitement avec les services de l’État impliqués dans la gestion du développement local décentralisé et des circuits publics de transferts de fonds utilisés pour le financement de certains investissements sous la maîtrise d'ouvrage communale.

### Thèmes transversaux avec marqueurs CAD

Les thèmes transversaux font l’objet de préoccupations particulières dans le cadre du programme FBSA dans la région du Moso. Les interventions du projet et de la composante UNCDF, en collaboration avec les ONG partenaires, mettent l’accent sur les populations les plus touchées par les problèmes d’insécurité alimentaire. L’UNCDF contribuera à développer des outils à l’usage des communes, qui leur permettent d’intégrer les différents aspects dans la priorisation des investissements, la planification, la gestion des réalisations et l’exploitation des infrastructures à des fins productives ou de services publics. Les thèmes transversaux suivants recevront un appui particulier.

* Connaissance/identification des groupes vulnérables au sein des communautés (au-delà des personnes handicapées et des veuves, incluant les personnes déplacées par les conflits qui reviennent au pays) de manière à prévoir des appuis qui conduisent à améliorer de façon permanente leur situation.
* Changements climatiques : Les outils de « *Climate profing*[[1]](#footnote-1) » et d’autres outils pertinents déjà utilisés dans d’autres projets seront adaptés au contexte de la zone pour la mise à jour des PCDC afin de les rendre plus résilients aux changements climatiques. La méthodologie LoCAL (*Local Climate Adaptive Living*), élaborée par l’UNCDF et en phase pilote en Asie, sera utilisée pour bâtir la résilience des investissements structurants ciblés pour le financement dans le cadre du FDL. Aussi, des initiatives d’adaptation aux changements climatiques contribuant à l’amélioration de la SAN seront financées à travers la méthodologie LoCAL, par un guichet spécifique qui sera mis en place.
* Protection et développement des ressources naturelles de la zone : Les investissements structurants financés dans le cadre du FDL devront s’inscrire dans la logique de la protection et de l’exploitation durable des ressources naturelles.
* Promotion de l’égalité entre les sexes dans le fonctionnement des collectivités territoriales (CT) : Les principes et les outils de gestion favorisant l’égalité entre les sexes seront introduits, notamment lors de la révision des PCDC, la préparation des plans communaux d’activités et d’investissements financés par le programme FBSA.
* Renforcement des capacités : La bonne gouvernance est au centre des interventions de la composante UNCDF de ce programme.
* Amélioration des services de base et de la sécurité alimentaire ciblés dans les OMD.

Thèmes transversaux avec marqueurs CAD

| **Intégration CAD** | **Pointage** |
| --- | --- |
| Genre | 1 |
| Environnement | 1 |
| Bonne gouvernance | 2 |
| Développement du commerce | 0 |
| Marqueurs Rio |  |
| * Désertification | 1 |
| * Biodiversité | 1 |
| * Changement climatique | 1 |
| Économie sociale | 2 |
| Milieu urbain | 0 |
| Droits des enfants | 1 |
| VIH/SIDA | 0 |

### Contribution au cadre logique (composante UNCDF)

Articulation de la composante au cadre logique global du Programme

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **LOGIQUE D’INTERVENTION** | | |
| **Objectif global de l’ensemble du programme multi-acteurs FBSA/Moso**  Améliorer durablement la sécurité alimentaire et nutritionnelle des groupes vulnérables vivant dans les communes de Cendajuru, Kinyinya et Gisuru dans la région du Moso, en favorisant leur accès aux facteurs de production, technologies au marché et en renforçant les capacités des acteurs locaux dans la prise en charge de la sécurité alimentaire dans le développement local. | | |
| **Effet/Objectif global** | **Indicateur d’effet** | **Hypothèse/Risques** |
| **OG 2**  Améliorer l’accès à l’eau potable et l’utilisation des aliments disponibles de manière durable pour les groupes vulnérables. | * 75 % des ménages de la zone d'intervention sont capables de préparer une alimentation équilibrée. * Le % des enfants de moins de 5 ans souffrant de malnutrition aiguë est réduit de moitié dans la zone d’intervention. | * Épidémies, comme choléra, méningites. * Aléas climatiques majeurs sur deux ou trois saisons. |
| **Objectif spécifique** | **Indicateur de résultat** | **Hypothèse/Risques** |
| **OS 2.2**  L’accès des populations à l'eau potable est amélioré de manière durable pour atteindre la moyenne nationale. | * Nombre de ménages ayant accès à l’eau potable. * Temps moyen par jour consacré à la collecte de l’eau. * % de ménages/vulnérables qui continue à utiliser l’eau de sources traditionnelles (marigots, rivières, etc.). | * Insuffisance de prévisions d’investissement. * Engagement et appropriation par les communautés/comités d’usagers de l’eau. |
| **Résultats** | **Groupes d'activités** | |
| **R 2.2.1.**  L'approvisionnement en eau potable des populations et des centres de santé est amélioré dans les communes d'intervention. | **L’amélioration de l'accès des populations et des centres de santé à l’eau potable (lié à l’OS 2 du cadre logique global) est traitée dans le cadre de l’OG 3 qui regroupe l’ensemble des interventions de l'UNCDF. Les investissements liés à la réhabilitation des infrastructures d’alimentation en eau potable sont traités sous l'angle de la participation des administrations communales à la prise de décision et de la maîtrise d'ouvrage locale appuyée par les experts de l’UCP. Un guichet spécifique, le guichet 1 doté d’une enveloppe et de mécanismes de gestion, y est consacré. La section 7 « Stratégie opérationnelle » décrit le fonctionnement des guichets. Elle est complétée par le tableau de l'annexe 3 « Cadrage de la gestion des investissements, équipements et projets financés à travers le FDL »** | |
| **R 2.2.2.**  La gestion des infrastructures d’alimentation en eau potable est assurée de manière durable dans les communes d’intervention. |
| **Effet/Objectif global** | **Indicateur d’effet** | **Hypothèse/Risques** |
| **OG 3**  Renforcer les capacités des acteurs pour l’analyse, la planification, la mise en œuvre et la coordination de stratégies de lutte contre l’insécurité alimentaire et la malnutrition aux niveaux national, local et du programme. | * Capacité de planification, de mise en œuvre, de coordination et de S&E des programmes aux différents niveaux et gouvernance locale de la SAN. * Gains de revenus générés par les appuis spécifiques aux GV sans terre et amélioration des taux d’accès (eau potable). | * Retard dans les textes réglementaires/complémentaires d’application de la décentralisation et de transfert de compétence qui bloque l'appropriation par les communes. * Rotation majeures du personnel élu et permanent des administrations communales aux prochaines élections. * Difficulté pour les services techniques déconcentrés de fournir des appuis adéquats aux communes dans le contexte de la décentralisation. |

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Objectif spécifique** | **Indicateur de résultat** | **Hypothèse/Risques** |
| **OS 3.1**  Renforcer les capacités institutionnelles des collectivités locales pour une prise en charge durable de la sécurité alimentaire, de l'adaptation aux changements climatiques au niveau local et de l’accès aux services de base. | * 3 PCDC actualisés avec une stratégie de développement centrée sur la SAN, la gestion durable des infrastructures réalisées et la prise en charge des besoins des GV. * Budgets communaux et utilisation du FDL reflétant un volume d’investissements visant la SAN. * Rôles et responsabilités pour la gestion, l’entretien et la maintenance des investissements clarifiés et assurés. | * Faible capacité/volonté des services techniques déconcentrés pour appuyer les communes dans la maîtrise d'ouvrage, dans l'esprit de la décentralisation. * Arrivée massive des rapatriés accaparant la totalité des ressources humaines, matérielles et financières des communes et ne laissant pas suffisamment de place au développement par rapport aux activités d’urgence. * Faiblesse des ressources financières/fiscales dans la zone. |
| **Résultats attendu** | **Groupes d'activités** | |
| **R 3.1.1.**  La capacité de planification des communes est améliorée pour la prise en compte du développement de l’économie locale, de la SAN et de la résilience aux changements climatiques (RCC). | * Renforcement des capacités pour l'identification et la priorisation des besoins de la commune et des groupes vulnérables. * Actualisation des PCDC pour la prise en compte de la SAN, des changements climatiques et du genre. * Élaboration des PAI. | |
| **R 3.1.2.**  La capacité de maîtrise d’ouvrage et de coordination des interventions dans les communes est améliorée pour la prise en compte de la SAN et de la RCC. | * Renforcement des capacités et accompagnement à la maîtrise d'ouvrage, reddition de compte et communication. * Appui à la dynamisation des CCDC comme un outil de priorisation des interventions, de concertation, de coordination et d’intégration autour du PTA du programme et des projets financés sur le FDL (SAN ,RCC et DEL) dans la commune. * Ententes de services entre les STD et les administrations communales. | |
| **R 3.1.3.**  La capacité des communes à mobiliser des ressources financières (internes et externes) et en assurer la gestion efficiente en vue d’améliorer la SAN et la RCC est améliorée. | * Appuis à la mobilisation des recettes internes (études SAFIC, plans d’action/pacte fiscal). * Formation à l’amélioration de la collecte des recettes fiscales et l'élaboration de projets (financements extérieurs). * Animation/Appui à l’élaboration des budgets normalisés, des états financiers et des PAI. * Évaluation de la performance des communes dans la gestion du FDL. | |
| **R 3.1.4.**  Un mécanisme de transfert financier, sous forme d’un FDL, est mis en place pour un investissement local structurant mettant l'accent sur la SAN, la RCC et les services socioéconomiques de base orientés prioritairement vers les groupes vulnérables. | * Négociation et mise en place de mécanisme de financement des investissements liés à l’amélioration de la SAN avec 3 guichets. * Appui au CDC dans l’analyse de projets soumis aux guichets, à la mise en place d’organes/analyse de projets soumis aux guichets 2 et 3. * Appui à la gestion du processus de passation des marchés/maîtrise d'ouvrage. * Renforcement de la structure nationale FONIC en concertation avec les autres PTF. | |
| **R 3.1.5.**  Les communes formulent et mettent en œuvre une politique de gestion et de pérennisation (fonctionnement et entretien) des infrastructures, incluant les coûts récurrents. | * Identification d’une formule viable de gestion et d'entretien des infrastructures communautaires de services (incluant un système de collecte de fonds/redevances) et appui à sa mise en œuvre dans les 3 communes cibles. * Formation des leaders communautaires à l’encadrement des associations d’usagers. * Appui organisationnel aux associations d'usagers et à leurs unions. * Formation des artisans/réparateurs. | |
| **R 3.1.6**  Les bonnes pratiques et les leçons sont codifiées et partagées au niveau local, national et international. | * Voyages d’études dans la région. * Études de capitalisation et ateliers/séminaires de partage des expériences, des acquis et des leçons titrés. * Diffusion des outils de gestion, planification, maîtrise d'ouvrage développés et utilisés. | |

### Budget général de la contribution de l'organisation partenaire

Budget global de la composante

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  |  | **Montant en €** |
| **Budget total FBSA alloué à la composante UNCDF** |  | **3 100 000 €** |
| Frais de gestion UNCDF | 7 % | 217 000 € |
| Solde du budget FBSA disponible pour la composante |  | 2 883 000 € |
| **Contribution UNCDF et ses partenaires disponible pour la composante**[[2]](#footnote-2) |  | **2 066 667 €** |
| **Montant disponible pour la planification des activités de la  composante « Appui aux collectivités locales » UNCDF** |  | **4 949 667 €** |

### Budget détaillé de la composante UNCDF

Budget total avec ventilation annuelle (2013-2018)

|  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **1. COÛTS D’OPÉRATION** | **An 1** | **An 2** | **An 3** | **An 4** | **An 5** | **Total** | **% du total** |
| 1.1 Investissements en infrastructures | 195 000 | 505 000 | 955 000 | 935 000 | 235 000 | **2 825 000 €** | 54,7 % |
| 1.2 Renforcement des capacités de gestion technique, institutionnelle | 171 973 | 176 973 | 150 973 | 130 640 | 41 640 | **672 200 €** | 13,0 % |
| 1.3 Assistance technique | 95 455 | 190 909 | 190 909 | 190 909 | 95 455 | **763 636 €** | 14,8 % |
| 1.4 Équipements | 95 500 | - | - | - | - | **95 500 €** | 1,8 % |
| 1.5 Installation et fonctionnement des bureaux | 9 700 | 9 700 | 9 700 | 9 700 | 9 700 | **48 500 €** | 0,9 % |
| 1.6 Fonctionnement des véhicules et déplacements personnels | 14 110 | 14 110 | 14 110 | 14 110 | 14 110 | **70 550 €** | 1,4 % |
| 1.7 Personnel | 41 680 | 41 680 | 41 680 | 41 680 | 41 680 | **208 400 €** | 4,0 % |
| 1.8 Préparation/Formulation du projet | 80 000 | - | - | - | - | **80 000 €** | 1,5 % |
| **TOTAL COÛTS D’OPÉRATION** | **703 418** | **938 372** | **1 362 372** | **1 322 039** | **437 585** | **4 763 786 €** | **92,2 %** |
| **2. FRAIS DE GESTION** | **An 1** | **An 2** | **An 3** | **An 4** | **An 5** | **Total** | **% du total** |
| 2.1 Suivi-évaluation | 13 000 | 13 000 | 13 000 | 13 000 | 13 000 | **65 000 €** | 1,3 % |
| 2.2 Audits | - | 10 000 | 10 000 | 10 000 | 10 000 | **40 000 €** | 0,8 % |
| 2.3 Supervision, contrôle et appuis techniques UNCDF | 14 000 | 14 000 | 14 000 | 14 000 | 14 000 | **70 000 €** | 1,4 % |
| 2.4 Imprévus (et variations du taux de change) | - | - | - | - | 10 881 | **10 881 €** | 0,2 % |
| **TOTAL FRAIS DE GESTION** | **27 000** | **37 000** | **37 000** | **37 000** | **47 881** | **185 881 €** | **3,6 %** |
| **TOTAL COÛTS D’OPÉRATION ET FRAIS DE GESTION** | **730 418** | **975 372** | **1 399 372** | **1 359 039** | **485 466** | **4 949 667 €** | **95,8 %** |
| **3. FRAIS ADMINISTRATIFS (7 % fonds FBSA)** | **43 400** | **43 400** | **43 400** | **43 400** | **43 400** | **217 000 €** | **4,2 %** |
| **4. COÛTS TOTAUX DU PROGRAMME** | **773 818** | **1 018 772** | **1 442 772** | **1 402 439** | **528 866** | **5 166 667 €** | **100,0 %** |

Cadre de Résultats et de Ressources avec ventilation annuelle (2013-2018)

|  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **ALLOCATION DES RESSOURCES PAR RÉSULTAT** | **An 1** | **An 2** | **An 3** | **An 4** | **An 5** | **BUDGET TOTAL** | **%/ RÉS.** |
| **Résultat 1**  La capacité de planification des communes est améliorée pour la prise en compte du développement de l’économie locale, de la SAN et de la résilience aux changements climatiques (RCC) | 131 727 | 123 386 | 101 386 | 96 386 | 29 164 | **482 048 €** | 9,7 % |
| **Résultat 2**  La capacité de maîtrise d’ouvrage et de coordination des interventions dans les communes est améliorée pour la prise en compte de la SAN et de la RCC | 100 707 | 87 367 | 83 367 | 78 033 | 48 124 | **397 598 €** | 8,0 % |
| **Résultat 3**  La capacité des communes à mobiliser des ressources financières (internes et externes) et en assurer la gestion efficiente en vue d’améliorer la SAN et la RCC est améliorée | 64 324 | 50 983 | 50 983 | 50 983 | 26 824 | **244 098 €** | 4,9 % |
| **Résultat 4**  Un mécanisme de transfert financier, sous forme d’un FDL, est mis en place pour un investissement local structurant mettant l'accent sur la SAN, la RCC et les services socioéconomiques de base orientés prioritairement vers les groupes vulnérables | 252 762 | 549 421 | 999 421 | 979 421 | 261 824 | **3 042 848 €** | 61,5 % |
| **Résultat 5**  Les communes formulent et mettent en œuvre une politique de gestion et de pérennisation (fonctionnement et entretien) des infrastructures, incluant les coûts récurrents | 70 074 | 56 733 | 56 733 | 46 733 | 30 824 | **261 098 €** | 5,3 % |
| **Résultat 6**  Les bonnes pratiques et les leçons sont codifiées et partagées au niveau local, national et international | 83 824 | 70 483 | 70 483 | 70 483 | 40 824 | **336 098 €** | 6,8 % |
| **Frais de gestion** | 30 400 | 32 400 | 47 400 | 32 400 | 43 281 | **185 881 €** | 3,8 % |
| **TOTAL** | **733 818** | **970 772** | **1 409 772** | **1 354 439** | **480 866** | **4 949 667 €** | **100,0 %** |

#### Frais administratifs et de gestion

Les frais de gestion de l’UNCDF sont de 7 % (de 3,1 millions d’euros) de la contribution FBSA, ce qui correspond à 217 000 €.

### Assistance technique

La mise en œuvre de la composante UNCDF nécessite l’expertise suivante :

* Un expert international chargé de l’appui à la mise en œuvre du projet, incluant le contrôle de la qualité, l’appui à la DGDMAD dans ses relations avec les autorités nationales et locales dans le domaine du développement de l’économie locale, de la sécurité alimentaire, de l’exploration des opportunités de tester le SAFIC tout en appuyant l’opérationnalisation du FONIC.
* Un expert en renforcement des capacités pour la coordination de l’ensemble des appuis et la formation des élus et du personnel des collectivités territoriales. Cet expert assure également la coordination des activités de la composante sur le terrain (expert national pour une durée de 5 ans).
* Un expert en infrastructures (génie civil, pistes rurales, systèmes d’AEP), responsable d’appuyer les communes dans la gestion de la mise en œuvre des infrastructures prioritaires sélectionnées, incluant les systèmes d’alimentation en eau potable, en faisant appel, au besoin, à des ingénieurs-conseils (expert national pour une durée de 5 ans).

### Chronogramme de mise en œuvre (semestriel)

| **Résultats** | **Activités** | **AN 1** | | **AN 2** | | **AN 3** | | **AN 4** | | **AN 5** | |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Sem 1** | **Sem 2** | **Sem 3** | **Sem 4** | **Sem 5** | **Sem 6** | **Sem 7** | **Sem 8** | **Sem 9** | **Sem 10** |
| **Résultat 1.**  La capacité de planifi­cation des communes est améliorée pour la prise en compte du développement de l’économique locale, de la SAN et de la résilience aux change­ments climatiques (RCC) | Renforcement des capacités pour l'identification et priorisation des besoins de la commune et des groupes vulnérables |  |  |  |  |  |  |  |  | **-** |  |
| * Diagnostic/Analyse des besoins et des outils disponibles |  | **==** |  |  |  |  |  |  |  |  |
| * Actualisation/Élaboration des modules de formation |  | **==** | **=** |  | **-** |  | **-** |  |  |  |
| * Sélection et formation des formateurs |  | **=** |  |  | **--** |  |  |  |  |  |
| * Formation/Recyclage des élus et permanents |  | **=** | **==** |  | **==** |  |  | **==** |  |  |
| Actualisation des PCDC pour prise en compte de la SAN, des changements climatiques et du genre |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| * Sélection des prestataires de services |  | **==** |  |  |  |  |  |  |  |  |
| * Gestion des consultations, mise en commun et validation |  |  | **= =** | **=** |  |  |  |  |  |  |
| * Finalisation et adoption des PCDC |  |  |  | **==** |  |  |  |  |  |  |
| Élaboration des Plans Annuels d’investissements |  | **-** |  | **-** |  | **-** |  | **-** |  | **-** |
| Validation par le CDC |  | **-** |  | **-** |  | **-** |  | **-** |  | **-** |
| **Résultat 2.**  La capacité de maîtrise d’ouvrage et de coordination des interventions dans les Communes est améliorée pour la prise en compte de la SAN et de la RCC | Renforcement des cap. et accompagnement à la maîtrise d'ouvrage, reddition de compte et communication : préparation des outils |  | **===** | **= =** | **= =** | **- -** | **- -** | **- -** | **- -** |  |  |
| Appuis à la dynamisation des CCDC pour la concertation, coordination, priorisation des interventions et d’intégration autour du PTA du programme et projets financés sur le FDL dans la commune. | **===** | **=** | **=** | **=** | **=** | **=** | **=** | **=** | **=** | **=** |
| Formation des ress. humaines impliquées aux divers aspects de la gestion de la maîtrise d'ouvrage, coordination, organisation, communication | **===** | **=** | **=** |  | **=** | **=** | **=** | **=** | **=** | **=** |
| Appuis à l'animation et tenue des réunions | **===** | **=** | **=** | **=** | **=** | **=** | **=** | **=** | **=** | **=** |
| Ententes de services entre les STD et les administrations com. |  | **--** |  |  |  |  |  |  |  |  |
| Diagnostic des besoins et préparation d’un plan de formation/Renfor­cement des capacités (décentralisation, appui à la maîtrise d'ouvrage, aspects techniques) |  | **=** |  |  |  |  |  |  |  |  |
| Formation des agents des STD |  |  | **==** | **==** | **- -** | **- -** | **-** | **-** |  |  |
| **Résultat 3.**  La capacité des communes à mobiliser des ressources financières (internes et externes) et en assurer la gestion efficiente en vue d’améliorer la SAN et la RCC est améliorée | Appuis à la mobilisation des recettes internes |  | **= =** | **=** | **- -** |  | **- -** |  | **- -** |  |  |
| Formation/Recyclage |  | **- -** |  | **- -** |  | **- -** |  | **- -** |  |  |
| Etudes SAFIC complémentaires (au besoin) et négociation de Plans d’actions/Pacte fiscal par commune |  |  | **---** |  |  |  |  |  |  |  |
| Formation à l’amélioration de la collecte des recettes fiscales |  |  |  | **--** |  |  |  |  |  |  |
| Formation à l'élaboration de projets (financement extérieurs) et recherche de financement |  |  | **---** |  |  |  |  |  |  |  |
| Animation/Appui à l’élaboration des budgets normalisés, des états financiers et des PAI |  | **---** |  | **- -** |  | **- -** |  | **- -** |  |  |
| Formation du personnel impliqué |  | **---** |  | **- -** |  | **- -** |  | **- -** |  |  |
| Évaluation de la performance des communes dans la gestion du FDL |  |  |  | **=** |  | **=** |  | **=** |  |  |
| **Résultat 4.**  Un mécanisme de transfert financier, sous forme d’un FDL, est mis en place pour un investissement local structurant met­tant l'accent sur la SAN, la RCC et les services socioécono­miques de base orien­tés prioritairement vers les groupes vulnérables | Négociation et mise en place de mécanisme de financement des investissements liés à l’amélioration de la SAN avec 3 guichets (démarches administratives) | **==** |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| Mise à jour du code de financement et information des bénéficiaires sur les modalités de mobilisation des fonds |  | **==** |  |  |  |  |  |  |  |  |
| Appui au CDC dans analyse projets soumis aux guichets, à la mise en place organes/analyse projets soumis aux guichets 2 et 3 |  | **=** |  |  |  |  |  |  |  |  |
| Appui à la gestion du processus de passation des marchés / maîtrise d'ouvrage pour les projets retenus par les administrations communales |  |  | **= =** | **= =** | **= =** | **= =** | **- -** | **- -** |  |  |
| Suivi des décaissements des 3 guichets et des investissements réalisés |  |  |  | **- -** | **- -** | **- -** | **- -** | **- -** | **- -** |  |
| Renforcement de la structure nationale FONIC |  |  |  | **===** | **- - -** | **- - -** | **- - -** | **- - -** | **- -** | **-** |
| **Résultat 5.**  Les communes formu­lent et mettent en œuvre une politique de gestion et de pérennisation (fonc­tionnement et entre­tien) des infrastruc­tures, incluant les coûts récurrents | Identification d’une formule viable de gestion/entretien des infrastructures commercialisation. de services (incl. un système de collecte de fonds/Redevances) et appuis à mise en œuvre dans les 3 communes cibles |  | **----** |  |  |  |  |  |  |  |  |
| Validation des formules avec les partenaires impliqués et les populations bénéficiaires |  | **---** |  |  |  |  |  |  |  |  |
| Formation des leaders communautaires pour encadrement des associations d’usagers/Comités de gestion |  |  | **- - -** | **- - -** | **- - -** | **- - -** | **- - -** | **- - -** | **- - -** |  |
| Appui organisationnel associations d'usagers et leurs unions |  |  | **- - -** | **- - -** | **- - -** | **- - -** | **- - -** | **- - -** |  |  |
| Formation artisans réparateurs et appuis à leur installation |  |  |  | **- -** |  | **- -** |  |  | **- -** |  |
| **Résultat 6.**  Les bonnes pratiques et les leçons sont codifiées et partagées au niveau local, natio­nal et International | Voyages d’études dans la région |  | **--** |  |  |  |  |  |  |  |  |
| Etudes capitalisation, |  |  |  |  | **==** |  |  |  |  |  |
| Ateliers/Séminaires de partage des expériences, acquis et leçons titrés |  |  |  | **--** |  | **--** |  | **--** |  | **--** |
| Diffusion des outils de gestion, planification, maîtrise d'ouvrage développés et utilisés |  |  |  | **-** |  | **-** |  | **-** |  | **-** |

# Dossier Technique et financier

## Résumé exécutif

## Historique (leçons apprises et recommandations tirées de programmes similaires)

La mise en œuvre des précédents projets de l’UNCDF, y compris celui du Burundi, a permis de tirer les leçons suivantes et de les mettre en relation avec les défis à relever.

Leçons apprises des programmes et projets de l’UNCDF, y compris le PADRC Rutana et les défis à relever

| **Domaines** | **Leçons apprises** | **Défis** |
| --- | --- | --- |
| **Institutions** | L’importance d’un cadre institutionnel approprié, partant des organisations à la base jusqu’aux communes, incluant les organes ou commissions spécialisés, permettant la mise en place d’un système de planification cohérent et participatif. L’implication de l’ensemble des acteurs institutionnels locaux dans l’élaboration de PCDC. | Favoriser ou faciliter les relations horizontales et verticales entre les collectivités territoriales individuelles de divers échelons.  Encourager la création d’espaces de dialogue et de concertation entre les représentants de l’État et ceux des collectivités territoriales.  Pérenniser la fonction d’appui-conseil. |
| **Cadre d’inter­vention** | L’exemple du PARDC Burundi (et quelques autres) confirme que **l’économie générale du « modèle », mise de l’avant par l’UNCDF, donne des résultats satisfaisants, même dans les pays post-conflits.** Un modèle qui (i) privilégie les communes comme vecteur de changement; (ii) a pour objectif de mettre en place un véritable appui budgétaire aux communes; (iii) fournit aux communes les fonds nécessaires pour qu’elles décident elles-mêmes des investissements prioritaires; (iv) favorise le renforcement des capacités des communes dans l’action; (v) s’appuie sur un processus de planification communautaire participative; (vi) privilégie la transparence et l’inclusion à tous les stades. | Pour améliorer l’efficacité du modèle et intéresser les administrateurs communaux au développement réel de leur territoire, au-delà de la gestion du fonctionnement de quelques services, il est important que la décentralisation se poursuive avec les textes de loi qui la confirment et la complètent, que la déconcentration confirme le rôle d’appui des STD et le définisse clairement.  Le programme doit s’atteler, dans le cadre du dialogue de politique avec le gouvernement et les autres PTF, à amener le gouvernement à finaliser les textes d’application, notamment le transfert des responsabilités, et remplir les promesses de transferts financiers pour les assumer. Les transferts aux communes sont actuellement inférieurs à 1 % contre une promesse supérieure à 10 %. |
| **Dispositif  financier** | Les capacités financières des commu­nes (en matière de collecte, de budget) sont la porte d’entrée privilégiée pour s’as­surer que les collectivités locales jouent un rôle de premier plan dans la réduction de la pauvreté, l’atteinte des OMD et la croissance économique. Des collectivités locales disposant d’une marge de manœuvre fiscale, voilà la clé d’une dynamisation des économies locales, d’une relance du processus de décentralisation et d’une montée en puissance des initiatives de développement local (*scaling up*). | Le défi est important : augmenter de manière significative la mobilisation des ressources financières dans des communes où la pauvreté est omniprésente, la malnutrition élevée et la production vivrière déficitaire.  L’amélioration de la mobilisation des recettes ne peut passer que par un appui au développement de productions agricoles, vivrières et de rentes, pour créer des revenus et de la richesse qui permettront d’aug­menter les recettes fiscales de la zone.  Elle passe également par le développement d’emplois hors productions agricoles pour absorber les personnes sans terre de la zone ou qui sont rapatriés dans la région après un long séjour dans les camps de réfugiés dans les pays voisins (suite à la crise de 93). |
| **Gestion et maintenance des investis­sements** | La maintenance demeure le talon d’Achille des infrastructures construites, l’appropriation par les citoyens se terminant avec la réception de l’équipement pour lequel aucun dispositif de maintenance n’est prévu. L’équipement est un bien public qui appartient à tout le monde, c’est-à-dire à personne. Aucun financement n’est habituellement prévu et l’équipement commence souvent à se détériorer dès sa mise en service. | Dans le contexte financier actuel des communes, avec des obligations de contrepartie pour tout investissement et pratiquement sans transfert financier du gouvernement central, il leur est difficile, voire impossible, d’assurer la totalité des coûts de tous les services aux populations, de l’entretien et de la maintenance des infrastructures. Pour apporter une solution à ce problème, le programme FBSA, de concert avec le programme PROSECEAU, explorera d’autres formules de participation des communes et des populations comme :   * le remplacement de la contrepartie de la commune (3 % de la valeur des infrastructures) par un engagement ferme à une contribution équivalente à l’entretien échelonnée dans le temps; * des appuis à l'affectation de ressources humaines permanentes au sein des régies communales de l'eau pour assurer l’entretien des systèmes d’AEP; * l’identification de mécanismes durables avec les populations bénéficiaires pour assurer l’entretien des autres infrastructures de services. |
| **Processus de planification locale et priorisation des**  **investis­sements**  **publics** | Tous les investissements retenus ont été choisis à même le travail réalisé dans les PCDC. Ces derniers constituent l’alpha et l’oméga de toute décision concernant les infrastructures pouvant être éventuellement retenues. Un encadrement aussi étroit empêche évidemment les dérives et les improvisations tout en favorisant la transparence. L’un des effets pervers est de concentrer toute l’attention sur ce seul PCDC que l’on ne cesse de revoir et de peaufiner, créant ainsi une véritable psychose de la planification. Hors du PCDC, point de salut. La place et l’orientation des PCDC doivent être revues. | La structure des plans de développement communaux, les PCDC, doit être revue pour passer d’une liste des besoins prioritaires de tous les groupes consultés, sans analyse des ressources disponibles, à un premier réel plan de développement. Ce plan introduira une analyse des ressources financières disponibles, des actions prioritaires en fonction des objectifs poursuivis et la mise en cohérence dans une stratégie de développement de l’économie locale, qui considère la sécurité alimentaire et la création d’emplois pour absorber les populations sans terre, notamment les réfugiés actuellement rapatriés au Burundi.  Le processus de planification communale doit pouvoir s’intégrer dans les réflexions et plans sectoriels établis au niveau de la province, notamment dans le développement agricole. |
| **Besoins spécifiques des femmes**  **et des**  **groupes**  **vulnérables** | Les besoins spécifiques des femmes et des groupes vulnérables doivent être pris en compte de manière impérative à tous les stades de la formulation et de la mise en œuvre des programmes de développement local axé sur la finance. | Pour intervenir efficacement, il est important de :   * se donner une stratégie reposant sur une connaissance fine de la problématique des femmes et des groupes vulnérables dans les 3 communes, incluant la situation des rapatriés à la suite des crises et conflits antérieurs. Ces rapatriés sont nombreux et une forte proportion n’a pas de terre; * compléter la stratégie par un plan d’action; * identifier des actions bien ciblées pour aider les femmes et les personnes vulnérables à améliorer leur autonomie et leurs revenus de manière durable à travers des emplois en dehors de la production agricole. |
| **Renforce­ment des**  **capacités**  **locales** | L’accent mis sur une démarche exhaustive de renforcement des capacités et l’appui/accompagnement des acteurs locaux, entre autres, par la connaissance de la gestion de la maîtrise d'ouvrage et financière. | Un accent plus grand sera mis sur le renforcement des capacités de tous les acteurs locaux, de tous les échelons des communes ainsi que des services techniques déconcentrés et du secteur privé.  Un accent particulier sera mis sur la maîtrise d'ouvrage, la gestion financière locale, la mobilisation des ressources et la gestion des coûts récurrents des investissements. Seront également ciblés, la gestion du territoire et la prise en compte des problématiques de développement mettant la sécurité alimentaire et l'adaptation aux changements climatiques au centre des préoccupations.  En ce qui concerne les services déconcentrés, un travail important devrait être fait sur la maîtrise du rôle d'accompagnement et de conseil des communes, mais également sur l’amélioration de la fonction de contrôle, notamment en ce a trait aux questions liées à la gestion financière des communes.  Un état des lieux des capacités effectives des nouveaux élus et des modules de formation existants. |
| **Impact  sur les  politiques** | L’importance de jouer un rôle actif dans la réflexion nationale en matière de décentralisation et de déconcentration, ainsi que de lier stratégiquement la décentralisation démocratique à l’objectif de la réduction de la pauvreté. | Proposer des correctifs aux textes sur la décentralisation en ce qui concerne les mécanismes de financement locaux.  Définir avec plus de précision le rôle des services techniques déconcentrés en matière d’appui-conseil aux communes et accroître leur responsabilisation de manière progressive.  Développer des approches novatrices en matière de transfert des compétences en faveur des collectivités territoriales.  Aider à la mise en place d’une législation facilitant l’intercommunalité.  Appuyer la réflexion en ce qui a trait à la clarification des rôles entre les divers niveaux de décentralisation selon le principe de subsidiarité.  Aider à redéfinir un pacte fiscal durable pour le développement des collectivités. |

Source : Rapport de capitalisation Projet d’appui à la reconstruction et au développement communal, province de Rutana, et autres rapports

## Analyse des problèmes

### Arbre à problèmes

L’analyse de la problématique de l’insécurité alimentaire dans les trois communes ciblées – Cendajuru, Gisuru et Kinyinya – a mis en évidence trois problèmes majeurs, résumés dans le schéma suivant, établi à partir des discussions avec les bénéficiaires sur le terrain et les agents des directions provinciales (Agriculture, Antennes du plan). Ces problèmes caractérisent également la situation de plusieurs autres pays pour lesquels la décentralisation est lente à se mettre en place :

* La prise en compte de la sécurité alimentaire dans les PCDC 2009-2013 n’est qu’effleurée dans quelques communes, à travers la nécessité d’augmenter la production. L’adaptation aux changements climatiques et la caractérisation des groupes vulnérables pour les aider plus efficacement, ne sont pas encore considérées. Le niveau des investissements susceptibles d’avoir un impact durable sur la SAN est très faible, voire inexistant, sur les ressources internes et externes mobilisées par la commune. Les PCDC mettent l’accent sur les besoins en infrastructures de services de base. Les administrations communales ont besoin d’outils pour conduire les analyses en vue de proposer des solutions pertinentes adaptées aux contexte et contraintes de leurs communes. Elles ont également besoin de ces outils pour introduire une stratégie de développement qui permettra un ciblage des investissements prioritaires mieux orienté sur la SAN et l’adaptation aux changements climatiques. Quelques projets contribuent à la reconstruction dans la zone du programme. Les PCDC doivent être actualisés conformément au plan de révision basé sur cinq ans.
* Les ressources financières auxquelles les communes ont accès pour la gestion des services de base aux populations et l’amélioration de leurs conditions de vie sont extrêmement limitées, et ce, pour plusieurs raisons :
* Les communes doivent assurer de nombreuses obligations et fonctions auparavant assumées par les services centraux, sans les transferts de ressources humaines et financières nécessaires. D’ailleurs, les textes qui définissent les fonctions transférées sont toujours en attente de publication, et plusieurs textes d’application de la décentralisation sont toujours attendus.
* Les fonds mobilisés par les communes ne leur permettent pas d’assurer adéquatement tous les services qu’elles doivent fournir aux populations et les obligations en matière de gestion administrative et financière. De plus, elles ne disposent qu’exceptionnellement de ressources pour les investissements (productifs et services) à partir des ressources propres. Les études montrent également que les investissements réalisés avec l’appui financier des PTF ne sont pas entretenus de manière durable.
* La mobilisation des ressources fiscales au niveau des communes est encore faible. Avec l’appui de l’Union européenne, le Burundi s’est donné un guide de mobilisation des recettes fiscales dont la première version est sortie au début de l’année. L’augmentation des recettes est déjà perceptible pour l'année en cours dans certaines communes, l’accent étant mis sur le contrôle des rentrées. La capacité des autorités communales à accroître l’assiette fiscale est toutefois limitée, du fait de la grande pauvreté de la zone, de la faible monétarisation de l’économie, du manque de maîtrise de la dynamique économique et de l'absence de réelle stratégie de développement de l’économie locale. Dans le contexte actuel, la possibilité d’accroître les recettes est limitée et permettra, au mieux, d’arriver à un budget de fonctionnement qui pourra prendre en charge davantage de coûts de maintenance et une partie de la contrepartie des financements extérieurs.
* La capacité des administrations communales à préparer des projets bien structurés pour mobiliser les fonds bilatéraux et multilatéraux est également très limitée. Les administrateurs communaux ont d’ailleurs exprimé des besoins de formations dans ce domaine.
* Les trois communes ciblées pour ce projet doivent faire face à une contrainte majeure, celle d’intégrer les milliers de réfugiés qui ont quitté la région lors de la crise de 1993 et qui rentrent au pays. La majorité de ces populations n'a pas de terre pour produire ses aliments de base, alors que les communes sont caractérisées par des déficits vivriers croissants et des taux élevés de malnutrition. Avec des appuis limités au secteur agricole au cours des deux dernières décennies, le capital productif s’est érodé et doit être réhabilité pour générer des augmentations de production pour répondre aux besoins de la population. Par ailleurs, un nombre important d’emplois doit être créé en dehors de la production. Des actions diverses doivent être imaginées rapidement pour répondre aux énormes besoins.
* La capacité de maîtrise d'ouvrage des communes est encore très déficiente et s’est limitée, ces dernières années, au financement du PRADEC (un projet par année financé par la Banque mondiale) dont les enveloppent varient entre 150 et 400 millions de FBU.

Schéma de l’arbre à problèmes



### Défis à relever

La mission de formulation a permis de renforcer et de préciser le constat établi par le bureau d’études SHER[[3]](#footnote-3) dans le cadre de l’étude des « Déterminants de l’insécurité alimentaire dans les huit communes de la région naturelle du Moso ». La problématique de la réduction de l’insécurité alimentaire est complexe et les contraintes sont très importantes. La capacité institutionnelle et le rôle des communes dans un pays qui a fait le choix de la décentralisation des services aux populations et de la déconcentration des services techniques sont peu abordés dans l’étude SHER. La sortie au terrain a permis de mieux comprendre la problématique d’ensemble de la zone, l’importance des problèmes d’infrastructures de services de base comme l’eau (moins de 50 % de la population a accès à l’eau potable) ou l’enclavement des trois communes. L’entretien des infrastructures de services n’est pas assuré de manière adéquate. La première génération de PCDC n’intègre pas la sécurité alimentaire, l'adaptation aux changements climatiques, et ne cible pas de manière appropriée les groupes vulnérables. Les recettes fiscales des communes sont faibles et les transferts de l’État central minimes, malgré l’existence du FONIC.

Les visites au terrain et les rencontres avec les administrations communales et les partenaires ont mis en évidence les conclusions de l’étude de SHER : la production actuelle ne répond pas aux besoins de la population et la malnutrition est importante dans la zone. Dans ce contexte, les communes doivent gérer le retour de plusieurs milliers de Burundais rapatriés notamment de la Tanzanie. La majorité des rapatriés n'ont pas de terre et le besoin de développer des activités rémunérées en dehors de la production agricole est énorme et immédiat.

Les défis pour les communes sont immenses :

* Le déficit d’une gouvernance de la lutte contre l’insécurité alimentaire. Le Burundi n’a pas encore de structure de coordination de l’ensemble des intervenants dans le domaine de la sécurité alimentaire. La coordination des interventions est encore assurée par le Ministère de l’Agriculture et de l’Élevage (MINAGRIE)
* La gouvernance de la sécurité alimentaire au niveau local est encore très limitée. Les plans communaux (PCDC) de la première génération n’intègrent pas la sécurité alimentaire et nutritionnelle; les changements climatiques ne sont pas pris en compte dans l’amélioration des systèmes de production agricole ni l’adaptation des investissements communaux et intercommunaux au contexte climatique changeant. Il importe donc de revoir les outils pour intégrer ces aspects lors de la prochaine actualisation des PCDC; les PCDC actualisés devront s’appuyer sur l’analyse des ressources disponibles et des besoins prioritaires articulés dans une stratégie de développement de la commune, en lien avec les stratégies provinciales et sectorielles nationales, ramenant la SAN au centre des préoccupations.
* La décentralisation et la déconcentration sont en cours d’application, mais seulement une partie des textes d’application est adoptée. Le texte central qui confirme le transfert des responsabilités aux communes tarde à être validé et mis en application. Alors que les documents de politiques sectorielles annoncent un niveau de transfert aux communes pour assurer leur fonctionnement et que les services qui leur sont transférés sont estimés à 12 % du budget national, les transferts réels actuels sont inférieurs à 1 %. Les défis sont multiples. D’une part, apporter des appuis, de concert avec le groupe des PTF qui soutiennent la décentralisation au niveau central, pour accélérer la préparation et l'adoption des textes d’application qui freinent le développement des communes. D’autre part, apporter un appui en matière de renforcement des capacités des administrations communales en matière de planification, de programmation, de priorisation des interventions ainsi qu’en matière de gestion administrative et financière, pour lequel de nombreux outils et modules existent déjà.
* Les ressources financières à la disposition des communes sont très limitées en raison de la grande pauvreté, d’une mobilisation partielle des ressources disponibles et de transferts très limités du gouvernement central. Dans ce contexte, la majeure partie des ressources financières mobilisées est affectée au fonctionnement des bureaux. L’entretien des infrastructures de services existantes est insuffisant et les investissements se limitent à la contrepartie (3 % de la valeur des projets financés). Le défi est multiple ici encore : aider les communes à mobiliser toutes les ressources fiscales disponibles, les appuyer pour se donner une stratégie de développement de l’économie locale (et de la SAN), créer des emplois qui permettent de générer des revenus pour les sans terre, augmenter les prélèvements fiscaux pour la commune et développer une stratégie de gestion et d’entretien qui garantit la durabilité des infrastructures de services publics de base comme l’eau.
* Par leurs compétences et leurs légitimités démocratiques, les communes ont un rôle central à jouer dans l’initiation et la coordination des actions en faveur de la sécurité alimentaire au niveau local. Des mécanismes doivent être initiés ou dynamisés pour renforcer leurs capacités d’analyse et de planification et permettre une synergie des interventions des différents acteurs locaux autour des PCDC, intégrant de manière plus cohérente la sécurité alimentaire dans tous ses aspects.
* La difficulté au niveau local de connaître, cibler et comprendre les besoins des groupes vulnérables. En vue de rendre l’action menée la plus efficace possible, il est important d’identifier les groupes cibles et surtout de les caractériser. Tout en reconnaissant que certaines catégories sont plus touchées que d’autres en cas de crise alimentaire, les élus rencontrés font clairement la différence entre les indigents et les groupes vulnérables (actifs), notamment les rapatriés sans terre. Toutefois, et ne sont donc pas en mesure de formuler des interventions ciblées à leur intention. Cette orientation envers les plus vulnérables ne doit pas non plus se faire au détriment de ceux qui peuvent être les vecteurs de changement dans la communauté. Un équilibre entre appui social et recherche des opportunités de développement sera favorisé.
* Le déficit de mécanismes de financement des investissements locaux dans le domaine des infrastructures de base et de la sécurité alimentaire. Le principal outil du circuit de la dépense publique en matière d’investissements est le Fonds national d’investisse­ment communal (FONIC), qui est surtout utilisé pour la canalisation du programme présidentiel d’appui à la création de classes. Les PTF qui appuient la décentralisation ont effectué un diagnostic de l’organisation et du fonctionnement du FONIC et proposé une série de réformes et de modifications au cadre organisationnel préalable à l’appui des partenaires. Le programme souscrit à ces conditions et apportera un appui pilote pour canaliser des fonds en direction des communes lorsque les conditions fixées par les PTF auront été remplies.
* La capacité de gestion administrative et financière et de la maîtrise d'ouvrage est limitée au niveau des trois communes. La gestion administrative et financière doit s'adapter aux règles et directives concernant la gestion financière par les communes et mettre en application un nouveau guide des procédures de gestion (administrative et financière) mis en application au cours de cette année. Dans ce domaine, les appuis consistent à assurer la formation des élus et du personnel des administrations communales dans le domaine de la maîtrise d'ouvrage, de la gestion administrative et financière, en s’appuyant sur des outils et modules dont une majorité existe déjà. Il faudra tenir compte des prochaines élections communales et des changements d’élus, parfois très importants que cela peut entraîner, en prévoyant un étalement plus long des formations et des activités de recyclage.

### Acquis et opportunités

La région du Moso est durement touchée par les problèmes de malnutrition et de déficit vivrier. Malgré cette situation difficile, plusieurs acquis et opportunités se présentent. Le programme s’appuiera sur les suivants :

* Les trois communes ciblées par le programme FBSA/UNCDF ont déjà mené à terme un premier exercice d’élaboration de leur premier Plan communal de développement communautaire suivant les outils et approches participatives. Le PCDC doit être actualisé prochainement et les communes sont conscientes des limites du premier plan en matière d’outils de priorisation des interventions et de développement de la zone.
* La formule d’appui au renforcement des capacités institutionnelles des communes a déjà été adaptée au contexte burundais et appliquée avec succès dans la province de Rutana (PARDC/R) où les outils ont été validés et ont contribué à l’élaboration des outils nationaux d’appui au développement local et à la décentralisation. Le PARDC/R comportait également un FDL.
* Le programme d’appui au développement communautaire de la Banque mondiale intervient dans la zone, et les communes ont déjà profité de financement pour réaliser des infrastructures, des formations à la maîtrise d'ouvrages.
* Dans le cadre du programme d’appui à la décentralisation et du programme de renforcement des capacités (appuyé notamment par GIZ), un effort est mis pour développer et normaliser les outils de formation utilisés par les différents partenaires. Des manuels de procédures de gestion administrative et financière et un guide de mobilisation des recettes fiscales communales ont été adoptés cette année, et les formations initiales ont débuté. Il existe plusieurs autres modules de formation à l’intention du personnel des administrations communales qui pourront être utilisés par le programme FBSA/UNCDF.
* Dans le cadre du projet ProSecEau, le Burundi bénéficie de l’appui de la Coopération allemande dans la formulation et la mise en œuvre de sa politique pour le secteur de l´eau et de l´assainissement de base. L´intervention vise à ce que les conditions/cadres politiques, institutionnels et légaux permettant une gestion intégrée des ressources en eau soient réunis, afin de garantir la pérennité de l´approvisionnement en eau potable et de l´accès à des systèmes d´assainissement décents pour la population urbaine et rurale. Le programme explore des approches qui permettront de gérer plus efficacement les infrastructures d’alimentation en eau portable et d’en assurer la durabilité. Un inventaire et une base de données nationale ont été financés. Le projet ProSecEau travaille en relation étroite avec la KFW qui assure le financement d’investissements dans des zones ciblées. Le programme FBSA/UNCDF collaborera étroitement avec les structures ministérielles, les agences de l’hydraulique rurale provinciales et les régies communales de l’eau, et s’appuiera sur les outils, leçons et expériences du programme.
* Dans ce processus, la GIZ met fortement l´accent sur la facilitation du dialogue entre les différentes parties prenantes, y compris le secteur privé et la société civile, notamment par des mesures d´appui-conseil, des ateliers et d’autres cadres d’échanges. L’appui de la GIZ passe aussi par le renforcement des capacités des partenaires œuvrant dans le secteur.

## Politiques et stratégies sectorielles

### Contexte politique

Avec les accords d’Arusha pour la paix et la réconciliation, l’ensemble des parties à la négociation ont confirmé la décentralisation comme la seule politique pouvant servir de base à la démocratisation du pays afin de corriger les problèmes de gouvernance qui ont caractérisé le pays dans le passé. Cette volonté manifestée par les acteurs politiques s'est traduite dans les faits par l’inscription des principes de la décentralisation dans la Constitution du 18 mars 2005 et par l’adoption de la loi[[4]](#footnote-4) sur l’organisation communale et l’organisation des élections communales, collinaires, parlementaires et sénatoriales lors de la deuxième moitié de l’année 2005.

La Direction Générale de la Décentralisation et de la Mobilisation pour l’auto-développement (DGDMAD) a été créée en cette même année au Ministère de l’Intérieur avec pour mission de conduire le processus de décentralisation tout en permettant la mise en place d’un cadre efficace et adapté pour la décentralisation et la promotion des communes et des communautés de base. D’abord rattachée au Ministère de l’Intérieur et de la Sécurité Publique la DGDMAD vient de migrer au Ministère du Développement communal. La décentralisation et le développement communal sont désormais placés au Ministère du Développement communal qui est chargé du pilotage du processus de décentralisation et de développement communautaire.

Le gouvernement burundais a adopté la *Lettre de Politique Nationale de Décentralisation et de développement communautaire* en février 2007. En 2009, le Ministère de la décentralisation et du développement communal a adopté un document de cadrage de la Politique Nationale de Décentralisation s’inscrivant sur une période de dix ans accompagné d’un Plan d’Action Triennal de mise en œuvre qui s’achève et le second plan d’actions ( 2012-2014) vient d’être adopté.

Si le Burundi dispose d’un cadre juridique et institutionnel qui permet aux administrations communales de fonctionner, un grand nombre de contraintes et d’incohérence dans les textes en ralentissent singulièrement le fonctionnement :

* L’absence d’harmonisation des textes de la loi communale avec les autres lois ayant trait à la décentralisation comme le code de l’environnement, le code forestier etc.;
* L’absence de lois/textes sur la fonction publique communale, sur la déconcentration des services techniques de l’État à proximité des communes et leurs modalités d’application, sur les finances communales, l’intercommunalité et la coopération décentralisée,
* La lenteur dans la promulgation de la loi portant répartition et transfert de certaines compétences (et surtout de moyens) de l’État central vers les communes incluant les fonds promis par l'administration centrale aux communes à travers le texte instituant le Fonds National d’Investissement Communal (FONIC) (15 % des recettes nationales).
* L’instabilité des structures de coordination, notamment le changement récurrent de la Tutelle de la Direction Générale de la décentralisation tantôt au Ministère de l’Intérieur tantôt au Ministère du Développement Communal et des chevauchements entre différents Ministères et structures comme par exemple le Ministère de l’Intérieur et celui du Développement Communal ou les communes et l’Office Burundais des Recettes (OBR) au niveau de la taxation des contribuables etc.
* Le manque d’articulation entre la décentralisation et la déconcentration suite au manque de texte définissant le schéma d’articulation de la mise à disposition des communes des services techniques de l’État et le faible niveau d’appropriation de la politique de décentralisation par les Ministères sectoriels suite à l’insuffisance de communication.

### Institutions qui encadrent la décentralisation et le développement local décentralisé

Le Ministère du Développement communal qui s’appuie sur sa Direction Générale de la Décentralisation et de la Coordination du Développement Local (DGDCDL) qui a pour mission de conduire le processus de décentralisation tout en permettant la mise en place d’un cadre efficace et adapté pour la décentralisation et la promotion des communes et des communautés de base.

Ministère de l’Intérieur à travers la Direction Générale de l’Administration du Territoire qui assure la tutelle des communes avec des missions d’encadrement et d’appui-conseil aux communes.

Le Fonds National d’Investissement Communal (FONIC) sous la tutelle du Ministère du Développement Communal avec comme mandat de :

* Mobiliser, canaliser et gérer les financements intérieurs et extérieurs destinés au développement et à la promotion des collectivités locales;
* Mettre en place des mécanismes d’accompagner financièrement les communes dans leur développement;
* Assurer le rôle de péréquation et d’équité dans la distribution des ressources allouées aux communes ;
* Mettre en place des mécanismes de concertation et de promotion des projets initiés dans le cadre de l’intercommunalité.

Le Gouverneur de province est le représentant de l’administration centrale. Il est responsable de coordonner les services de l’administration centrale dans la province et de s’assurer de la conformité des actes posés par les administrations communales.

**Les collectivités territoriales.** Le Burundi compte 129 communes. La gestion des communes est assurée par des organes élus au suffrage universel direct (pour les communes) par les populations au scrutin plurinominal pour un mandat quinquennal. Sur le plan socio-économique, les populations assurent, à travers les organes élus des collectivités territoriales, la définition des priorités, la programmation et la réalisation des actions de développement économique social et culturel, (parallèlement)en complémentarité avec les réalisations des Départements sectoriels (de la Santé, de l’Éducation, de l’Hydraulique, etc.) et de certains partenaires techniques et financiers.

Au Burundi, les principes de la décentralisation sont inscrits dans la loi communale, la constitution ainsi que le code électoral. La loi portant organisation de l’administration communale (loi n°1/ 016 du 20 avril 2005) précise le rôle majeur que joue la commune sur le développement de son territoire. Cette loi précise (article 5) que « la commune est chargée de la gestion des intérêts locaux de la population de son ressort. Elle assure les services publics répondant aux besoins de cette population et qui ne relèvent pas, par leur nature, leur importance ou par détermination de la loi, de la responsabilité directe de l’État. L’État peut lui déléguer la gestion ou l’exécution, sur le plan local, de certaines des missions qui lui incombent. Dans ce cas, il met à sa disposition les ressources humaines, matérielles et financières nécessaires. »

L'article 6 de la même loi précise que « la commune constitue la base du développement économique et social de la population établie sur son territoire. Ses organes doivent veiller constamment à promouvoir le développement sur tous les plans de ses habitants. L’Etat a l’obligation de l’y aider, notamment en suppléant aux carences en ressources humaines et matérielles. »

Dans ce contexte, la commune constitue l'élément central des interventions visant l'amélioration des services de base aux populations et l'amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle comme c’est toujours pris en compte évidemment de façon légère dans l’élaboration des Plans Communaux de Développement Communautaire qui actuellement sont en cours d’élaboration (2e génération des PCDC) dans de nombreuses communes du pays

### Sécurité alimentaire et développement communal

Les diverses études de l'évolution de la décentralisation au Burundi ont mis en évidence les besoins importants de textes règlementaires et législatifs pour mettre en cohérence les pratiques avec les lois et poursuivre les transformations amorcées. Le projet de loi sur le transfert des compétences est certes le plus important. Certaines compétences sont déjà clairement transférées aux communes sans qu’il y ait en conséquence le transfert de moyens financiers y afférent: c'est le cas de la gestion administrative et financière du personnel des communes, l'état civil, l'encadrement des populations, l'élaboration, la mise en œuvre des PCDC, l'hygiène, la salubrité publique, la voirie, l'entretien des infrastructures socioéconomiques et bâtiments de l'administration communale, les dépenses relatives à la prise en charge des élèves et malades indigents.

En pratique, la grande majorité des communes offre déjà d’autres services publics locaux, notamment la construction d’infrastructures de base avec l'aide des PTF et plus rarement sur fonds propres. Les services publics/techniques déconcentrés demeurent responsables des investissements publics importants effectués dans le cadre de projets de développement sectoriels, de la gestion des ressources humaines qui fonctionnent encore en mode centralisé. La gestion des services étant ensuite assurée en concertation avec les communes, les salaires du personnel émargeant du budget national alors que le fonctionnement relève en bonne partie de la commune.

Si la notion de services publics / socioéconomiques de base aux populations est définie clairement comme étant de la responsabilité des collectivités territoriales, les textes législatifs consultés ne font pas référence à la notion de sécurité alimentaire ou plutôt à une définition qui soit claire.

Le gouvernement burundais a eu des appuis techniques de ses PTF pour compléter les textes de loi et règlementaire visant notamment les transferts de compétences aux communes mais leur promulgation et puis leur application ne sont pas encore annoncée.

### Capacités institutionnelles des collectivités territoriales (niveau local)

Le nombre et la capacité des services techniques déconcentrés présents dans la commune sont très variables. Les services techniques du MINAGRIE sont caractérisés par un nombre important d’agents au niveau de la commune dont la capacité technique et les moyens sont très limités. Aussi, le personnel affecté à la gestion de l'eau potable (Régie Communale de l’Eau) est insuffisant pour assurer l’entretien des infrastructures existantes. D’une manière générale le cadre des interventions des STD n’a pas encore été défini et le personnel dans la commune continue de travailler suivant la vision centralisée en répondant aux demandes du niveau central et en accordant peu d’attention à la commune. Dans ce contexte l’emprise de l’administration communale et sur sa capacité à orienter le développement de l’économie locale demeure encore très limité.

## Logique d’intervention

### Stratégie d’intervention et modalités de mise en œuvre de la composante

Stratégie de mise en œuvre de la composante « Renforcement des capacités techniques, institutionnelles et financières des communes pour assurer et gérer des investissements résilients de sécurité alimentaires ».

#### Stratégie globale

La stratégie globale d’intervention de la composante « Renforcement des capacités techniques, institutionnelles et financières des communes » mise en œuvre par l'UNCDF repose sur les principes et éléments suivants :

* Elle s’inscrit dans la stratégie et les outils développés par l'UNCDF qui permettent un développement social, économique et environnemental des communes, et contribue à réduire la pauvreté. Cette approche repose sur une hypothèse centrale : l’utilisation du capital d’investissement par un appui budgétaire ciblé et affecté, sous la forme de fonds de développement local (FDL), à travers le circuit national de la dépense publique, en concordance avec les principes d’alignement et d’appropriation, améliore la gouvernance et développe la capacité institutionnelle; cette amélioration favorise l’augmentation de l’efficience et de l’efficacité de la fourniture d’infrastructures et de services. Les constats énoncés précédemment renforcent le positionnement initial de l’UNCDF dans le domaine institutionnel. Cette intervention permettra de développer une gouvernance locale en matière de sécurité alimentaire à travers un dispositif pilote intégrant les services de l’État, les ONG et les collectivités locales.
* Ce dispositif testera des mécanismes institutionnels de concertation, d’appui au processus de planification et de renforcement des compétences des collectivités en vue d’identifier, planifier et financer des projets structurants permettant d’apporter des solutions viables, efficaces et concertées aux problèmes de sécurité alimentaire, ciblant les groupes vulnérables. En outre, cette intervention permettra de promouvoir des mécanismes de financement des politiques de la sécurité alimentaire au niveau local. Elle testera des mécanismes de financement innovants, à travers des guichets spécifiques, soit par le FONIC si les conditions sont réunies, et/ou des systèmes d’appel à projet.
* Les appuis à la planification mettent l'accent sur l’introduction des concepts de sécurité alimentaire et nutritionnelle (SAN) et de ses quatre piliers (disponibilité, stabilité, accessibilité et qualité nutritionnelle), sur la caractérisation des groupes vulnérables pour développer des interventions mieux adaptées pour réduire leur vulnérabilité, sur les adaptations aux changements climatiques, sur la prise en compte des questions de genre et sur l’articulation de ces dimensions dans la stratégie de développement économique de la commune mettant la SAN au centre de ses préoccupations et de ses priorités d’investissements.
* Le programme de renforcement des capacités, qui s’inscrit dans la stratégie nationale de renforcement des capacités du ministère du Développement communal (MDC), mettra l’accent sur les thèmes suivants :
* L’appui au développement de la capacité de maîtrise d'ouvrage et de coordination des interventions de développement dans et par les communes.
* La mise en application du manuel de procédures administratives et financières adopté au début de l’année et d’autres textes d’application de la loi communale.
* La poursuite des appuis à la mobilisation des ressources internes (en cours) et externes.
* La promotion des principes de la bonne gouvernance parmi tous les acteurs locaux. Le renforcement des outils de communication et de la reddition de comptes des communes.
* La mise en place de modules et de formations appropriés dans le domaine de la sensibilisation sur les problèmes fonciers.
* La dynamisation des comités communaux de développement communautaire (CCDC) ouverts à une participation des partenaires intervenants dans la commune comme un mécanisme de concertation sur les priorités, de concertation sur le ciblage géographique des interventions et le développement des synergies. Le CCDC est l’organe qui approuvera le programme de travail annuel global du programme FBSA dans chacune des trois communes du Moso. Les programmes de travail communaux sont ensuite agrégés dans le plan global de la composante UNCDF et soumis au Comité de Pilotage pour validation. Le CCDC est l’organe de concertation (de la commune) de l’ensemble des partenaires sur le terrain.
* Pour répondre aux importants besoins d’infrastructures de services identifiés dans les trois communes, un fonds de développement local (FDL), adapté aux besoins spécifiques de reconstruction et de réhabilitation des infrastructures identifiées, sera mis en place[[5]](#footnote-5). Trois guichets sont proposés pour répondre aux besoins d’investissements en appui à l’amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle.
* Guichet 1 : Regroupe les projets de mise à niveau des infrastructures et équipements collectifs prioritaires permettant d’améliorer l’accès des populations aux services sociaux de base : l'eau potable pour la population et les centres de santé, l'aménagement des foyers d’animation et de rééducation nutritionnelle (FARN), les pistes et ouvrages de désenclavement, les infrastructures de formation à l’emploi hors agriculture et à la transformation (CEM). La gestion d’ensemble du guichet est assurée par la coordination de la composante UNCDF sur la base de projets soumis par les communes (appuyées par les partenaires ONG). Un comité d’analyse et d’approbation des projets des communes regroupera les STD présents dans la commune et impliqués dans la SAN, l’antenne provinciale du plan, le conseiller du gouverneur chargé du développement et des représentants des partenaires ONG. La répartition indicative des fonds par communes sera effectuée sur la base des besoins prioritaires identifiés avec les communes et validés avec les partenaires.
* Guichet 2 : Regroupe les fonds affectés[[6]](#footnote-6) aux communes pour financer les investissements prioritaires du PCDC liés à la sécurité alimentaire et nutritionnelle et les compléments d’équipements des administrations communales. Une enveloppe annuelle est allouée à chaque commune en fonction de la population[[7]](#footnote-7). Les investissements, équipements et projets admissibles peuvent inclure les marchés ruraux, les magasins multifonctionnels de stockage, les équipements de transformation, la gestion des ressources naturelles, des appuis à des projets générateurs de revenus, les investissements collectifs liés à la SAN, les compléments d’équipements pour les bureaux communaux. Trois cycles de planification pourraient être envisagés pour garantir la totalité des décaissements avant la fin du projet. La mise en œuvre et surtout la gestion de chaque investissement fera appel aux Organisations communautaires de base, associations, Organisations de producteurs et les partenaires qui les appuient ;
* Guichet 3 : Regroupe les appuis spécifiques liés à l’adaptation aux changements climatiques pour encourager la priorisation et le financement par les communes des investissements liés plus résilients ou augmenter la résilience des investissements existants. Le guichet prendrait la forme d’une allocation complémentaire aux guichets 1 ou 2, destinée à financer les surcoûts de l’adaptation et qui serait liée à une évaluation de la performance des communes dans la prise en compte de cette dimension dans le programme d’investissements qu’elles auront réalisé. Ce guichet va fonctionner selon le principe du LoCAL[[8]](#footnote-8) qui est de mettre l’accent sur le mandat et l’avantage comparatif des collectivités locales pour remplir le gap du financement local du changement climatique, par rapport aux systèmes parallèles de financement qui peuvent constituer un handicap à la prise en charge des défis environnementaux globaux à ce niveau. C’est un système d’appui direct aux collectivités locales pour asseoir une véritable résilience (vérifiable et mesurable) à la vulnérabilité aux changements climatiques à travers un système de subventions basé sur la performance des collectivités participantes. Cette méthodologie sera davantage développer lors de la mise en œuvre du projet et l’opérationnalisation du Guichet de commun accord avec les 3 communes.

### Motivation de l'organisation partenaire à prendre en charge la (ou les) composante(s)

L’UNCDF coopère avec le FBSA depuis dix ans dans plusieurs pays d’Afrique et particulièrement au Burundi.

La valeur ajoutée de l’approche de l’UNCDF porte sur la place centrale jouée par les collectivités locales dans ce dispositif d’appui au développement local. La valeur de cette approche se base sur deux éléments fondamentaux : la responsabilisation et la durabilité. Les collectivités locales ont un statut légal et financier inscrit dans les lois. Les élus sont responsables devant la loi, les institutions et les contribuables de la saine gestion des deniers publics. Les investissements consentis sont de la propriété et de la responsabilité légale des communes. L’approche également est basée sur le renforcement des moyens (financiers) mis en place pour assurer la maintenance et par conséquent, la durabilité.

## Analyse des risques pour chaque organisation partenaire

Risques et mesures d’atténuation identifiées par le projet

| **Risques** | **Mesures d’atténuation/Mitigation** |
| --- | --- |
| L’absence d’institution ou de mécanisme de coordination des interventions et questions touchant la SAN au niveau national (au dessus des ministères), le MINAGRIE, disposant d’une expertise davantage concentrée sur les dimensions disponibilités et stabilité.  Niveau de risque : élevé | * Élément à soulever dans les discussions avec le gouvernement burundais. * Nécessité de soutenir un partenariat fort entre le MINAGRIE et la Direction nationale du développement communal dans le cadre de l’appui de la FAO dans le cadre de ce programme pour s’assurer que les autres dimensions de la SAN dans l’esprit de la décentralisation/déconcentration sont traitées adéquatement par le programme. |
| Que l’État n’augmente pas, voire réduise sa contribution au financement des communes avec la mise en place des fonds FBSA/UNCDF.  Niveau de risque : moyen | * De concert avec les PTF impliqués dans les appuis au développement communal, poursuivre les pressions pour que les transferts aux communes soient réalisés en cohérence avec les engagements pris, et que les contraintes visant l’ouverture du FONIC soient levées. |
| La faiblesse des ressources monétaires (internes et externes) des collectivités territoriales (liée aux ressources imposables limitées, à la difficulté d’identifier de nouvelles sources de revenus et à l’absence de volonté politique d’augmenter, de manière durable, les transferts de ressources financières aux CT). L’allocation inégale des ressources pour satisfaire les besoins des hommes et des femmes.  Niveau de risque : élevé | * Représentation auprès du gouvernement pour que les transferts en direction des communes soient augmentés pour assurer les charges des fonctions qui leur sont transférées. * L’analyse du potentiel de mobilisation des ressources internes (suite aux efforts en cours) devrait permettre de mieux cerner le potentiel fiscal et de poursuivre des actions en vue d’améliorer le niveau de mobilisation des recettes internes. * L’institutionnalisation de la Planification et Budgétisation Sensibles au Genre (PBSG dans les communes permettra   une meilleure répartition des ressources pour satisfaire les besoins différenciés.   * Accompagner le gouvernement du Burundi dans la mise en place de la réforme fiscale. |
| Le mécanisme de canalisation des fonds publics destinés aux communes est encore peu développé et utilisé presque uniquement par le programme de construction de classe. Le diagnostic indépendant a identifié une série de contraintes à lever pour en améliorer le fonctionnement.  Niveau de risque : moyen | * Poursuivre les discussions avec le gouvernement pour que les conditions fixées soient remplies. * Appuyer, de manière pilote, l’utilisation du circuit public pour canaliser une partie des fonds du FDL destinés aux communes accompagnés d’un renforcement des capacités. |
| Les nombreux textes d’application de la loi sur la décentralisation et les projets de lois connexes qui doivent être revus mettent du temps à être adoptés, indiquant l’ambigüité du gouvernement à finaliser le processus de décentralisation.  Niveau de risque : élevé | * De concert avec les PTF impliqués dans les appuis au développement communal, poursuivre les pressions pour que les transferts aux communes soient augmentés de manière continue, en cohérence avec les engagements pris. |
| L’incapacité des services techniques déconcentrés à apporter un appui de proximité aux communes et aux OCB/OP pour assurer la maîtrise d'ouvrage des investissements et les conseils techniques pour assurer la pérennisation des interventions développées.  Niveau de risque : élevé | * L’État alloue des budgets conséquents afin de permettre au STD d’accompagner les communes, en leur octroyant également une plus grande autonomie dans la gestion des enveloppes transférées à leur service. * Introduire la gestion axée sur les résultats au sein des STD. * Améliorer leur niveau de compétence en ce qui concerne leur fonction d’accompagnement-conseil des collectivités locales et des groupements. |
| Le niveau de formation limité de certains élus peut freiner l’introduction de l’ensemble des outils permettant de mettre à niveau les PCDC en utilisant les divers outils (caractérisation des GV, multidimension de la SAN, genre, adaptation aux changements climatiques, intégration dans une stratégie de développement local).  Niveau de risque : élevé | * Renforcer les formations pour les mettre à niveau. * Inclure également les ressources permanentes de la commune. * Impliquer les STD, notamment l’antenne provinciale du Plan, dans ces exercices. |
| Changements importants dans les équipes de ressources humaines des administrations des communes obligeant à recommencer les formations.  Niveau de risque : moyen | * Développer les activités de formation en mettant l’accent sur les modules de formation et d’appuis aux centres de formation des syndicats, qui permettent des formations et recyclages fréquents intégrés dans les activités quotidiennes des communes et des syndicats des collectivités. * Améliorer le processus de sélection du personnel local et la rémunération de ce dernier. * Favoriser une meilleure séparation des rôles entre l’exécutif et le politique. * Promouvoir la mise en place d’une commission « *ad hoc »* au sein du ministère en vue de gérer les contentieux professionnels entre les fonctionnaires communaux et les autorités locales. |

## Stratégie opérationnelle

### Présentation des objectifs, résultats attendus, activités

#### Objectifs et structuration d’ensemble

En vue de contribuer à la réduction de l'insécurité alimentaire dans les trois communes de la région du Moso (Cendajuru, Gisuru et Kinyinya) ciblées dans le cadre du programme FBSA, la contribution de l’UNCDF s’articulera autour de l’objectif spécifique suivant qui correspond au résultat 3.1 du cadre logique global du programme :

* Renforcer les capacités institutionnelles des collectivités locales (RCIC), pour une prise en charge durable de la sécurité alimentaire et de l'adaptation aux changements climatiques au niveau local

Pour atteindre cet objectif, les interventions sont articulées en 6 résultats complémentaires :

* La capacité de planification des communes est améliorée pour la prise en compte du développement de l’économie locale, de la SAN et de la résilience aux changements climatiques (RCC) (R 3.1.1)[[9]](#footnote-9)
* La capacité de maîtrise d’ouvrage et de coordination des interventions dans les Communes est améliorée pour la prise en compte de la SAN et de la RCC (R 3.1.2)
* La capacité des Communes à mobiliser des ressources financières (internes et externes) et en assurer la gestion efficiente en vue d’améliorer la SAN et la RCC est améliorée (R 3.1.3)
* Un mécanisme de transfert financier, sous forme d’un FDL, est mis en place pour un investissement local structurant mettant l'accent sur la SAN, la RCC et les services socioéconomiques de base orientés prioritairement vers les groupes vulnérables (R 3.1.4)
* Les Communes formulent et mettent en œuvre une politique de gestion et de pérennisation (fonctionnement et entretien) des infrastructures, incluant les coûts récurrents (R 3.1.5)
* Les bonnes pratiques et les leçons sont codifiées et partagées au niveau local, national et International (R 3.1.6)

Indicateurs d’impact pour la composante :

* Capacité de planification, de mise en œuvre, de coordination et de suivi-évaluation des programmes aux différents niveaux,
* Gouvernance locale de la SAN,
* Gains de revenus générés par les appuis spécifiques aux GV y compris les femmes et les enfants de moins de 5 ans.

#### Résultats attendus et principales activités

Résultat 1 : La capacité de planification des communes est améliorée pour la prise en compte du développement de l’économie locale, de la SAN et de la résilience aux changements climatiques (RCC).

Sous-résultat 1.1 : Les 3 communes cibles du programme assurent la maîtrise d'ouvrage pour les investissements liés à la sécurité alimentaire dans le respect des règles et des échéanciers

Indicateurs pour le résultat : 3 PCDC actualisés avec une stratégie de développement centrée sur la SAN et la gestion durable des infrastructures réalisés et la prise en charge des besoins des GV

Principales activités :

* Élaboration de lignes directrices concernant la prise en compte de l’égalité des sexes et d’autonomisation des femmes, plan d’action et plan de formation pour mieux intégrer les aspects genre dans la planification des infrastructures de services publics / projets divers et dans leur gestion durable.
* Élaboration d’outils complémentaires/modules de formation (analyse, SAN, RCC, maîtrise d'ouvrage, gestion financière, communication, reddition de comptes, etc.) suivant les besoins.
* Renforcement des capacités pour l'identification et priorisation des besoins de la commune et des groupes vulnérables
* Appui à la mise en œuvre de la planification du développement communal (PCDC, PAI, plan. financière) intégrant les thématiques de sécurité alimentaire, de changements climatiques, des GV et du genre.
* Actualisation des PCDC pour prise en compte de la SAN, des changements climatiques et du genre et validation par les conseils communaux
* Élaboration des PAI

Résultat 2 : La capacité de maîtrise d’ouvrage et de coordination des interventions dans les Communes est améliorée pour la prise en compte de la SAN et de la RCC

Sous-résultat 2.1 : Les 3 communes cibles du program­me assurent la maîtrise d'ouvrage pour les investissements liés à la sécurité alimentaire dans le respect des règles et des échéanciers

Sous-résultat 2.1 : Les Communes s’appuient sur les CCDC (Comités Collinaire de développement Communautaire) dynamisés pour mieux intégrer/ coordonner les interventions des partenaires (ONG, PTF du Burundi) et les investissements publics de la Commune dans le domaine du développement local, de la SAN et de la RCC

Sous-résultat 2.3 : Les services techniques déconcentrés appuient efficacement les Communes dans la maîtrise d'ouvrage et la gestion durable du développement local (SAN, RCC) dans l’esprit de la décentralisation et de la déconcentration

Indicateurs pour le résultat : Maîtrise d'ouvrage communale assurée à travers la collaboration des communes, des STD et des CCDC/CLDC

Principales activités :

* Renforcement des capacités et accompagnement à la maîtrise d'ouvrage, à la reddition de compte et en communication
* Formation maîtrise d'ouvrage communale : rôles et responsabilités des élus, passation des marchés, analyse, suivi et contrôle des marchés, communication et reddition de compte, informatique, archivage
* Appui à la planification, mise en œuvre et suivi de projets financés sur FDL (maîtrise d'ouvrage)
* Appuis à la dynamisation des CCDC comme un outil de priorisation des interventions, de concertation et de coordination et d’intégration autour du PTA du programme et des projets financés sur le FDL (SAN ,RCC et DEL) dans la commune.
* Appuis à la tenue de réunion et à leur animation autour de l’administrateur communal
* Amélioration de la capacité des STD à appuyer la planification et la maîtrise d'ouvrage suivant leur rôle et responsabilités spécifiques
* Ententes de services entre les STD et les administrations communales
* Formation ciblée dans le domaine de la décentralisation, et du rôle que chaque STD doit jouer en appuis aux communes
* Formations / mises à niveau techniques en fonction des activités d’amélioration de la sécurité alimentaire ciblées
* Développement de la méthodologie/outils visant l’informatisation de la gestion/suivi des PCDC
* Amélioration de la circulation de l'information et la reddition de compte
* Elaboration de lignes directrices / code de conduite sur la diffusion d’information, la en communication avec les populations administrées
* Appui à l'organisation des activités de communication / reddition de compte avec les CCDC/CLDC
* Appui à la diffusion des résultats / recommandations (utilisation des radios rurales)
* Atelier de formation / communication regroupant les ministères techniques, la planification et ceux qui encadrent la décentralisation et le développement local

Résultat 3 : La capacité des Communes à mobiliser des ressources financières (internes et externes) et en assurer la gestion efficiente en vue d’améliorer la SAN et la RCC est améliorée

Sous-résultat 3.1 : Les communes se sont données des lignes directrices sur la diffusion aux populations des informations concernant la gestion technique et financière (reddition de compte) et les appliquent

Sous-résultat 3.2 : Les Communes assurent une programmation des investissements, préparent des budgets qui reflètent l'importance de la SAN et de la RCC et produisent des états financiers consolidés

Sous-résultat 3.3 : Les Communes améliorent de manière croissante la mobilisation des recettes fiscales

Indicateurs pour le résultat :

* Évolution des recettes fiscales par catégorie
* Evolution des financements extérieurs mobilisés

Principales activités :

* Réalisations d’études complémentaires sur la mobilisation des ressources internes (SAFIC) au besoin
* Élaboration de plans d’actions / pacte fiscal en vue de l’amélioration de la fiscalité locale et négociation avec les communes
* Lignes directrices et plan d’action en communication avec la population
* Formation/recyclage :
* Amélioration de la collecte des ressources fiscales et l'élaboration de projets pour la mobilisation de financement extérieurs
* Application des procédures de gestion administrative et financière, d'ouvrage, mobilisation des recettes, communication et reddition de comptes
* Programmation, gestion financière (application du manuel de gestion administrative et financière), production d’état financiers consolidés (intégrants les divers appuis des PTF),
* Communication avec la population
* Animation/Appui à l’élaboration des budgets normalisés, des états financiers et des PAI
* Évaluation de la performance des communes dans la gestion du FDL
* Audit annuel

Résultat 4 : Un mécanisme de transfert financier, sous forme d’un FDL, est mis en place pour un investissement local structurant mettant l'accent sur la SAN, la RCC et les services socioéconomiques de base orientés prioritairement vers les groupes vulnérables

Sous-résultat 4.1 : Les 3 guichets du FDL sont opérationnels et les Communes mobilisent les fonds pour améliorer la SAN et la résilience aux changements climatiques dans les 3 communes cibles dans le respect des règles d’allocation et des échéanciers annuels adoptés.

Sous-résultat 4.2 : Des investissements en sécurité alimentaire et en infrastructures socio-collectives sont réalisés. Ils sont orientés prioritairement vers les groupes vulnérables et incluent des appuis aux organisations privées impliquées dans l'amélioration de la SAN et de la RCC.

Sous-résultat 4.3 : L'approvisionnement en eau potable des populations et des centres de santé ainsi que la gestion des infrastructures d’alimentation en eau potable sont assurés de manière durable dans les communes d’intervention.

Sous-résultat 4.4 : Une formule d’expérimentation du circuit de la dépense publique pour le financement d’infrastructures de base (eau potable) est réalisée (à travers la responsabilisation du FONIC et en concertation avec les PTF impliqués dans le secteur)

Indicateurs pour le résultat 4 :

* Investissements mettant l’accent sur la SAN, la RCC et ceux liés à l’approvisionnement en eau potable mis en œuvre à travers les FDL,
* Nombre de ménages ayant accès à l’eau potable.
* Temps moyen par jour consacré à la collecte de l’eau.
* % de ménages/vulnérables qui continue à utiliser l’eau de sources traditionnelles (marigots, rivières, etc.).
* Répartition des fonds approuvés et dépensés par guichet et par catégorie de projet

Principales activités :

* Opérationnalisation du FDL : mise en place de mécanismes de financement des investissements liés à l’amélioration de la SAN avec 3 guichets, signature de la convention FDL au niveau national
* Préparation d’un plan de communications sur le FDL et appui à sa mise en œuvre
* Information et sensibilisation des populations bénéficiaires aux conditions à remplir et à la contrepartie pour les projets et infrastructures à financer sous le FDL
* Appuis aux communes pour monter les dossiers, les faires faire cheminer, incluant la budgétisation des investissements et leurs réalisations selon l’échéancier prévu
* Appui au suivi des échéanciers de mise en œuvre des investissements réalisés sur FDL
* Élaboration du guide de mise en œuvre du FDL (suivant les 3 guichets) et signature des conventions avec les communes et
* Appui au CDC dans analyse projets soumis aux guichets, à la mise en place organes/analyse projets soumis aux guichets 2 et 3
* Appui à la gestion du processus de passation des marchés / maîtrise d'ouvrage communale
* Validation des conditions de base préalables fixées par les PTF pour la responsabilisation du FONIC
* Renforcement de la structure nationale FONIC / en concertation avec les autres PTF
* Évaluation annuelle de l'utilisation du FDL/guichets et de la performance des communes
* Audit du FDL

Résultat 5 : Les Communes formulent et mettent en œuvre une politique de gestion et de pérennisation (fonctionnement et entretien) des infrastructures, incluant les coûts récurrents

Sous-résultat 5.1 : Les communes ont évalué les coûts récurrents liés au fonctionnement des infrastructures de services publics et ont identifié les moyens de la financer.

Sous-résultat 5.2 : Mobilisation de ressources pour couvrir les coûts récurrents des infrastruc­tures publiques de services incluant l’eau potable

Sous-résultat 5.3 : Les communes mettent en place des modes de gestion durable des investissements en respectant les principes et d’égalité des sexes dans leur mode de fonctionnement

Indicateurs pour le résultat 5 :

* Politique de gestion des infrastructures locales en place
* Lignes budgétaires de prévues au budget local pour les activités d’entretien et réellement décaissées

Principales activités :

* Analyse de l'état des infrastructures relevant de la commune, des mécanismes existants de gestion et des coûts et d’activités d’entretien pour en assurer la durabilité
* Elaboration d’une politique d’entretien et de gestion durable des investissements (notamment eau)
* Identification d’une formule viable de gestion et d'entretien des infrastructures communautaires de services (incluant un système de collecte de fonds/redevances) et validation avec les usagers et l’administration communale
* Information large des usagers aux taxes et à la participation aux frais d’entretien des infrastructures de services aux populations
* Appui dégressif à sa mise en œuvre
* Formation aux organisations impliquées dans la gestion et l’entretien des équipements communautaires :
* Formation des leaders communautaires pour encadrement des associations d’usagers
* Appui organisationnel associations d'usagers et leurs unions et Formation artisans réparateurs
* Formation des leaders communautaires pour encadrement des associations d’usagers
* Formation artisans réparateurs
* Formation des membres à la gestion
* Formation à la prise en compte de l’égalité des sexes dans la planification et la gestion des équipements collectifs

Résultat 6 : Les bonnes pratiques et les leçons sont codifiées et partagées au niveau local, national et International

Sous-résultat 6.1 : Les questions clefs sur lesquelles les connaissances sont capitalisées

Sous-résultat 6.2 : Les bonnes pratiques et les leçons sont diffusées à niveau local, national et international

Indicateurs pour le résultat 6 : Connaissances et leçons générées et partagées

Principales activités :

* Voyages d’études pour prendre connaissance d’expérience intéressantes de gestion du développement de l’économie locale, de FDL, des bonnes pratiques communales en sécurité alimentaire dans la région et la sous-région
* Collecte des informations sur les bonnes pratiques, codification en vue de la vulgarisation (études), capitalisation des leçons et acquis
* Diffusion des outils de gestion, planification, de maîtrise d'ouvrage développés
* Partage / diffusion des guides de bonnes pratiques du projet qui intéressent d’autres communes de la province / région
* Ateliers thématiques de capitalisation et de partage des résultats, leçons et outils développés avec les institutions impliquées dans la décentralisation et l’amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle (conjoint avec les autres PTF dans le secteur. Par exemple sur la gestion des adductions d’eau, des écoles, des investissements structurants)

### Stratégie d’intervention et modalités de mise en œuvre de la composante

### Principes et stratégies d’interventions détaillés

#### Plans communaux de développement communautaires (PCDC)

Les PCDC des trois communes ont été réalisés en 2009 avec l’appui du PRADECS (Banque mondiale) et GUTWARANEZA de l’Union européenne; ils couvraient la période 2009-2013. Ils devront donc être actualisés prochainement. Un appui à leur actualisation est prévu au démarrage du projet. Tout en s'appuyant sur les outils disponibles pour la préparation de la seconde génération de PCDC, l’UNCDF introduira les outils d’analyse de la problématique de la SAN, la prise en compte des changements climatiques dans le développement communal, la caractérisation des groupes vulnérables pour définir des interventions plus efficaces à leur intention, et l'analyse genre. Ces éléments seront mis en cohérence dans une première stratégie de développement communal mettant la SAN au centre des préoccupations des PCDC. L’introduction de cette dimension répond aux préoccupations de tous les administrateurs communaux rencontrés qui ont été confrontés aux limites de la première génération de PCDC. L'aspect entretien et maintenance des infrastructures de services de base aux populations n'est pas traité de manière adéquate par les administrations communales actuellement. Les fonds affectés à l’entretien des ouvrages d’AEP, par exemple, ne permettent pas d’en assurer le fonctionnement à long terme. L’actualisation des PCDC devra être l’occasion de réfléchir sur les moyens à mettre en place pour assurer l’entretien adéquat des infrastructures créées ou réhabilitées. Une attention particulière sera portée à la gestion durable des systèmes d’AEP et à l’expérimentation de nouvelles formules. Le texte régissant l’entretien des infrastructures communales est en cours de validation par le Ministère du Développement communal (MDC) et pourrait sortir prochainement. Les interventions du programme s’intègreront dans ses directives et contribueront à développer les outils de sa mise en œuvre.

#### Mobilisation des ressources monétaires pour les communes

La mobilisation des ressources monétaires pour les communes est une préoccupation centrale de l’UNCDF. Dans le cas du Burundi, un guide de mobilisation des ressources fiscales a été diffusé au début de 2012, et les communes sont entrées dans un processus d’amélioration continue de la mobilisation de ces recettes en faisant appel à des consultants extérieurs rémunérés aux résultats. La stratégie de renforcement des capacités du ministère du Développement communal (MDC) vise l’harmonisation des outils de formation des communes et l’utilisation des outils validés par l’ensemble des intervenants. Dans le respect de cette stratégie, l'UNCDF appuiera l’utilisation du guide existant, analysera les résultats[[10]](#footnote-10) et s’appuiera également sur les outils développés et les leçons tirées dans le cadre du projet d’Appui à la reconstruction et au développement communal dans la province de Rutana.

En réponse aux besoins exprimés par les administrateurs communaux, des appuis aux communes sont prévus en formation au montage de dossiers de projets à soumettre à des partenaires financiers extérieurs. Par ailleurs, l'UNCDF, à travers les appuis au MDC, poursuivra le plaidoyer pour l’augmentation substantielle des transferts de ressources aux communes et à la mise en application des textes sur le transfert des compétences.

#### Communication avec les populations et reddition de comptes

Les activités de communication directe liées à la reddition de comptes aux populations des communes sont généralement limitées et ne répondent pas aux exigences de la loi burundaise concernant les communes. La communication régulière avec les populations et la diffusion des activités réalisées/financées à travers la commune contribuent à entretenir un climat de confiance entre les administrés et la commune, et surtout la fierté des contribuables. Cette dimension est particulièrement importante dans une situation post-conflit comme c’est le cas au Burundi et dans la zone du projet.

Un appui à l’élaboration de lignes directrices au niveau de chaque commune, accompagné d’un plan d’action et de propositions d’actions précises à réaliser chaque année, sera également financé. Le programme apportera également un appui à la mise en œuvre des actions de communication sociale liées aux activités de réduction de l’insécurité alimentaire, de gestion durable des infrastructures et à la reddition de comptes de l'administration communale à la population de la commune. L’utilisation du FDL fera l’objet d’une attention particulière.

#### Appuis à la maitrise d’ouvrage communale et à la gestion

Le renforcement de la capacité de maîtrise d'ouvrage des administrations communales est un élément central des appuis de l'UNCDF. Le programme poursuivra les formations des élus locaux et du personnel permanent aux différentes étapes de la gestion du processus de maîtrise d'ouvrage. Plusieurs modules de formation harmonisés existent déjà. Le programme FBSA utilisera ces outils, notamment le guide pratique de passation des marchés publics[[11]](#footnote-11). L’Unité de Coordination du Projet (UCP) de la composante UNCDF comprendra, un expert international, qui coordonnera l’assistance technique, un expert en renforcement des capacités et un spécialiste en infrastructures et en hydraulique (système d’AEP) pour appuyer les communes dans la gestion de la réalisation des infrastructures. Les communes feront également appel aux services techniques déconcentrés, aux services d’ingénieurs conseil et aux ONG partenaires pour les assister dans la gestion et le suivi quotidien des travaux et surtout de la gestion des infrastructures une fois terminées.

Lors des visites au terrain, les communes ont toutes exprimé des besoins en renforcement des capacités de gestion administrative et financière en lien avec le manuel de procédures administratives et financières communales diffusé depuis le début de l’année. Les formations et recyclages à l’intention du personnel communal intègreront ces besoins.

#### Amélioration du circuit de la dépense publique

L'amélioration du circuit de la dépense publique liée au développement communal est un domaine essentiel au développement durable du financement. Elle s’inscrit dans le renforcement des capacités nationales lié au passage à l’approche programme. Le mécanisme de gestion de la dépense publique mis en place par le gouvernement pour gérer les transferts destinés aux investissements publics gérés effectués par les communes est le FONIC. Plusieurs partenaires ont manifesté leur intérêt pour appuyer le développement de ses activités et le renforcement de ses capacités. À la suite d’un diagnostic organisationnel du FONIC, les partenaires ont souhaité certaines modifications de l'organisation. L’UNCDF souscrit à ces recommandations et contribuera à tester, à une échelle réduite (intervention pilote), l’utilisation des circuits FONIC pour canaliser les fonds destinés au financement des infrastructures de services publiques ciblés.

#### Renforcement des capacités des services techniques déconcentrés

Les discussions avec les ONG partenaires et les administrations communales ont confirmé la nécessité d’apporter un appui au renforcement des capacités des services techniques déconcentrés qui ont pour mandat d’accompagner le développement des communes et l’amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle suivant l'esprit de la décentralisation et de la déconcentration.

L’UCP travaillera de concert avec la Direction générale de la planification du MINAGRIE, la direction provinciale de la planification (au MDC), les directions provinciales et les ONG qui interviennent dans le programme pour identifier les besoins de formation/recyclage à privilégier en fonction des objectifs d’accompagnement des groupes de producteurs. Les thèmes prioritaires seront les suivants :

* Bien expliquer le rôle et les responsabilités des STD dans l’appui/accompagnement des communes dans la maîtrise d'ouvrage des infrastructures et dans la gestion durable des services et des programmes d’appui aux populations. Ces formations seront organisées en concertation et en collaboration avec les directions centrales des ministères concernés.
* Les aspects techniques, le cadre des normes et politiques sectorielles dans les appuis des STD aux administrations communales.
* Les techniques de communication et de démonstration à privilégier.
* Les aspects techniques liés aux interventions ciblées par les ONG intervenant dans le domaine de la production agricole et animale et aux besoins exprimés par les producteurs (semences améliorées, multiplication de semences, pépinières maraîchères, aménagement de bassin versant, etc.).

Les STD ciblés pour ces formations sont le personnel au niveau de la province et des communes du MINAGRIE, de l’hydraulique rurale (AHR), de la Direction provinciale du plan, des autres services directement impliqués dans l'appui aux communes en matière de sécurité alimentaire.

Les communes pourront faire appel au FDL (guichet 2) pour compléter les moyens de déplacement (motos) des STD en poste dans la commune.

#### Amélioration de l’accès à l’eau potable

L'accès à l’eau potable est un problème important dans la zone, qui n'a pas la même acuité dans toutes les communes. Le taux de couverture des besoins est estimé à 65 % à Cendajuru, 53 % à Gisuru et seulement 32 % à Kinyinya. La moyenne nationale est de 63 %. Signalons cependant que le taux d’utilisation tenant compte des ouvrages effectivement fonctionnels est nettement plus bas (entre 29 % et 49 %). Les besoins pour atteindre le taux de couverture de 75 % ont été identifiés, en incluant particulièrement l’alimentation des centres de santé. Ils s’appuient sur un état des lieux établi avec les personnes responsables de l’hydraulique rurale dans chacune des communes. Les besoins estimés portent sur la réhabilitation et la création de nouvelles installations d’AEP, et sur l’aménagement de sources. L’entretien des AEP existantes est jugé insuffisant par la totalité des analystes de la situation du secteur.

La mise en œuvre des infrastructures d’alimentation en eau potable sera assurée en maîtrise d'ouvrage communale. Le programme FBSA s’appuie sur les outils et sur les expériences et leçons tirées du projet ProSecEau en cours de réalisation[[12]](#footnote-12). Une réflexion sera initiée avec l’Agence de l'Hydraulique Rurale et les régies communales de l’eau (RCE, responsables de la gestion des AEP) pour développer un mécanisme de gestion durable[[13]](#footnote-13) des systèmes d’AEP réhabilités/construits, incluant le financement des coûts d’entretien et la prise en compte du personnel permanent affecté à la gestion et à l'entretien des réseaux.

Le handicap majeur au bon fonctionnement du secteur (gestion des ouvrages hydrauliques communaux) réside dans le fait que les agents de la RCE sont des bénévoles généralement dépourvus de tout moyen technique et financier. Il s’avère donc impératif que la gestion directe des RCE devienne une fonction détachée et rémunérée.

Dans cette optique, le projet prévoit participer au financement des coûts de fonctionnement des RCE pour la première année, (incluant le bureau exécutif des RCE (quatre membres par commune) et les neuf fontainiers recrutés (trois par commune). Cette période devrait être suffisante pour que les régies communales de l’eau soient financièrement autonomes, grâce aux redevances collectées. Dans le but également d’assurer une gestion durable des ouvrages, un kit de maintenance (tuyaux, accessoires hydrauliques, outillage), une moto et des moyens de communication (téléphones mobiles) seront mis à la disposition des RCE. Les investissements importants identifiés par le FBSA dans ce domaine seront canalisés sur l'enveloppe du guichet 1.

#### L’intégration du Genre

Dans le cadre de ce programme l'UNCDF apportera un appui aux administrations communales pour que les investissements publics tiennent compte plus largement des spécificités de genre et pour développer des appuis visant l’autonomie des femmes pour qu’elles participent de manière significative et croissante aux décisions publiques et à la gestion des services. Pour bien définir le cadre d’intervention du programme dans ce domaine, une étude de base, accompagnée d’une stratégie et d’un plan d’action, seront appuyés au démarrage du programme.

Les appuis du programme en matière de genre mettront l'accent sur la planification, la répartition des ressources, les fonds et la gestion des dépenses comme un moyen de soutenir la démarche de promotion de l’égalité des sexes et d’autonomisation des femmes. Le programme encouragera également la représentation des femmes dans les structures locales et la promotion des opportunités données aux femmes d’assumer des rôles plus actifs dans les postes de direction et administratifs au sein des organes de la commune et de gestion des infrastructures de services publics. Au-delà de la parité, l'actualisation des PCDC constitue un point d’entrée essentiel pour l'inclusion d’une approche tenant compte de la problématique genre, en intégrant cette dimension grâce à une planification et une budgétisation qui intègrent cette problématique.

Le programme travaillera en étroite collaboration avec l’ONU FEMMES, dont les programmes en cours de planification mettront l’accent sur le développement de la planification et de la budgétisation axée sur le genre et l’autonomisation économique des femmes dans le cadre de la reconstruction et le retour à la paix. Une étude est en cours pour identifier, dans les zones frontières, les filières portées par les femmes, notamment agroalimentaires, afin de leur apporter des appuis techniques et financiers. Les conclusions de cette étude et les leçons tirées seront intégrées dans la composante. Un programme de formation sera également ouvert aux ressources impliquées dans la décentralisation et le développement communal au niveau central et local dans le domaine de la planification et de la budgétisation.

### Fonds de développement local (FDL) : caractéristiques et modalités de fonctionnement

#### Caractéristiques du fonds de développement local

Le FDL est un mécanisme de financement souple des besoins des communes et communautés en matière de réduction de l’insécurité alimentaire dans la zone cible du programme FBSA. Cette formule permet de responsabiliser les acteurs locaux appuyés par les mécanismes de concertation existants dans la commune et les partenaires techniques qui les appuient. L’administration communale est responsabilisée pour le choix final. Celui-ci doit ensuite être validé par le conseil communal. Le choix des infrastructures et des projets à financer doit être accompagné des engagements spécifiques[[14]](#footnote-14) à en assurer l’entretien et d’une formule pour garantir les fonds nécessaires à son fonctionnement définie au départ. Une fois approuvés par le conseil communal et validés par l'UCP, les investissements et projets sont mis en œuvre sous la maîtrise d'ouvrage communale (avec l’appui de l’UCP de la composante).

La formule est souple dans la mesure où un plan d’action annuel est établi. À la fin de l’année, une autoévaluation est réalisée et les besoins prioritaires peuvent être redéfinis pour tenir compte des investissements et des actions réalisés dans la zone qui n’étaient pas inscrits au programme d’intervention dans la commune[[15]](#footnote-15) ou pour intégrer les leçons apprises en cours de mise en œuvre. Le FDL permet d’intégrer facilement une prime à l’efficacité dans la gestion des programmes d’investissements des communes.

Le fonds est divisé en guichets pour répondre plus efficacement aux besoins spécifiques du programme FBSA et maximiser la mobilisation des ressources pour la zone ciblée par le programme. Trois guichets sont proposés aux partenaires et acteurs du programme avec des enveloppes indicatives. La répartition entre les guichets sera validée avec le FBSA et le ministère de tutelle du programme et de la composante et pourra être révisée en cours de projet après consultation des partenaires.

#### Guichets du FDL

L’annexe 3 présente le cadrage de la gestion du FDL pour chacun des guichets. Le fonctionnement détaillé du FDL sera élaboré au démarrage du projet. Le tableau de cadrage traite, de manière synthétique, des objets de financement de chaque guichet, du type de projet admissible au fonds, des personnes et structures responsables de l'identification des projets, des modalités de sélection des projets, des acteurs responsables de la planification, de la mise en œuvre, des appuis techniques et du suivi. Sont également résumés dans le tableau le mécanisme de décaissement spécifique à chaque guichet, les directives associées à la gestion durable, à l'entretien et à la maintenance des infrastructures et équipements réalisés/réhabilités à travers le FDL, à la participation (contrepartie) des communes et aux organisations communautaires et OP bénéficiaires de projets.

**Caractéristiques et répartition des fonds** entre les trois guichets est basée sur les considérations suivantes :

* Guichet 1. Il permet de financer les importantes mises à niveau d’infrastructures et d’équipements prioritaires liés à l’accès aux services de base en lien avec la sécurité alimentaire et nutritionnelle. La répartition des fonds est basée sur l’analyse des besoins prioritaires effectuée par les missions de terrain (UNCDF et ONG partenaires) et validée avec les interlocuteurs dans les domaines de l’alimentation en eau potable des populations et des centres de santé des trois communes, les pistes et ouvrages de franchissement pour assurer un accès des populations et des mouvements de productions vivrières vers les axes routiers nationaux, les centres de formation des métiers, incluant l’équipement de base, les marchés agricoles. L’enveloppe prévue pour le guichet 1 représente une dotation annuelle par habitant de 1,75€[[16]](#footnote-16).
* Guichet 2.Il met à la disposition des communes une enveloppe déterminée en fonction de sa population qui permet de financer les investissements et équipements collectifs ainsi que les projets communautaires liés à la SAN qui sont prioritaires pour la commune, et identifiés comme tels dans les PCDC, en cohérence avec la stratégie de développement. Il est structuré à l'image des transferts de fonds d’investissements que l’administration centrale devrait mettre en place en complément du transfert de responsabilités à la commune. Ce guichet est destiné à financer les investissements collectifs structurants et projets communau­taires de plus petite taille qui s’inscrivent dans la stratégie de développement de la SAN de la commune (détaillée dans son PCDC). L’enveloppe indicative est de 1,15€ par habitant et par année. La formule est communiquée aux communes et le montant qui lui sera octroyé pour les trois cycles de planification qui seront possibles au cours du programme.
* Pour le guichet 3 : Ce guichet sera opérationnalisé à travers le mécanisme du LoCAL. Le LoCAL (Local Climate Adaptive Living Facility) est une facilité, incluant un fonds et un mécanisme que l’UNCDF a mis en place pour favoriser les investissements dans la résilience au changement climatique au niveau local. Cette facilité favorise les investissements locaux en orientant le financement global de l'adaptation vers les collectivités locales en vu de développer leurs résiliences.
* En effet, le Guichet 3 sera géré selon une subvention aux communes sur la base de leurs performances dans la mise en œuvre et la gestion des initiatives locales d’adaptation aux changements climatiques. Ces initiatives seront des investissements résilients de lutte contre l’insécurité alimentaire ou des actions qui favorisent la résilience des investissements existants. Ces subventions seront octroyées après avoir identifié de manière participative les critères de performance avec les communes participantes. Une enveloppe initiale de 750 000 euros sera supplémentée par des fonds mobilisés ultérieurement. Elle représente une enveloppe indicative similaire à celle du guichet 2. Les communes disposent donc, à travers les guichets 2 et 3 d’une enveloppe indicative de 2,30 € par personne et par année.

#### Modalités de Gestion des guichets

**Gestion du guichet 1**

La gestion du guichet 1 est assurée par l’UCP de la composante qui s’appuie sur un comité des priorités pour analyser les investissements et équipements prioritaires proposés par les communes (après consultation de leur CCDC et des programmes d’interventions des ONG partenaires)et approuver les projets qui doivent être réalisés au cours de l’année. Les communes présenteront en même temps le programme d’investissements et de projets prévus pour l’année dans le cadre du guichet 2.

Le comité des priorités[[17]](#footnote-17) responsable de l’analyse et de l’approbation des projets financés par le FDL/guichet 1 est composé :

* Administrateur de chacune des trois communes
* DPAE de chacune des provinces
* DP Plan de chacune des provinces
* Agence de l’hydraulique rurale des deux provinces
* Coordonnateur du programme FBSA
* Coordonnateur de la composante « Renforcement des capacités institutionnelles des communes » (mise en œuvre UNCDF)
* Directions provinciales responsables des pistes rurales
* Directions provinciales responsables des programmes de santé préventive
* Conseiller du gouverneur chargé du développement des deux provinces

Le comité analyse les investissements proposés sur la base :

* De la cohérence avec les stratégies et politiques sectorielles nationales et provinciales;
* De l’adaptation aux contraintes locales spécifiques;
* De la cohérence et de la pertinence des choix techniques;
* Des synergies et de la complémentarité avec les autres interventions dans la commune et dans la province.

Selon la complexité des dossiers, le comité pourra travailler en deux étapes : une première pour analyser les interventions à privilégier pour l’année et les enveloppes financières indicatives par type d’investissement. Les communes préparent ensuite les dossiers de projet incluant le dimensionnement des ouvrages, les calendriers de réalisation, les dispositions précises pour la gestion et l’entretien/maintenance ainsi que la contrepartie négociée avec l'administration communale et les bénéficiaires. Le comité approuve les projets et autorise l'initiation du processus de mise en œuvre par chacune des communes. Le comité peut demander de revoir les dossiers après révision ou complément.

Le projet soumis au comité d’approbation précisera les modalités de gestion de la maîtrise d'ouvrage et d’entretien de l’investissement. Si la majorité des projets devraient être gérés par chaque commune bénéficiaire en maîtrise d'ouvrage communale une fois le projet approuvé, il pourrait exister de projets couvrant plus d’une commune. Dans ces cas, le projet sera mis en œuvre suivant les modalités de l'intercommunalité ou confié à l'une des deux communes suivant une entente signée entre les communes. Le projet sera ensuite exécuté par la commune identifiée suivant les procédures de gestion de la maîtrise d'ouvrage et de décaissements approuvées pour l'UCP de la composante.

En fin d’exercice, le responsable de l’UCP (composante UNCDF) évalue, avec les communes bénéficiaires, la mise en œuvre du programme et transmet son rapport au comité des priorités. Les problèmes rencontrés et les leçons tirées influenceront les décisions du cycle suivant de projets à approuver.

**Gestion du guichet 2**

La gestion du guichet 2 est assurée par la commune qui s’appuie sur :

* L’enveloppe indicative de planification qui lui a été accordée pour la période, incluant les primes de performance ajoutées, s’il y a lieu, à partir de l’année 2;
* Les priorités définies dans son PCDC ou une mise à jour, validée par le conseil communal si l’actualisation n’est pas encore réalisée;
* Les propositions d’interventions dans la commune par les partenaires (dont les ONG participant au programme FBSA) dans le domaine de la SAN, les synergies à développer et les appuis/besoins complémentaires demandés à la commune en termes d’investisse­ments, de projets communautaires, d’appuis (engagements) à la gestion durable;
* À la fin de l’exercice, une évaluation de la performance des communes est établie sur la base des outils développés par les projets qui interviennent dans le financement du développement local au Burundi
* Sur la base de ces considérations, l’administrateur communal prépare son plan d’inves­tis­sements et d’utilisation de son FDL/guichet 2 pour l’année en cours et le soumet au conseil communal pour approbation. La décision du conseil communal est transmise à l’unité de coordination de projet de la composante UNCDF pour visa de conformité. L'UCP autorise ensuite la gestion de la mise en œuvre par les communes selon les procédures de gestion de la maîtrise d'ouvrage et de décaissements approuvées pour le projet.

**Gestion du guichet 3**

Les modalités détaillées de la gestion du volet seront définies au démarrage suite à une mission de préévaluation. Une grille de critères et d’activités types pouvant être considérées au titre du guichet sera alors établie et communiquée aux administrations communales.

L’enveloppe attribuée au guichet 3 sera ajoutée à celles des guichets 1 et 2.

L’évaluation de la performance dans la gestion du guichet 3 sera assurée, sur la base des critères spécifiques définis, par le même comité qui assure la prise en compte des critères de performance de la gestion des communes.

Cadrage[[18]](#footnote-18) des activités admissibles aux guichets et enveloppes disponibles

| **Types de projet** | **Guichet 1** | **Guichet 2** | **Guichet 3** |
| --- | --- | --- | --- |
| Caractéris-tiques  (objets de financement des guichets) | Les infrastructures et équipements collectifs structurant, prioritaires pour les communes et contribuant à l’amélioration de la sécurité alimentaire | Les projets prioritaires des communes dans le domaine de la sécurité alimentaire et nutritionnelle et les compléments d’équipements des administrations communales | Les appuis spécifiques liés à l’adaptation aux changements climatiques pour encourager la priorisation et le financement par les communes de mesures d’adaptation plus résilientes. |
| Types de projets admissibles | Les investissements liés à l’amélioration de l’accès des populations à :   * l’alimentation en eau potable et l’assainissement pour la population et les centres de santé; * les pistes rurales et ouvrages de désenclavement; * l'aménagement des foyers d’animation et de rééducation nutritionnelle (FARN); * la réhabilitation des centres de formation technique pour le développement d’emplois non agricoles et les équipements liés à la formation (CEM); * l’aménagement de marchés pour favoriser les échanges entre les zones de productions et de consommation. * Investissements liés à des activités de valorisation des productions / ressources naturelles créatrices d’emplois | Les infrastructures, équipements et projets des OP et organisations communautaires tels que :   * les magasins multifonctionnels pour le stockage, les équipements de transformation/conditionnement des produits locaux permettant la sécurisation et la valorisation des productions locales; * les actions collectives et individuelles de développement du petit élevage; * les projets générateurs de revenus ciblés sur des GV ne disposant pas de terres cultivables; * les compléments d’équipements pour les administrations communales : mise à niveau en énergie solaire, ordinateurs portables, mobilier, moyens de déplacement pour les STD œuvrant dans la commune; * les équipements/projets pour l’intégration des femmes dans la gestion communale et la gestion des activités communautaires; * les projets de protection et de gestion durable des terres et les appuis aux activités d’aménagement de bassins versants (HIMO); * les équipements de conditionnement et de traitement des semences. * Les appuis aux activités d’aménagement de bassin versant (HIMO) permettant d’employer des quantités importantes de travailleurs | Complément aux enveloppes des guichets 1 ou 2 lié à une évaluation de la performance des communes dans la prise en compte de cette dimension dans leur PCDC.  Les activités admissibles à ce guichet sont, entre autres, liées aux coûts supplémentaires que l’adaptation aux changements climatiques engendre, au développement de la résilience aux changements climatiques, aux systèmes d’exploitation agricole mieux adaptés aux nouvelles conditions. |
| **Enveloppe** | **1 150 000 €** | **750 000 €** | **750 000 €** |
|  | **Total FDL (3 guichets) : 2 650 000 €** | | |

## Budget – Planning financier[[19]](#footnote-19)

Budget global de la composante UNCDF

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  |  | **Montant en €** |
| **Budget total FBSA alloué à la composante UNCDF** |  | **3 100 000 €** |
| Frais de gestion UNCDF | 7 % | 217 000 € |
| Solde du budget FBSA disponible pour la composante |  | 2 883 000 € |
| **Contribution UNCDF et ses partenaires disponible pour la  composante**[[20]](#footnote-20) |  | **2 066 667 €** |
| **Montant disponible pour la planification des activités de la  composante « Appui aux collectivités locales » UNCDF** |  | **4 949 667 €** |

Budget total de la composante par résultat avec ventilation annuelle (2013-2018) (montants en euros)

|  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
|  | **An 1** | **An 2** | **An 3** | **An 4** | **An 5** | **Budget Total** |
| **Résultat 1**  La capacité de planification des communes est améliorée pour la prise en compte du développement de l’économie locale, de la SAN et de la résilience aux changements climatiques (RCC) | 131 727 | 123 386 | 101 386 | 96 386 | 29 164 | 482 048 € |
| **Résultat 2**  La capacité de maîtrise d’ouvrage et de coordination des interventions dans les Communes est améliorée pour la prise en compte de la SAN et de la RCC | 100 707 | 87 367 | 83 367 | 78 033 | 48 124 | 397 598 € |
| **Résultat 3**  La capacité des Communes à mobiliser des ressources financières (internes et externes) et en assurer la gestion efficiente en vue d’améliorer la SAN et la RCC est améliorée | 64 324 | 50 983 | 50 983 | 50 983 | 26 824 | 244 098 € |
| **Résultat 4**  Un mécanisme de transfert financier, sous forme d’un FDL, est mis en place pour un investissement local structurant mettant l'accent sur la SAN, la RCC et les services socioéconomiques de base orientés prioritairement vers les groupes vulnérables | 252 762 | 549 421 | 999 421 | 979 421 | 261 824 | 3 042 848 € |
| **Résultat 5**  Les Communes formulent et mettent en œuvre une politique de gestion et de pérennisation (fonctionnement et entretien) des infrastructures, incluant les coûts récurrents | 70 074 | 56 733 | 56 733 | 46 733 | 30 824 | 261 098 € |
| **Résultat 6**  Les bonnes pratiques et les leçons sont codifiées et partagées au niveau local, national et International | 83 824 | 70 483 | 70 483 | 70 483 | 40 824 | 336 098 € |
| **Frais de gestion** | 30 400 | 32 400 | 47 400 | 32 400 | 43 281 | 185 881 € |
| **TOTAL** | **733 818** | **970 772** | **1 409 772** | **1 354 439** | **480 866** | **4 949 667 €** |

Budget détaillé de la composante avec ventilation annuelle (2013-2018) (montants en euros)

|  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **1. COÛTS D’OPÉRATION** | **An 1** | **An 2** | **An 3** | **An 4** | **An 5** | **Total** |  |
| 1.1 Investissements infrastructures | 195 000 | 505 000 | 955 000 | 935 000 | 235 000 | **2 825 000 €** | 54,7 % |
| 1.2 Renforcement des capacités de gestion technique, institutionnelle | 171 973 | 176 973 | 150 973 | 130 640 | 41 640 | **672 200 €** | 13,0 % |
| 1.3 Assistance technique | 95 455 | 190 909 | 190 909 | 190 909 | 95 455 | **763 636 €** | 14,8 % |
| 1.4 Équipements | 95 500 | - | - | - | - | **95 500 €** | 1,8 % |
| 1.5 Installation et fonctionnement des bureaux | 9 700 | 9 700 | 9 700 | 9 700 | 9 700 | **48 500 €** | 0,9 % |
| 1.6 Fonctionnement des véhicules et déplacements personnels | 14 110 | 14 110 | 14 110 | 14 110 | 14 110 | **70 550 €** | 1,4 % |
| 1.7 Personnel | 41 680 | 41 680 | 41 680 | 41 680 | 41 680 | **208 400 €** | 4,0 % |
| 1.8 Préparation/Formulation du projet | 80 000 | - | - | - | - | **80 000 €** | 1,5 % |
| **TOTAL COÛTS D’OPÉRATION** | **703 418** | **938 372** | **1 362 372** | **1 322 039** | **437 585** | **4 763 786 €** | **92,2 %** |
| **2. FRAIS DE GESTION** |  |  |  |  |  |  |  |
| 2.1 Suivi-évaluation | 13 000 | 13 000 | 13 000 | 13 000 | 13 000 | **65 000 €** | 1,3 % |
| 2.2 Audits | - | 10 000 | 10 000 | 10 000 | 10 000 | **40 000 €** | 0,8 % |
| 2.3 Supervision, contrôle et appuis technique UNCDF | 14 000 | 14 000 | 14 000 | 14 000 | 14 000 | **70 000 €** | 1,4 % |
| 2.4 imprévus (et variations taux change) | - | - | - | - | 10 881 | **10 881 €** | 0,2 % |
| **TOTAL FRAIS DE GESTION** | **27 000** | **37 000** | **37 000** | **37 000** | **47 881** | **185 881 €** | **3,6 %** |
| **TOTAL COÛTS D’OPÉRATION ET FRAIS DE GESTION** | **730 418** | **975 372** | **1 399 372** | **1 359 039** | **485 466** | **4 949 667 €** | **95,8 %** |
| **3. FRAIS ADMINISTRATIFS (7 % fonds FBSA)** | **43 400** | **43 400** | **43 400** | **43 400** | **43 400** | **217 000 €** | **4,2 %** |
| **4. COÛTS TOTAUX DU PROGRAMME** | **773 818** | **1 018 772** | **1 442 772** | **1 402 439** | **528 866** | **5 166 667 €** | **100,0 %** |

Calendrier d’exécution

| **Résultats** | **Activités** | **AN 1** | | **AN 2** | | **AN 3** | | **AN 4** | | **AN 5** | |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Sem 1** | **Sem 2** | **Sem 3** | **Sem 4** | **Sem 5** | **Sem 6** | **Sem 7** | **Sem 8** | **Sem 9** | **Sem 10** |
| **Résultat 1.**  La capacité de planifi­cation des communes est améliorée pour la prise en compte du développement de l’économique locale, de la SAN et de la résilience aux change­ments climatiques (RCC) | Renforcement des capacités pour l'identification et priorisation des besoins de la commune et des groupes vulnérables |  |  |  |  |  |  |  |  | **-** |  |
| * Diagnostic/Analyse des besoins et des outils disponibles |  | **==** |  |  |  |  |  |  |  |  |
| * Actualisation/Élaboration des modules de formation |  | **==** | **=** |  | **-** |  | **-** |  |  |  |
| * Sélection et formation des formateurs |  | **=** |  |  | **--** |  |  |  |  |  |
| * Formation/Recyclage des élus et permanents |  | **=** | **==** |  | **==** |  |  | **==** |  |  |
| Actualisation des PCDC pour prise en compte de la SAN, des changements climatiques et du genre |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| * Sélection des prestataires de services |  | **==** |  |  |  |  |  |  |  |  |
| * Gestion des consultations, mise en commun et validation |  |  | **= =** | **=** |  |  |  |  |  |  |
| * Finalisation et adoption des PCDC |  |  |  | **==** |  |  |  |  |  |  |
| Élaboration des Plans Annuels d’investissements |  | **-** |  | **-** |  | **-** |  | **-** |  | **-** |
| Validation par le CDC |  | **-** |  | **-** |  | **-** |  | **-** |  | **-** |
| **Résultat 2.**  La capacité de maîtrise d’ouvrage et de coordination des interventions dans les Communes est améliorée pour la prise en compte de la SAN et de la RCC | Renforcement des cap. et accompagnement à la maîtrise d'ouvrage, reddition de compte et communication : préparation des outils |  | **===** | **= =** | **= =** | **- -** | **- -** | **- -** | **- -** |  |  |
| Appuis à la dynamisation des CCDC pour la concertation, coordination, priorisation des interventions et d’intégration autour du PTA du programme et projets financés sur le FDL dans la commune. | **===** | **=** | **=** | **=** | **=** | **=** | **=** | **=** | **=** | **=** |
| Formation des ress. humaines impliquées aux divers aspects de la gestion de la maîtrise d'ouvrage, coordination, organisation, communication | **===** | **=** | **=** |  | **=** | **=** | **=** | **=** | **=** | **=** |
| Appuis à l'animation et tenue des réunions | **===** | **=** | **=** | **=** | **=** | **=** | **=** | **=** | **=** | **=** |
| Ententes de services entre les STD et les administrations com. |  | **--** |  |  |  |  |  |  |  |  |
| Diagnostic des besoins et préparation d’un plan de formation/Renfor­cement des capacités (décentralisation, appui à la maîtrise d'ouvrage, aspects techniques) |  | **=** |  |  |  |  |  |  |  |  |
| Formation des agents des STD |  |  | **==** | **==** | **- -** | **- -** | **-** | **-** |  |  |
| **Résultat 3.**  La capacité des communes à mobiliser des ressources financières (internes et externes) et en assurer la gestion efficiente en vue d’améliorer la SAN et la RCC est améliorée | Appuis à la mobilisation des recettes internes |  | **= =** | **=** | **- -** |  | **- -** |  | **- -** |  |  |
| Formation/Recyclage |  | **- -** |  | **- -** |  | **- -** |  | **- -** |  |  |
| Etudes SAFIC complémentaires (au besoin) et négociation de Plans d’actions/Pacte fiscal par commune |  |  | **---** |  |  |  |  |  |  |  |
| Formation à l’amélioration de la collecte des recettes fiscales |  |  |  | **--** |  |  |  |  |  |  |
| Formation à l'élaboration de projets (financement extérieurs) et recherche de financement |  |  | **---** |  |  |  |  |  |  |  |
| Animation/Appui à l’élaboration des budgets normalisés, des états financiers et des PAI |  | **---** |  | **- -** |  | **- -** |  | **- -** |  |  |
| Formation du personnel impliqué |  | **---** |  | **- -** |  | **- -** |  | **- -** |  |  |
| Évaluation de la performance des communes dans la gestion du FDL |  |  |  | **=** |  | **=** |  | **=** |  |  |
| **Résultat 4.**  Un mécanisme de transfert financier, sous forme d’un FDL, est mis en place pour un investissement local structurant met­tant l'accent sur la SAN, la RCC et les services socioécono­miques de base orien­tés prioritairement vers les groupes vulnérables | Négociation et mise en place de mécanisme de financement des investissements liés à l’amélioration de la SAN avec 3 guichets (démarches administratives) | **==** |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| Mise à jour du code de financement et information des bénéficiaires sur les modalités de mobilisation des fonds |  | **==** |  |  |  |  |  |  |  |  |
| Appui au CDC dans analyse projets soumis aux guichets, à la mise en place organes/analyse projets soumis aux guichets 2 et 3 |  | **=** |  |  |  |  |  |  |  |  |
| Appui à la gestion du processus de passation des marchés / maîtrise d'ouvrage pour les projets retenus par les administrations communales |  |  | **= =** | **= =** | **= =** | **= =** | **- -** | **- -** |  |  |
| Suivi des décaissements des 3 guichets et des investissements réalisés |  |  |  | **- -** | **- -** | **- -** | **- -** | **- -** | **- -** |  |
| Renforcement de la structure nationale FONIC |  |  |  | **===** | **- - -** | **- - -** | **- - -** | **- - -** | **- -** | **-** |
| **Résultat 5.**  Les communes formu­lent et mettent en œuvre une politique de gestion et de pérennisation (fonc­tionnement et entre­tien) des infrastruc­tures, incluant les coûts récurrents | Identification d’une formule viable de gestion/entretien des infrastructures commercialisation. de services (incl. un système de collecte de fonds/Redevances) et appuis à mise en œuvre dans les 3 communes cibles |  | **----** |  |  |  |  |  |  |  |  |
| Validation des formules avec les partenaires impliqués et les populations bénéficiaires |  | **---** |  |  |  |  |  |  |  |  |
| Formation des leaders communautaires pour encadrement des associations d’usagers/Comités de gestion |  |  | **- - -** | **- - -** | **- - -** | **- - -** | **- - -** | **- - -** | **- - -** |  |
| Appui organisationnel associations d'usagers et leurs unions |  |  | **- - -** | **- - -** | **- - -** | **- - -** | **- - -** | **- - -** |  |  |
| Formation artisans réparateurs et appuis à leur installation |  |  |  | **- -** |  | **- -** |  |  | **- -** |  |
| **Résultat 6.**  Les bonnes pratiques et les leçons sont codifiées et partagées au niveau local, natio­nal et International | Voyages d’études dans la région |  | **--** |  |  |  |  |  |  |  |  |
| Etudes capitalisation, |  |  |  |  | **==** |  |  |  |  |  |
| Ateliers/Séminaires de partage des expériences, acquis et leçons titrés |  |  |  | **--** |  | **--** |  | **--** |  | **--** |
| Diffusion des outils de gestion, planification, maîtrise d'ouvrage développés et utilisés |  |  |  | **-** |  | **-** |  | **-** |  | **-** |

## Choix et description des partenaires locaux

### Présentation du (des) partenaire(s)

Pour la mise en œuvre de la composante UNCDF, le partenariat pour l’opérationnalisation des activités sera établi entre la structure de coordination de la composante (UNCDF) et les bénéficiaires directs, qui sont les administrateurs des trois communes cibles et leur administration, les instances de coordination, d’orientation et de suivi des actions de développement en place sur le terrain, les CCDC qui appuient l’administration communale. La coordination de la composante UNCDF s’appuiera toutefois en grande partie sur l’expertise nationale existante en matière d’appui aux communes à travers des contrats de prestation de services. Il faut aussi noter le partenariat avec l’ONU FEMMES pour la prise en compte de la dimension genre.

### Description du partenariat

L’action de l’UNCDF consistera essentiellement, d’une part, en l’accompagnement des communes et de leur administration dans la mise en œuvre de leurs missions en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle. Il s’agira donc de leur apporter des outils et des techniques en vue d’une meilleure appréhension de la problématique, de l’articulation d’une première stratégie de développement communale avec la SAN comme axe central et d’une planification efficace et réaliste des solutions préconisées. Pour cet aspect, l’UNCDF aura recours aux services de prestataires (assistants techniques et consultants) pour élaborer les outils, de concert avec les programmes nationaux impliqués dans le développement local et la décentralisation.

D’autre part, l’UNCDF mettra en place les mécanismes nécessaires pour permettre aux communes partenaires d’accéder aux fonds disponibles dans le cadre du programme FBSA/ UNCDF pour réaliser des investissements structurants et des projets contribuant à améliorer durablement la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations dans cette zone. À cet effet, des conventions de partenariat, prenant en compte les besoins prioritaires/exigences des différentes parties impliquées dans la mobilisation de ces fonds, seront signées. Deux conventions seront signées : l'une avec les communes, précisant les rôles et responsabilités des parties, les enveloppes financières, la définition des investissements admissibles et des critères d'évaluation des investissements structurants et les critères de performances locales; l'autre convention sera signée avec les responsables des transferts financiers (opération pilote) qui seront choisis ou déterminés après analyse des conditions de mise en œuvre d’une étude d'efficience/efficacité.

## Modalités d’exécution de l’organisation partenaire

### Responsabilités en termes de prise de décisions

L’UNCDF met en place une équipe de coordination (UCP) légère qui supervisera la planification et la mise en œuvre de l’ensemble des activités de la composante dans les trois communes. L’UCP sera installée à Kinyinya et couvrira l’ensemble des communes.

Les programmes de travail de l’équipe de mise en œuvre de la composante sont élaborés en concertation avec les communes et les ONG partenaires intervenant au niveau de celles-ci (ONG) et sont soumis systématiquement à la coordination générale du programme (MINAGRIE appuyé par la FAO) et à ses différentes instances, s’il y a lieu, pour approbation. Après cette approbation, leur mise en œuvre relève exclusivement de la responsabilité de la coordination UNCDF et des prestataires de services recrutés travaillant en collaboration étroite avec les communes.

### Gestion journalière, logistique

L’équipe de coordination UNCDF est constituée de :

* Un expert international chargé de l’appui à la mise en œuvre et le suivi du projet, incluant le contrôle de qualité, l’appui à la DGDMAD dans ses relations avec les autorités nationales et locales dans le domaine de la sécurité alimentaire, d’explorer les opportunités de tester le SAFIC tout en appuyant l’opérationnalisation du FONIC;
* Un coordonnateur de la composante qui assurera également les fonctions d’expert en renforcement des capacités pour la coordination de l’ensemble des appuis et la formation des élus et du personnel des collectivités territoriales (expert national pour une durée de 5 ans);
* Un expert en infrastructures (génie civil, pistes rurales, systèmes d’AEP) qui sera responsable d’appuyer les communes dans la gestion de la mise en œuvre des infrastructures prioritaires sélectionnées, incluant les systèmes d’alimentation en eau potable, en faisant appel, au besoin, à des ingénieurs-conseils;
* Un(e) assistant(e) administratif (ve) et financier(e) assurant la comptabilité pour la durée du projet;
* Le personnel d’appui (deux chauffeurs-plantons, une secrétaire de direction).

Cette équipe est chargée de la gestion journalière, de la planification des activités et du rapportage. Elle assure l’interface entre la coordination du programme FBSA et le terrain.

## Synergies à l’intérieur du programme FBSA

### Entre les partenaires

La complémentarité et le développement de synergies entre les interventions des différents partenaires sont pris en compte à plusieurs niveaux :

* **Lors de la formulation :** L’UNCDF a participé aux rencontres de coordination et de concertation de l’ensemble des partenaires et a eu des rencontres individuelles avec chacun afin de définir les besoins et les attentes de chaque ONG en matière d’investissements collectifs, d’équipements essentiels à leurs activités au sein du programme FBSA et qui ne sont pas intégrés dans leurs enveloppes individuelles. Ces rencontres ont abordé également le besoin de renforcement des capacités des services techniques déconcentrés, notamment du MINAGRIE.
* Pour répondre aux besoins des interventions des partenaires en matière d’investis­sement, d’équipements et d’actions communautaires avec les organisations communautaires de base et OP, l'UNCDF, dans le cadre de son appui institutionnel aux communes et du renforcement des capacités de maîtrise d'ouvrage des communes, privilégie la formule d’un fonds de développement (FDL) avec trois guichets. Les activités admissibles aux différents guichets, les modalités de sélection et de mise en œuvre des infrastructures et projets sont précisées pour chacun des guichets et mettent en évidence le rôle que l’ensemble des partenaires joue à toutes les étapes depuis l’identification jusqu’à la gestion/exploitation durable. Cette formule permet d’impliquer tous les partenaires du programme avec les administrations communales et les STD. Elle permet également de tenir compte des réalisations des autres partenaires au cours du projet, de revoir annuellement les priorités et de planifier les projets et les infrastructures en concertation avec les programmes d’activités annuels spécifiques de chacun et la nécessité de cibler les interventions sur des zones spécifiques à définir.
* **Au moment de la mise en œuvre :** La concertation lors de la mise en œuvre s’appuie sur la dynamisation des comités communaux (et collinaires) de développement, communautaire comme un outil de communication, de sensibilisation et de coordination des interventions du programme FBSA dans la commune, autour de l’administration communale. Les CCDC seront le lieu de discussion et de consensus sur le ciblage des bénéficiaires et des interventions prioritaires des partenaires ainsi que des inves­tisse­ments et projets à soumettre aux différents guichets. Les recommandations du CCDC sont ensuite transmises à l’administration communale pour la validation avec le conseil communal et la mobilisation des fonds des guichets selon les différentes procédures. Le plan de travail annuel consolidé de l’ensemble des partenaires y est discuté et validé. Des réunions de suivi seront planifiées sur une base trimestrielle. Les CLDC et le CCDC sont les organes communaux de concertation et de coordination des interventions sur le terrain. Ils regrouperont les ONG, les organisations communautaires de base, l'équi­pe de l'UNCDF et le personnel de la commune. C’et à leur niveau que les arbitrages se feront sur les activités à réaliser et sur le développement de synergies.
* L’UNCDF tiendra des réunions (annuelles, semestrielles) de planification et de programmation des investissements dont le financement est assuré à travers le FDL pour :
* Appuyer, de concert avec les partenaires, la préparation des requêtes de financement (guichet 1), du programme d’investissements annuels à soumettre au FDL (guichet 2) et des actions prévues dans le cadre du guichet 3;
* Organiser les réunions du comité d’analyse et d’approbation des projets (guichet 1);
* Apporter les appuis nécessaires à la gestion efficace du processus de maîtrise d'ouvrage et au respect des échéanciers.
* La composante UNCDF travaillera en étroite collaboration avec les antennes provinciales du plan dans chacune des deux provinces pour coordonner l’ensemble des activités de renforcement des capacités des communes, pour les appuis liés à l’élaboration des PCDC, de manière à intégrer les aspects Sécurité alimentaire et nutritionnelle , CC, ciblage des GV et genre ainsi que leur mise en cohérence avec les plans provinciaux de développement.
* L’UNCDF établira un partenariat avec l’ONU FEMMES en vue de soutenir les autorités locales afin qu’elles garantissent le développement et l’amélioration équitables de l’accès local des femmes aux ressources et aux services grâce à une planification, une programmation et une budgétisation sensibles à la question du genre. Après avoir mis l’accent sur la lutte contre la violence faite aux femmes et sur la prise en compte des besoins des femmes dans la planification et la budgétisation, l’organisation met maintenant l’accent sur l’autonomisation économique des femmes, et pourrait développer des interventions pour appuyer les femmes dans leurs activités au sein des filières où elles sont présentes.
* La stratégie genre de l’UNCDF focalise entre autres sur : 1) la prise en compte dans les politiques, plans et budgets dans les secteurs de la sécurité alimentaire au niveau national et décentralisé (mise en œuvre de la Politique nationale genre); 2) un soutien à l’autonomisation des femmes à travers un appui aux filières portées par les femmes (appuis financiers, techniques et conseils); 3) un appui-conseil aux partenaires FBSA pour la prise en compte des besoins différenciés hommes femmes pour assurer la sécurité alimentaire. Les leçons des appuis aux filières portées par les femmes pourraient être pertinentes pour le programme FBSA/UNCDF.

Présentation sommaire des synergies et complémentarités[[21]](#footnote-21) prévues entre le FDL (appuyé par l'UNCDF) et les interventions des partenaires ONG

| **Composantes du cadre  d’intervention initial** | **Partenaire principal** | **Synergies / collaborations entre les partenaires**  **Activités complémentaires pouvant être financées sur les guichets du FDL et référence au guichet pouvant les financer** | |
| --- | --- | --- | --- |
| **COMPOSANTE 1 : APPUI AUX SECTEURS PRODUCTIFS** | | |  |
| **Sous composante 1.1 : appui à la recapitalisation des exploitations agricoles** | | |  |
| Volet 1) Appui à la restauration du capital fertilité des exploitations (+ petit élevage) | Caritas  International | Projets de protection et d’aménagement de bassins versants  Appuis à des projets communautaires axés sur l'adaptation aux changements climatiques centrés sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle | **G 2**  **G-3** |
| Volet 2) Mise en valeur agricole : appui à la production et à la diffusion de semences | LD/CSA | Infrastructures de stockage multifonctionnel  Équipements de conditionnement | **G-2**  **G-3** |
| **Sous composante 1.2 : Appui à la valorisation des produits agricoles et de l’accès au marché** | | |  |
| Volet 1) Appui aux organisations paysannes | CSA | Ses besoins en infrastructures sont pris en compte dans son DTF |  |
| Volet 2) Amélioration des conditions de stockage (et autres valorisations) | CSA | Magasins multifonctionnels, aires de séchage, équipements collectifs de conditionnement / transformation (G-2/3  Amélioration des marchés agricoles (G-1/3) | **G-2**  **G-3**  **G 1** |
| Volet 3) Amélioration des infrastructures et des équipements. | UNCDF | **Ensemble de la composante FDL  de l'UNCDF incluant les 3 guichets.** | **G-1**  **G-2**  **G-3** |
| **Sous composante 1.3 : Appui à la création d’activités non agricoles** | | |  |
| Volet 1) Revitalisation et l’appui aux Centres d’Enseignements des Métiers CEM | WSM | Contribution prévue pour la réhabilitation et à l'équipement ciblée dans le guichet 1 | **G 1**  **G-3** |
| Volet 2) Appui à l’installation de services | WSM |  |  |
| **COMPOSANTE 2 : APPUI À L’ACCÈS AUX SERVICES** | | |  |
| **Sous composante 2.1 : Amélioration de l’accès à l’eau potable** | **UNCDF** | **Contribution prévue pour la réhabilitation d’adduction d’eau pris en charge dans le guichet 1 suivant les modalités de mise en œuvre décrites en composante 3** | **G 1**  **G-3** |
| Sous composante 2.2 : Amélioration de l’accès au crédit | LD/CSA |  |  |
| Sous composante 2.3 Amélioration de l’accès et des services des Centres de Santé. | CRB | Amélioration de l’accès à l’eau des centres de santé | **G-1**  **G-3** |
| Volet 1) Renforcement de la prise en charge de la malnutrition  Volet 2) Renforcement des activités de planning familial | CRB | Contribution prévue pour les centres de formation (Centres de foyer d’animation et de rééducation nutritionnelle FARN) et pour du petit équipement ciblé dans le guichet 1 | G 1  G-3 |
| **COMPOSANTE 3 : APPUI**  **INSTITUTIONNEL** | **UNCDF** | **Renforcement des capacités (techniques et moyens) des Services communaux et des services techniques déconcentrés pour améliorer leurs capacités d’appuis aux communes et aux projets des partenaires les communes (planification, agriculture et élevage, GR, etc.)[[22]](#footnote-22)** |  |

### Avec les projets et programmes existants dans la zone

L'UNCDF entretiendra, à travers les administrations communales, un dialogue avec les autres PTF intervenant dans la zone et s’assurera de leur participation aux rencontres de concertation au niveau communal, de manière à développer les synergies et les complémentarités.

## Suivi-évaluation

Le suivi de la composante est assuré par le Bureau régional à Dakar.

Le suivi des activités du projet reposera sur deux types d’informations :

* Les besoins en informations concernant les communes seront établis au démarrage du projet dans une étude de référence globale pour le programme en lien directe avec le cadre logique. L’évolution de ces paramètres fera ensuite l’objet d’un suivi annuel (rapport annuel où le progrès vers l’atteint des résultats du cadre logique sera analysé).
* Les informations de suivi-évaluation de la composante seront collectées par un prestataire de services qui fera la mise à jour des informations recueillies semestriellement. Les données collectées portent sur les extrants et les résultats associés aux activités de la composante UNCDF. L’expert international assurera la qualité des données générées.

### Procédures de rapportage administratif, comptable et financier

L’UNCDF produira les rapports d’activités semestriels et annuels suivant le canevas proposé dans l’ébauche de manuel de procédures fourni par le FBSA. Ces rapports seront transmis à la coordination nationale pour consolidation.

Les rapports financiers et les demandes de remboursement des fonds seront produits et transmis au FBSA suivant les directives en vigueur.

# Articulation avec le Programme

## Cohérence avec le cadre logique global du programme

Améliorer durablement et renforcer la gouvernance de la sécurité alimentaire et nutritionnelle des groupes vulnérables au niveau de trois communes de la région de Mosso, en favorisant leur accès aux facteurs de production, aux technologies et aux marchés et en renforçant les capacités des acteurs locaux dans sa prise en charge dans le développement local.

L’objectif spécifique de la composante « Renforcement des capacités institutionnelles des collectivités locales/UNCDF » est que les administrations communales améliorent leur maîtrise du processus de la planification et de la budgétisation participatives locales axées sur la sécurité alimentaire (prenant en compte les besoins des GV, l’approche genre et l’adaptation aux changements climatiques). Des infrastructures socio-économiques de base et de production sont réalisées sous la maîtrise d’ouvrage communale, avec un mécanisme de gestion et d’entretien durable et opérationnel.

La composante UNCDF s’adresse aux administrations communales qui sont responsables de la gestion des services de base et de la coordination de l’ensemble des interventions dans la zone. La composante UNCDF inclut un fonds de développement local (FDL) pour financer les activités et les investissements structurants liés à l’amélioration de la sécurité alimentaire en synergie avec les partenaires ONG comme indiqué dans les tableaux 10 et 15.

## Cohérence entre les résultats (sous-résultats) de la contribution et ceux du programme

La composante « Renforcement des capacités institutionnelles des communes (RCIC) » assure :

* Des appuis pour améliorer la gouvernance locale à travers le renforcement des capacités de maîtrise d'ouvrage des communes;
* Le renforcement des capacités des administrations communales pour mieux centrer la planification des interventions sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle, en utilisant les outils appropriés, établir les priorités et coordonner la gestion, l’entretien et l’exploitation durable des investissements réalisés dans le cadre du programme FBSA;
* La mise en place du mécanisme de financement des investissements et équipements prioritaires, le FDL de deux millions d’euros destinés à améliorer la sécurité alimentaire et nutritionnelle dans les trois communes. Ces investissements sont essentiels aux interventions des autres partenaires du programme, notamment les ONG qui interviennent avec les OCB;
* Le renforcement des capacités des administrations communales pour mobiliser davantage de ressources financières, qu’elles proviennent de la fiscalité locale, de transferts du gouvernement central ou de PTF des communes. Ces fonds permettent aux communes d’assurer plus efficacement l’entretien des infrastructures de services et de production qui sont une garantie de leur durabilité/pérennisation. Le circuit des dépenses publiques en matière de sécurité alimentaire est amélioré.

**ANNEXES**

Annexe 1 – Termes de référence

Annexe 2 – Calendrier des rencontres

Annexe 3 – Cadrage de la gestion des investissements, équipements et projets

Annexe 4 – Indicateurs socioéconomiques des communes ciblées

Annexe 5 – Budget détaillé de la composante

**Annexe 1**

**Termes de référence, méthodologie**

 

**Gouvernement du Burundi**

**----**

**United Nations Capital Development Fund**

**----**

**Formulation du Document de Projet**

**Appui à la lutte contre l’insécurité alimentaire   
dans la région naturelle du Moso au Burundi**

**TERMES DE REFERENCE DE LA MISSION**

**1. Contexte et justification**

**1.1. Contexte**

Le Burundi, 28 000 km2 est un pays enclavé, 2e pays le plus densément peuplé d'Afrique, avec 8 millions d'habitants, et est parmi les 5 pays les plus pauvres du monde. Son histoire est ponctuée de crises sociopolitiques (1965, 1972, 1988 et 1993) dont la dernière a duré plus d’une décennie et entraîné la destruction de la quasi-totalité des infrastructures et des systèmes de production. Le pays connaît une situation politique stable depuis les élections générales de 2005 et 2010 avec des institutions locales dûment élues et mandatées. L’économie du pays est caractérisée par des faiblesses structurelles et les chocs économiques dus aux augmentations des prix des produits alimentaires. L’économie Burundaise repose essentiellement sur une agriculture de subsistance, caractérisée par une très forte population agricole (plus de 90% de la population totale), un émiettement des exploitations (moyenne inférieure à 0,4 ha) et une très faible productivité. Au cours de la dernière décennie, la croissance de la production agricole (2%) était inférieure au taux d’augmentation de la population qui tourne autour de 2,6% à 3%[[23]](#footnote-23). Seuls 18% de la population jouit d’une sécurité alimentaire acceptable tandis que 82% des ménages font quotidiennement face à une insécurité alimentaire. La malnutrition contribue pour 46% à la mortalité des enfants de moins de 5 ans[[24]](#footnote-24). Les divers problèmes du secteur agricole se manifestent par une faible rentabilité des investissements réalisés, la baisse de la productivité du secteur et sa faible articulation aux autres secteurs de la vie nationale. Ces problèmes sont à la fois d’ordre structurel et conjoncturel et catégorisés en contraintes agronomiques, climatiques, technologiques, socio-économiques et institutionnelles[[25]](#footnote-25). Pour pallier ces contraintes, le Burundi a élaboré des politiques sectorielles, des stratégies, des programmes et des plans d’actions qui sont entre autres. La stratégie agricole nationale (SAN), le programme national de sécurité alimentaire (PNSA) 2009-2015 et le Plan National d’Investissement Agricole (PNIA) 2012-2017, le Plan d’Action National d’Adaptation aux changements climatiques (PANA) en 2007 le CSLPII 2012-2016 avec tous les textes liés à la promotion de la décentralisation et du développement communal assortis d’un Fonds National d’’Investissments des Communes (FONIC). Malgré ces instruments de parade, le Burundi ne parvient jusqu’à présent pas à surmonter et maitriser l’insécurité alimentaire. C’est dans ce contexte que le Fonds Belge pour la Sécurité Alimentaire (FBSA) veut contribuer à la mise en œuvre des ces stratégies à travers un programme de Lutte contre l’insécurité alimentaire.

En effet le FBSA est devenu un instrument de financement de programmes et projets dont la finalité est l’amélioration de la sécurité alimentaire de populations vivant dans les zones présentant un grand risque d’insécurité alimentaire. Le FBSA se distingue des autres mécanismes de financement par son approche intégrée et multidimensionnelle en embrassant les quatre dimensions conventionnelles (la disponibilité, l’accessibilité, la stabilité et la qualité nutritionnelle) de la sécurité alimentaire. Par cette approche, le FBSA entend renforcer cette sécurité alimentaire sur une base durable en focalisant sur le renforcement des capacités institutionnelles des acteurs et l’amélioration des services sociaux de base et des capacités défensives des populations vulnérables au niveau local.

**1.2. Justification**

Le processus de préparation du nouveau programme FBSA au Burundi a démarré en mai 2011 par une concertation entre le Gouvernement représenté par le Ministère de l’Agriculture et de l’Élevage (MINAGRIE), le Bureau de la Coopération Belge et ses partenaires multilatérales et ONGs actifs dans le domaine. Une analyse multicritère et différents arguments ont validé le choix des provinces de l’Est et/ou partie de ces provinces situées en zone naturelle du Mosso, plus particulièrement les provinces de Cankuzo, Ruyigi et Rutana comme les plus touchées par une insécurité alimentaire conjoncturelle et structurelle élevée. Une étude de déterminant de l’insécurité alimentaire[[26]](#footnote-26) sur 8 communes (Kinyinya, Nyabitsinda, Giharo, Cendajuru, Mishiha, Gisagara, Gisuru, Bukemba) des 3 régions choisies a été conduite. Cette étude consiste à approfondir le choix des communes **Cendajuru-Gisuru-Kinyinya** et identifier les axes sur lesquels les différents acteurs impliqués dans la formulation du programme devraient focaliser.

En effet, il ressort globalement de cette étude que l’insécurité alimentaire dans cette zone se caractérise par le manque de la fertilité des sols, l’eau, l’accès limité aux facteurs de production et par la pauvreté de l’alimentation. Aussi cette étude a articulé le programme dans son ensemble autour de trois grands axes d’intervention qui sont : Axe Appui aux secteurs productifs, Axe Amélioration de l’accès aux services et un Axe Appui institutionnel.

Par ailleurs, la note stratégique du FBSA met en évidence des éléments majeurs qui caractérisent l’insécurité alimentaire qui sont entre autres i) le caractère multidimensionnel de l’insécurité alimentaire, ii) le caractère spécifique et local des racines du problème, iii) l’articulation entre insécurité alimentaire, changement climatique et gestion des ressources naturelles, et iv) la nécessité de dépasser la gestion de l’urgence pour aller vers des réponses durables.

Dans le cadre de ce programme, le FBSA, conformément à ses orientations retient une approche multi partenariale où toutes les différentes thématiques (Elevage, Gestion des Bassin Versants, Activités Génératrices de Revenus (AGR), agriculture durable, Malnutrition, Mutuelle/Epargne Crédit, environnement, genre, gouvernance locale, Eau et Assainissement, capacitations des acteurs locaux etc. … ) sont prises en charge par des ONG belges (CR Belgique, Louvain Coopération, CARITAS, et CSA et WSM) et leurs partenaires nationaux spécialisées, engagées dans une logique de synergie et de complémentarité.

L’implication de l’UNCDF dans ce dispositif est justifiée non seulement par le partenariat fécond jadis avec le Fonds Belge de Survie (FBS), puis avec le FBSA, mais aussi sur les spécificités de l’UNCDF à contribuer au problème de l’insécurité alimentaire à travers des résultats très particuliers et caractéristiques dont les plus saillants sont:

* *Une amélioration de la gouvernance locale de la sécurité alimentaire* à travers (1) la recherche de synergie entre les autorités déconcentrées, les collectivités locales, et la société civile et, (2) le renforcement de la maîtrise d’ouvrage communale, la fonction d’alerte et de planification des collectivités et leur capacité à intégrer les dimensions démographiques et les questions de mobilité, (3) l’adoption de « démarches territoriales » permettant de renforcer la coordination des collectivités locales, de faire des choix communs et de gérer des investissements.
* *Le Développement des mécanismes institutionnels* pour le financement local de la sécurité alimentaire, à travers des fonds d’investissements, pour le financement de projets locaux structurants permettant d’apporter des solutions viables et efficaces aux problèmes de pauvreté et de sécurité alimentaire améliorant ainsi la disponibilité, l’accessibilité, la stabilité et l’utilisation des denrées alimentaires.

2. Les objectifs à atteindre dans le cadre du présent projet

La présente formulation devra définir un cadre d’intervention pour UNCDF et ses partenaires externes tel que le PNUD et tiendra compte de la note de cadrage qui sera élaborée et partagée avec les acteurs en présence.

L’objectif global de la composante UNCDF est d’améliorer la sécurité alimentaire des populations de la région naturelle du Moso notamment des par le renforcement de la gouvernance locale.

Ainsi, l’UNCDF compte contribuer au programme FBSA en appuyant le gouvernement, les communes et plus généralement l’ensemble des acteurs locaux pour lutter contre l’insécurité alimentaire et la pauvreté à travers deux axes stratégiques :

* *Le renforcement des capacités d’investissement des communes* pour offrir des services permettant de lutter contre l’insécurité alimentaire en améliorant, de façon significative et durable, les ressources financières à l’interne et à l’externe des communes ainsi que leurs capacités de gestion administrative et financière par une meilleure planification et budgétisation axées vers les groupes vulnérables.
* *La réalisation et la gestion efficace, équitable et transparente des investissements structurants* contribuant à l’augmentation de la résilience des groupes vulnérables et des secteurs productifs et au développement de l’économie locale pour une sécurité alimentaire durable.

La formulation de la composante de l’UNCDF, compte tenu de son caractère transversal aussi bien au niveau institutionnel que thématique, doit se baser sur les principes suivants :

* Le mandat d’investissement de UNCDF, tel qu’il a été revu dans son Plan d’affaire pour le Développement Local.
* La prise en compte de l’environnement institutionnel de la sécurité alimentaire et des expériences acquises par UNCDF au Burundi. En effet, la mission devra s’intéresser aux cadres programmatiques essentiels à savoir, la stratégie agricole nationale (SAN), le programme national de sécurité alimentaire (PNSA) 2009-2015 et le Plan National d’Investissement Agricole (PNIA) 2012-2017, le CSLP2, la Stratégie Nationale des Ressources en Eau. La mission doit également se pencher sur le mécanisme de financement et de gestion décentralisés des communes notamment le FONIC (Fonds National d’Investissements des Communes), le Manuel de Procédures Administratives et Financières Communale, le Guide Pratique de Mobilisation de Ressources Financières Communales, le Guide Pratique du Contrôle de tutelle des Actes Communaux et les analyser à côté des outils développés par UNCDF parmi lesquels le SAFIC ( Système d'Analyse Financière et Institutionnelle des Collectivités) et le GELD (Gender Equitable Local Development[[27]](#footnote-27)). La mission prendra connaissance aussi des rapports et études relatives au projet UNCDF/PADRC-Rutana.
* Prise en compte de l’expérience dans la gestion des investissements des organisations partenaires du FBSA à savoir , CR Belgique, Louvain Coopération, CARITAS, et CSA et WSM

**3. Mandat de la mission de formulation**

**3.1. Principes de la formulation**

La mission de formulation devra :

1. Visiter les zones d’intervention prévues pour le projet en vu de vérifier la fonctionnalité des communes et d’évaluer les besoins nécessaires dans le cadre de l’amélioration de la disponibilité, l’accès et l’utilisation des denrées alimentaires
2. Évaluer les goulots d’étranglement et les principales difficultés de la décentralisation et de la déconcentration tout en identifiant les principaux liens avec les déterminants de l’insécurité alimentaire et les actions à entreprendre pour améliorer la livraison d’un service public local en adéquation avec les besoins locaux ;
3. Examiner les modalités d’utilisation du circuit national de la dépense publique y compris celui du FONIC et proposer un instrument financier pour une bonne maîtrise d’ouvrage des communes en vu d’accompagner les investissements liés à la sécurité alimentaire.;
4. Décrire les différentes interventions dans la zone du projet en lien avec l’approche institutionnelle de UNCDF, y compris les partenaires engagés dans la mise en œuvre du présent programme FBSA;
5. S’inscrire dans un programme multi-acteurs et tenir compte des produits livrables par les différents partenaires;
6. Dans la perspective de l’intégration du genre, identifier les déterminants de l’approche genre qui devra être pris en compte dans le projet en lien avec les enseignements du GELD et la stratégie genre de UNCDF ;
7. Proposer le cadre institutionnel et opérationnel le plus adéquat et le plus souple pour assurer

* une exécution décentralisée associant tous les acteurs concernés,
* la synergie entre sous composantes du projet et celle du projet avec toutes les composantes du programme pour assurer sa cohérence ;

1. Analyser les risques et les mesures de mitigation à prendre dans trois domaines : (1) les risques politiques et les questions relatives à la sécurité dans la zone, (2) les risques institutionnels relatifs à l’engagement du gouvernement et des communes, (3) les risques opérationnels relatifs aux modalités de mise en œuvre du projet dans un contexte multi acteurs;
2. Identifier des perspectives de mobilisation des ressources pour le projet, aussi bien dans le domaine de la sécurité alimentaire que dans celui du changement climatique. Proposer des pistes d’articulation entre le présent projet et les autres projets de l’UNCDF, de l’UE, du FIDA de la GIZ, de la CTB et de la Banque Mondiale en cours dans les provinces du Rutana, Cankuzo et Ruyigi;
3. Définir les capacités d’absorption des collectivités et faire des propositions sur les modalités et la fonctionnalité de la maitrise d’œuvre, la maitrise d’ouvrage, la maitrise d’ouvrage délégué et le rôle des communautés bénéficiaires, notamment dans le cadre des investissements HIMO nécessitant une main d’œuvre non qualifiée dans leurs localités;
4. Faire également des propositions sur les modalités de fonctionnement du FDLs ciblés et/ou affectés assortis des guichets et des clefs de répartition, des conditionnalités d’attribution des fonds et système de performance des communes;

**4. Durée, composition et produit de la mission**

La mission de formulation s’étendra sur une période de 3 mois au plus, à compter de la signature du contrat et jusqu’à l’approbation du produit final par le BR de UNCDF à Dakar. La mission de formulation sur le terrain couvrira une période d’une dizaine de jours environ. L’implication des experts, international et national, ainsi que celle des personnes ressources, dans l’ensemble de la mission de formulation est indiquée dans leur TDRs (annexe 1) et selon l’organisation du travail suivante.

Les produits de la mission sont intégrés dans deux formats différents. Le premier format UNDG qui correspond au format du cadre de formulation des projets dans le Système des Nations Unies (Annexe 2) et le format du Document Technique et Financier (DTF) du FBSA ( Annexe 3). Un tableau de correspondance entre les deux formats est aussi donné (Annexe 4)

**4.1. Composition de la mission**

* 1 Conseiller Technique Développement Local de l’UNCDF, chef de mission,
* 1 Expert international en Développement local et Sécurité alimentaire ou finances locales (Consultant principal de la mission présentant une bonne expérience dans la formulation de programme, la gestion axée sur les résultats et de la décentralisation;
* 1 expert national agronome et/ou spécialiste des ressources en eau avec une bonne connaissance du processus de décentralisation selon le profil du consultant principal
* représentant local de l’UNCDF au Burundi qui facilitera toutes rencontres et échanges utiles pour la formulation.
* Si possible 2 Représentants du Gouvernement (MINAGRIE ou Ministère de l‘Environnement et la Direction Générale du Développement Communal) prendront part au processus de formulation à Bujumbura.

**4.2. Le Document de projet**

Le Consultant principal sera responsable de la rédaction, en français, de deux documents. Un DTF (Document Technique et Financier) soumis à l’approbation du FBSA et le DTF converti en format UNDG qui sera soumis à l’approbation de l’UNCDF. Il sera chargé de la coordination des contributions du consultant national et personnes ressources.

Le consultant identifiera la contribution du cadre logique du présent programme au cadre logique de l’étude sur les déterminants de l’insécurité alimentaire et au cadre logique de la note de cadrage qui sera fournie par la coordination du programme.

Le processus de formulation sera supervisé par le bureau régional à Dakar.

**Méthodologie de la mission et TDR des consultants**

**I. Méthodologie de la mission de formulation :**

La mission de formulation procèdera par :

* Un entretien avec le bureau régional de UNCDF de Dakar
* Une revue de la documentation existante,
* Une série d’entretiens avec les partenaires du programme (Liste à fournir ultérieurement)
* L’organisation d’interviews, de discussions,
* L’organisation de panels, s’il y a lieu,
* Toutes autres méthodes participatives pertinentes pour la formulation.

Les informations devront être collectées auprès des services officiels de statistiques et des différents ministères sectoriels, des communes, des ONGs et des partenaires engagés dans la mise en œuvre du présent programme FBSA. Alternativement, les informations pourront être collectées auprès d’autres bailleurs de fonds et projets actifs dans la zone du projet et traitant des thématiques liées à la sécurité alimentaire, au genre et aux changements climatiques. La mission doit rencontrer l’ensemble des parties prenantes et visiter un échantillon représentatif de communes dans les communes retenues des provinces de Cankuzo, Rutana et Ruyigi.

**II. Organisation de la mission :**

Le conseiller technique de l’UNCDF, en rapport avec le consultant International, dirigera la mission en s’appuyant sur la partie nationale.

**III. Profil et critères de sélection des consultants**

La mission de formulation sera composée d’une équipe de 2 experts (1 international et 1 national) selon les profils décrits ci-dessous. Les deux consultants devront être complémentaires. En plus, UNCDF suggère, la participation de deux représentants de la partie gouvernementale comme mentionné ci- dessus.

**III.1. Le Consultant principal**

Un consultant international, qui sera évalué sur les critères suivants :

* 10 ans d’expérience minimum dans le domaine du développement local et sécurité alimentaire en appui aux communes, reflétées dans une bonne connaissance des processus de décentralisation,
* La conduite avec succès de plusieurs mandats dans le domaine de la sécurité alimentaire, de la gestion des ressources naturelles, du changement climatique, et du développement local,
* Des connaissances pratiques dans la mise en place d’appui au renforcement des capacités,
* Une sensibilité avérée aux questions de genre,
* Une bonne connaissance des expériences de UNCDF,
* Une bonne expérience dans la formulation de projets de développement.
* Niveau d’étude : Master minimum dans des domaines liés au développement local et à la gestion des ressources naturelles.
* Bonne maîtrise de la langue française

Le consultant principal est responsable de:

* la coordination technique de la mission ;
* la répartition du travail entre les membres de l’équipe technique (consultant et personnes ressources);
* l’élaboration de la démarche méthodologique;
* la restitution des conclusions de la formulation aux parties prenantes à la fin de la mission sur place et avec l’Unité régionale de UNCDF à Dakar, y compris la production d’un aide-mémoire pour le «débriefing» sur place ;
* la production du DTF et du document de projet sous format UNDG y compris un cadre logique en cohérence avec les stratégies opérationnelles de UNCDF et la cadre programmatique/note stratégique du FBSA (version provisoire et version finale);

Pour finaliser le document de projet, le consultant principal :

* analysera le mécanisme de planification, de programmation et de budgétisation des investissements au niveau des collectivités locales.
* analysera le circuit des finances publiques pour l’acheminement des fonds destinés aux investissements locaux.
* analysera les différentes approches de renforcement des capacités de maîtrise d’ouvrage des collectivités locales (services déconcentrés, prestataires privés, services propres des collectivités éventuellement).
* proposera une stratégie, les objectifs, les actions, les modalités de mise en œuvre et de suivi – évaluation en lien avec les stratégies opérationnelles dégagées plus haut.
* travaillera en étroite coopération avec le consultant national et les personnes ressources.

Les produits attendus du consultant international sont :

1. un plan de travail finalisé
2. un aide-mémoire de la mission de terrain
3. un DTF à l’intention du FBSA
4. document de projet UNDG préliminaire
5. un document de projet UNDG Final après le PAC

**III.2. Le consultant national**

Spécialiste en Décentralisation et développement institutionnel, Agronomie/GRN ou eau/Hydraulique avec une très bonne connaissance en sécurité alimentaire ou finances locales, le consultant national contribuera à la formulation du projet, facilitera les contacts avec les autorités nationales et locales, appuiera le consultant international dans la compréhension des enjeux et risques relatifs au contexte institutionnel et géo-climatique burundais.

Pour ce faire le consultant devra faire preuve des compétences suivantes, qui feront partie des critères de sélection :

* 7 ans d’expérience minimum dans les domaines de l’agronomie, de la gestion des ressources naturelles, des ressources en eau/hydraulique ou des finances locales
* Expérience dans des programmes de développement local, rural et agricole et soutenant des activités génératrices de revenus en milieu rural favorisant l'intégration économique des populations, y compris les groupes vulnérables, par l'appui à l’intensification et la diversification des systèmes de productions adaptés aux changements climatiques à travers une gestion rationnelle des ressources naturelles et le développement d'une synergie
* Expérience relative à des politiques d’appui agricole et des ressources en eau;
* Expérience dans les domaines du développement des capacités institutionnelles et du développement économique local;
* Niveau d’étude : Bac + 4 minimum dans des domaines liés au développement local, la gestion des ressources naturelles et/ou en eau et hydraulique
* Parfaite maîtrise de la langue française

Les produits attendus du consultant national sont :

1. Notes de synthèse avant la mission de formulation, les thématiques relatives à ces notes de synthèses seront définies par le consultant international et UNCDF. Elles devront permettre de mieux comprendre le contexte et de définir une cartographie des acteurs,
2. Facilitation, en appui à la personne focale de UNCDF pour les rencontres au niveau de Bujumbura et sur le terrain,
3. Trois notes de synthèse après la mission de formulation, dont les thématiques et le contenu seront défini en accord avec le consultant international. Le consultant national travaillera sous l’autorité du consultant international.
4. En outre, le consultant national devra faire une relecture des documents produits par le consultant international et proposer des commentaires constructifs sur ces trois documents.

**IV. Déroulement de la mission et produits attendus**

La mission de formulation sera conduite comme suit :

*Dès la signature du contrat :* Briefing par l’Unité régionale de développement local, Dakar : Le Consultant principal de la mission sera briefé par l’équipe DL du bureau régional de Dakar avant le démarrage de la mission. La documentation lui sera transmise à l’avance.

1. Finalisation du plan de travail : Revue du plan de travail provisoire ci- dessous par l’équipe de la mission avec consultation de la personne focale de UNCDF à Bujumbura pour la prise en compte des exigences pratiques et logistiques.

*Aussitôt après la signature du contrat :* Mission de terrain (durée : entre 10 et 15 jours) :

1. Briefing au niveau du pays : La mission sera briefée dès son arrivée par les représentants le FBSA, le Gouvernement à travers le MINAGRIE, la DGDMAD et d’autres parties prenantes potentielles porteuses de projets dans le cadre du programme. Le point focal UNCDF s’assura que tous les documents de projet demandés soient mis à la disposition de la mission. Une rencontre d’échange aura lieu avec l’équipe de pays sur les objectifs de la mission et les perspectives de partenariat.
2. Visites de terrain et conduite de la mission : La mission de formulation doit assurer un échange étroit de ses conclusions avec les bénéficiaires et autres parties prenantes et considérer leurs points de vue dans le document de projet.
3. Préparation de l’aide-mémoire : Le Consultant principal est responsable de l’élaboration de l’aide-mémoire résumant les conclusions et recommandations importantes de la mission. Ce document sera adressé à UNCDF à Dakar et sera mis à la disposition de toutes les parties prenantes en particulier au Gouvernement avant le débriefing sur place.
4. Atelier d’harmonisation dont l’objectif est de vérifier la cohérence des composantes du projet et la stratégie de mise en œuvre et de les valider avec les diverses acteurs du programme FBSA.
5. Une réunion de synthèse avec le PNUD. Assortie d’un PV qui fera partie du rapport final.

*Après la fin de la mission de terrain :* Briefing du bureau régional :

*10 jours après la fin de la mission de terrain :* Production du DTF : Le Consultant principal de la mission soumettra une version du DTF et si possible une version préliminaire du document de projet sous format UNDG, sur le modèle de l’annexe 2 qui sera présenté au comité de projet UNCDF. Ce document ferra l’objet d’une revue par le Bureau régional de l’UNCDF à Dakar.

*15 jours après la réception des commentaires du Bureau régional :* Production du document de projet final (Version 1) : Il sera soumis par le Consultant principal de la mission au BR de l’UNCDF à Dakar selon les dates convenues. Ce document ferra l’objet d’une revue par UNCDF en Comité d’approbation de projet.

*15 jours après la réception des commentaires du Comité d’approbation de projet de UNCDF :* Production du document final (Version 2)

**V. Logistique :**

Sur le terrain et pendant toute la mission, les consultants travailleront avec l’appui logistique et administratif du bureau du PNUD et UNCDF. Des dispositions seront prises par le bureau du PNUD et UNCDF pour faciliter toutes les rencontres et les visites que les consultants souhaiteront effectuer.

La mission sera libre de discuter avec les autorités compétentes de toutes les questions touchant à la formulation du nouveau projet. Les consultants ne seront pas habilités à prendre des engagements au nom de UNCDF et de ses partenaires.

Le Bureau Régional de UNCDF à Dakar étant responsable de la supervision générale de la formulation, les consultants devront se référer au conseiller technique régional de UNCDF si un problème d’ordre contractuel, logistique ou méthodologique ne peut être résolu localement.

Toute modification des présents termes de référence ne pourra être acceptée sans l’accord explicite et préalable de l’Unité de développement local de UNCDF à Dakar.

La mission de formulation doit rendre compte des résultats de la mission à l’Unité de développement local de UNCDF à Dakar, au niveau du pays, au Représentant Résident du PNUD (en sa qualité de Représentant de UNCDF au Mali) et au chargé de programme UNCDF.

**VI. Durée de la formulation**

La formulation du document de projet devrait débuter en cas d’accord du gouvernement burundais et du FBSA à partir du 10 septembre 2012 et contenu dans 40 jours calendaires sans excéder 2 mois à partir de la date de signature du contrat. La formulation comprendra une mission de terrain de 15 jours (à Bujumbura et dans les communes retenues). Sur la base des éléments recueillis lors de la mission, l’équipe de consultants formulera d’abord un DTF (Document Technique et Financier) qui sera revisé et soumis au FBSA dans le 15 jours qui suivront la mission terrain. Un premier draft de document de projet sous format UNDG sera soumis à revue par le bureau régional de UNCDF à Dakar, et plus spécifiquement par le conseiller technique régional 5 jours plus tard.. La finalisation du document de projet sera faite par le consultant principal après la réception du compte rendu du PAC (comité d’approbation des projets) de UNCDF à New York.

Il est à noter qu’un atelier d’harmonisation et de mise en cohérence des composantes des acteurs en présence devrait se tenir à Bujumbura et consistera à la présentation des différentes composantes du programme. Cette mise en cohérence est particulièrement importante car c’est l’occasion pour l’UNCDF d’identifier davantage ses partenaires stratégiques pour la livraison des produits notamment ceux liés aux investissements structurants.

**VII. Liste de la documentation (non exhaustive)**

* Document conceptuel du programme multi-acteur
* Lettre d’intention de UNCDF présentée au FBSA
* Déterminants de l’insécurité alimentaire dans huit communes de la région naturelle du Moso, Vol. 1&2. *SHER* Ingénieurs-Conseils sa. Mai 2012
* Note stratégique du FBSA
* Stratégie agricole nationale (SAN) du Burundi
* Programme national de sécurité alimentaire (PNSA) 2009-2015du Burundi
* Plan National d’Investissement Agricole (PNIA) 2012-2017 du Burundi
* CSLP2 du Burundi
* Stratégie Nationale des Ressources en Eau du Burundi
* Les documents du FONIC (Fonds National d’Investissements des Communes),
* Manuel de Procédures Administratives et Financières Communale,
* Guide Pratique de Mobilisation de Ressources Financières Communales,
* Guide Pratique du Contrôle de tutelle des Actes Communaux
* SAFIC ( Système d'Analyse Financière et Institutionnelle des Collectivités)
* Document de Stratégie Genre de UNCDF
* Le prodoc du GELD (Gender Equitable Local Development).
* Rapport de capitalisation et d’études du projet UNCDF/PADRC-Rutana.
* Rapport final du projet UNCDF/PADRC-Rutana.
* PCDC des communes de **Cendajuru-Gisuru-Kinyinya**
* Plan d’Affaire UNCDF 2010-13

**Canevas rédaction du DTF pour le FBSA**

**2ème partie : Présentation du projet sud constituant une des composantes du programme.**

Le dossier technique et financier comprend :

1. Table des matières ;
2. Liste des abréviations.

CHAPITRE I : SYNTHESE

1. Présentation de l’organisation partenaire du Fonds ;
2. Présentation du projet :

2.1. Fiche descriptive du projet (y compris description groupe-cible) ;

2.2. Partenaire(s) local (locaux) ;

2.3. Thèmes transversaux (avec marqueurs CAD) ;

2.4. Cadre logique du projet ;

2.5. Budget du projet (par résultat) ;

2.6. Frais de gestion ;

2.7. Coopérants / assistants techniques ;

2.8. Données pour le calcul des frais de structure (pour les ONG) ;

2.9. Chronogramme de mise en œuvre (semestriel) ;

2.6. Carte de la zone d’intervention ;

2.7. Principaux indicateurs sociaux régionaux / locaux.

CHAPITRE II : DOSSIER TECHNIQUE et FINANCIER

1. Résumé.
2. Historique :

2.1. S’il s’agit d’une 2ème phase (consolidation d'un projet FBS - hors programme), courte présentation de la 1ère phase + leçons apprises et recommandations.

S'il s'agit d'une 2ème phase de consolidation FBS mais intégrée dans le programme, courte présentation de la 1ère phase, leçons apprises, recommandations ainsi que l'articulation avec le programme.

2.2. Formulation du projet : description de l’approche participative, description des parties concernées (autorités locales, ambassade, autres partenaires au développement, bénéficiaires), restitution et processus décisionnel (en annexe agenda et liste des personnes rencontrées, participants au processus décisionnel, PV restitution) ;

1. Analyse des problèmes ;

La problématique globale est décrite dans la 1ère partie (Présentation du programme multidimensionnel) ;

Problématique spécifique du projet : arbre à problèmes + description groupe(s) cible(s) du projet ;

1. Stratégies sectorielles ;

4.1 La politique et les programmes du pays pour la lutte contre la pauvreté et l’amélioration de la sécurité alimentaire sont décrits dans la 1ère partie (Présentation du programme multidimensionnel) :

4.2 Présentation et analyse des priorités sectorielles et de la politique sectorielle au niveau national ;

4.3 Présentation et analyse des priorités sectorielles et de la politique sectorielle au niveau local ;

4.4 Présentation du cadre institutionnel du secteur ;

4.5 Coopération belge dans le secteur ;

1. Logique d’intervention / Orientations stratégiques :

5.1 Leçons apprises et recommandations (phases précédentes, autres projets, projets d’autres acteurs…);

5.2 Conclusions et recommandations d’éventuelles études préalables ;

5.3 Motivation du choix et description des groupes-cibles et de la zone d’intervention ;

5.4 Motivation du choix de l’intervention ;

5.5 Analyse des risques des différentes possibilités d’intervention ;

5.6 Contribution aux OMD et respect des principes de la Déclaration de Paris et de l’Agenda d’Accra ;

5.7 Alignement sur les politiques nationales et locales ;

5.8 Synergies et complémentarités avec d’autres interventions dans le secteur ;

1. Analyse des risques du projet (analyse + mesures à prendre) ;
2. Planification opérationnelle :

7.1 Description des objectifs, des résultats à atteindre, des activités, des moyens nécessaires, des indicateurs et moyens de vérification, des conditions préalables, des risques et hypothèses ;

7.2 Baseline (sélection d’indicateurs stratégiques liés à la sécurité alimentaire, correspondant aux niveaux « objectif spécifique » et « résultats » ;

7.3 Cadre logique ;

7.4 Budget – Planning financier ;

7.5 Calendrier d’exécution ;

1. Choix et description du (des) partenaire(s) local (locaux) :

8.1 Description des partenaires ;

8.2 Description du partenariat ;

1. Modalités d’exécution / méthodologie :

9.1 Responsabilités en termes de prise de décision ;

9.2 Canaux pour les opérations financières, responsabilités, conditions pour une exécution nationale ;

9.3 Gestion journalière, bureaux de coordination, coopérants ;

9.4 Synergies et complémentarités ;

9.5 Procédures liées aux marchés publics ;

9.6 Monitoring, évaluation, gestion des connaissances : description des structures de suivi (Comité de pilotage…), évaluations à mi-parcours … ;

9.7 Procédures de rapportage administratif, comptable et financier ;

1. Annexes du DTF :

10.1 TdR de la formulation ;

10.2 Liste des personnes rencontrées ;

10.3 Calendrier de la mission de formulation ;

10.4 TdR des coopérants ou de l’assistance technique nationale et internationale.

**Annexe 2**

**Calendrier des rencontres**

| **N°** | **Date** | **Institution** | **Personnes rencontrées** | **Télephone** |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| 1 | 18/9/2012 | Ministère de Développement Communal | Martin NIVYABANDI  Ministre du Développement Communal |  |
| 2 | 17/9/2012 | Direction Générale du Développement Communal | Jean Parie NTIHIRAGEZA  D. G développement Communal | 79 913 964 |
| 3 | 19/9/2012 | Ministère de l’Agriculture et Elevage | Gérard NDABEMEYE  DG de la planification de l’ Agriculture et Elevage « Point focal programme FBSA » | 79 985 193 |
| 4 | 19/9/2012 | Ministère de l’Energie et Mines | Ir Zéphyrin BARUTWANAYO  DG de l’Agence de l’Hydraulique Rural | 71 394 037 |
| 5 | 27/9/2012 | Ministère de l’Eau, de l’Environnement du Territoire et de l’Urbanisme | Jean Marie NIBIRANTIJE  Ministre |  |
| 6 | 17/9/2012 | PNUD | Rosine SORI- COULIBALY  Coordinateur Résidente du PNUD | 79 950 024 |
| 7 | 17/9/2012 | PNUD | Xavier Michon  Directeur Pays PNUD/Bdi | 79 345 835 |
| 8 | 17/9/2012 | PNUD | Justin Singbo  Directeur Pays Adjoint/Chargée des Programmes | 79 950 232 |
| 9 | 19/9/2012 | FAO | Hubert Chauvet  Représentant ai de la FAO |  |
| 10 | 19/9/2012 | FAO | Ernest MANIRAMBONA  Coordinateur ai de la FAO/CAUR  Point Focal Programme FBSA |  |
| 11 | 17/9/2012 | Ambassade de Belgique | Theofiel Baert  Ministre Conseiller |  |
| 12 | 27/9/2012 | Union Européenne | Cristina VICENTE RUIZ  Chargée de programmes « Sécurité Alimentaires » | 22 22 34 26 |
| 13 | 18/9/2012 | GIZ/ADLP | KUSCH Philp | 77 748 168 |
| 14 | 18/9/2012 | GIZ/Eau | Rudolph, Coordinateur | 79 225 967 |
| 15 |  | UNICEF | Dr Amah KLUTSE | 77 698 509 |
| 16 | 20/9/2012 | Caritas Belgique | Catherine SCHILLINGER  Représentante Au Bdi |  |
| 17 | 20/9/2012 | Croix Rouge Belgique | Sébastien FOSSEUR  Représentant CRB au Bdi | 79 983 153 |
| 18 | 20/9/2012 | Crois Rouge Burundi | Dr Jean- Marie | 79 277 377 |
| 19 | 25/9/2012 | WSM | Protais NAYUBURUNDI  Consultant | 79 944 269 |
| 20 | 27/9/2012 | FIDA | Damas NTIRANYIBAGIRA  Coordinateur du PTRPC |  |
| 21 | 24/9/2012 | Province CANKUZO | Pie KANANI  Conseiller Principal du Gouverneur | 76 481 916 |
| 22 | 24/9/2012 | Province CANKUZO | Berchmas HATUGIMANA  Antenne du Plan | 79 812 477 |
| 23 | 24/9/2012 | Province CANKUZO | Bosco NIJIMBERE  Coordinateur Provinciale des Régies Communale de l’eau | 77 738 894 |
| 24 | 24/9/2012 | Province CANKUZO | Gabriel NZIRORERA  DPAE ai |  |
| 25 | 24/9/2012 | Commune CENDAJURU | Stany NDOMVYI  Administrateur Communal | 79 633 360 |
| 26 | 24/9/2012 | Commune CENDAJURU | Michel NIYUKURI  Conseiller de l’Administrateur, Chargé du Développement | 79 633 360 |
| 27 | 24/9/2019 | Commune CENDAJURU | Président de la Régie Communal de l’Eau |  |
| 28 | 25/9/2012 | Province Ruyigi | Pontien HATUGIMANA  Conseiller Principal du Gouverneur |  |
| 29 | 25/9/2012 | Province Ruyigi | Gérard BARUTWANAYO  Antenne du Plan | 76 574 283 |
| 30 | 25/9/2012 | Province Ruyigi | Coordinateur Provincial des Régies Communale de l’Eau | 76 253 198 |
| 31 | 25/9/2012 | Commune GISURU | Egide NDIKURIYO  Administrateur Communal | 79 489 443 |
| 32 | 25/9/2012 | Commune GISURU | Conseiller Chargé du développement |  |
| 33 | 25/9/2012 | Commune GISURU | Président de la régie communal de l’eau |  |
| 34 | 25/9/2012 | Commune GISURU | Léonidas Nimubona  Téchnicien du Génie Rural | 71 187 470 |
| 35 | 26/9/2012 | Commune KINYINYA | Jean-Cloude NDIRITIRO  Conseiller de l’Administrateur communal |  |
| 36 | 26/9/2012 | Commune KINYINYA | Agronome Communal |  |
| 37 | 26/9/2012 | Commune KINYINYA | Evariste Ndikumana  Technicien du Génie Rural |  |
| 38 | 26/9/2012 | Commune KINYINYA | Président de la Régie Communal de l’Eau |  |
| 39 | 10/10/2012 | ONU Femme | Représentant ONU Femme au Bdi |  |
| 40 | 29/9/2012 | CSA | Consultant |  |

**Annexe 3**

**Cadrage de la gestion des investissements, équipements et projets financés à travers le fond de développement local   
dans le cadre des interventions d’appuis à la SAN dans les communes de Cankuzo, Gisuru et Kinyinya**

| **Types de projet** | **Guichet 1** | **Guichet 2** | **Guichet 3** |
| --- | --- | --- | --- |
| Caractéristiques  (objets de financement des guichets) | Les infrastructures et équipements collectifs prioritaires des communes et contribuant à l’amélioration de la SAN. | Les projets prioritaires des communes dans le domaine de la sécurité alimentaire et nutritionnelle et les compléments d’équipements des administrations communales | Ce guichet permet de financer les appuis spécifiques liés à l’adaptation aux changements climatiques pour encourager la priorisation et le financement par les communes des mesures d’adaptation plus résilientes aux changements climatiques. |
| Type de projets admissibles | Les investissements liés à l’amélioration de l’accès des populations aux services et aux marchés, soit :   * l’alimentation en eau potable et l’assainissement pour la population et les centres de santé; * les pistes rurales et ouvrages de désenclavement; * l'aménagement des Foyers d’animation et de rééducation nutritionnelle (FARN); * la réhabilitation des centres de formation technique pour le développement d’emploi non agricoles et les équipements liés à la formation; * l’aménagement de marchés pour favoriser les échanges entre les zones de productions et de consommation (guichet 1 ou 2); * les investissements liés à des activités de valorisation des productions/ressources naturelles créatrices d’emplois. | Les infrastructures, équipements et projets des OP et organisations communautaires tels que :   * les magasins multifonctionnels pour le stockage, les équipements de transformation/condition-nement des produits locaux permettant la sécurisation et la valorisation des productions locales; * les actions collectives et individuelles de développement du petit élevage; * les projets générateurs de revenus ciblés sur des GV ne disposant pas de terre cultivable; * les compléments d’équipements pour les administrations communales : solaire, ordinateurs portables, mobilier, moyens de déplacements; * les équipements/projets pour l’intégration des femmes dans la gestion communales et la gestion des activités communautaires; * les projets de protection et de gestion durable des terres; * les équipements de traitement des semences; * les appuis aux activités d’aménagement de bassins versants (HIMO) permettant d’employer des quantités importantes de travailleurs; * les investissements collectifs liés à l’amélioration de l’accès des populations aux services et aux marchés de plus petites dimensions non couverts par le guichet 1. | Le guichet 3 prendrait la forme d’un complément aux guichets 1 ou 2 et serait lié à une évaluation de la performance des communes dans la prise en compte de cette dimension dans leur PCDC.  Les activités qui seraient admissibles à ce guichet sont, entre autres, liés aux coûts supplémentaires que l’adaptation aux changements climatiques engendre, les activités directement liés au développement de la résilience aux changements climatiques, les activités visant des systèmes d’exploitation agricole mieux adaptés aux nouvelles conditions. |
| Identification des projets | L’identification est assurée par les communes appuyées par les équipes de l’UNCDF et les partenaires ONG. | * Les projets sont identifiés par les communes sur la base des priorités des PCDC en lien avec la SAN. * Les projets des organisations communautaires de bases (OCB/OP) sont formulés avec l’appui des partenaires. | * Mécanisme à définir en détail avec un appui spécialisé. |
| Modalités de  sélection des  projets | Les projets proposés par les communes seront discutés et approuvés en session du Comité d’analyse et d’approbation des projets mis en place pour les 3 communes | * Les projets sont sélectionnés par la commune après consultation du CCDC et validés par le conseil communal. * Visa de conformité préalable de l’UTC. | Les projets réalisés au cours de l’année précédente sont évalués sur la base de la grille et des critères d’appréciation établis.  Le résultat sert à attribuer ou non le montant complémentaire alloué l’année suivante. |
| Planification de la mise en œuvre | * La commune assure la maîtrise d'ouvrage avec l'appui des experts du projet et les ingénieurs conseils recrutés pour les projets relevant de ses compétences. * Les autres projets sont gérés par l’UCP en collaboration étroite avec la structure de gestion. | * La commune avec l’appui de ses partenaires suivant les types de projets. * La commune avec l’appui des communautés bénéficiaires (hommes et femmes), y compris les ONG et associations féminines. | * La commune avec l’appui de ses partenaires suivant les types de projets. |
| Responsables de la mise en œuvre | * La commune et son administration pour les projets d’envergure communale. * Les procédures prévues au titre de l’intercommunalité pour les projets couvrant plus d’une commune. | * Les communes (pour les infrastructures relevant de sa compétence) et les organisations communautaires (appuyés par les ONG) pour les microprojets de lutte contre l’insécurité alimentaire. | * Les communes (pour les infrastructures relevant de sa compétence) et les organisations communautaires (appuyés par les ONG) pour les microprojets de lutte contre l’insécurité alimentaire. |
| - Assure les appuis techniques | * Experts de l’UCP, partenaires ONG, ingénieurs conseil recrutés. | * Experts de l’UCP, les partenaires ONG, les ingénieurs conseil recrutés pour suivre la mise en œuvre. | * Experts de l’UCP, les Partenaires ONG, les ingénieurs conseil recrutés |
| - Assure le suivi | * Le CCDC et la coordination du programme au niveau national/MINAGRIE. | * Le CCDC et la coordination du programme au niveau national/MINAGRIE et DGDMAD/MDC | * Le CCDC et la coordination du programme au niveau national/MINAGRIE et DGDMAD/MDC. |
| Mécanisme de décaissement | * À préciser avec les partenaires au démarrage. | * À préciser avec les partenaires au démarrage. | * Établissement des conditions minimales. * Établissement des critères de performance. * Mesures de performance. * Établissement du menu d’investissement. |
| Gestion durable, entretien et maintenance des infrastructures et équipements réalisés/réhabilités | * La gestion est assurée par les communes avec l’appui des associations d’usagers (appuyées par des ONG ou prestataires de services pour le renforcement des capacités). * Les dépenses d’entretien/maintenance/fonc-tionnement normal sont inscrites dans les budgets des communes responsables. * Une convention lie la commune et les associations d'usagers impliquées dans la gestion quotidienne des services liés à l’infrastructure. * Des mécanismes de mobilisation de ressources monétaires additionnelles sont identifiés pour garantir l’entretien des infrastructures nouvelles /réhabilitées. | * Les projets/infrastructures sont inscrits dans les budgets des groupements des communes. * Les microprojets de développement communautaires retenus font l’objet d’une convention de financement entre la commune et les OCB/OP et l’unité de gestion et de coordination du projet suivant leur nature. * La gestion quotidienne et l’entretien des infrastructures sont assurés par les OCB/OP auxquelles ont est confié la gestion sur la base de frais/redevance payées par les exploitants/usa-gers (cas des projets productifs). * Les ONG assurent l’animation des populations au démarrage, appuient le montage des projets, la préparation des dossiers techniques et appuient l’organisation des bénéficiaires pour la gestion durable de l’exploitation. * Dans le cas de projet plus complexes, les coûts de l’encadrement des bénéficiaires pourront être inclus dans les coûts de chaque projet lorsque les ONG ne sont pas en mesure de les assurer à l’intérieur de leur enveloppe. | * Modalités du guichet 1 ou 2 |
| Contrepartie des communes et des populations |  | * À déterminer au démarrage en consultation avec les partenaires et en harmonie avec les autres intervenants dans le secteur du développement local. |  |
| **Enveloppes par guichet** | **Total guichet 1 : 1,150 M** | **Total guichet 2 : 0,750 M** | **Total guichet 3 : 0,750 M** |
| **Enveloppe total FDL** |  | **2,650 M** |  |

**Annexe 4**

**Synthèse de quelques indicateurs socioéconomiques du Burundi**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Indicateur** | **Année** | **Valeur** |
| PIB courant au prix du marché (en milliard de FBU) | 2011 | 2.4milliards $EU |
| Taux de croissance du PIB réel (en %) | 2001  2012 | 4,2 %  4,5 % |
| Population (en millions d’habitants) | 2008 | 8 053 574 |
| Taux de croissance de la population (en %) | 2008 | 2,4 % |
| Espérance de vie à la naissance (en années) | 2008 | 49,6 |
| Incidence de la pauvreté monétaire (en %) |  |  |
| Prévalence du VIH/SIDA chez les adultes (%) | 2010 | 1,4 % |
| Ménages ayant accès à l’eau potable (en %)   * En milieu urbain(%) * En milieu rural (%) | 2008  2008 | 83 %  71 % |
| Proportion de malnutrition chronique chez les enfants de moins de 5 ans (en %) | 2010 | 58 |
| Taux de mortalité infantile (pour 1.000 naissances vivantes) | 2010 | 88 |
| Taux de mortalité maternelle (pour 100.000 naissances vivantes) | 2010/2011 | 142 |
| Taux brut de scolarisation (TBS) dans le primaire (en %) | 2010/2011 | 102 % |
| Parité filles/garçon au primaire (en %) | 2011 | 76 % |
| Parité fille/Garçons au secondaire (en %) | 2011 | 26,7 |
| Taux brut de scolarisation au secondaire | 2010 | 77,6 |
| Taux d’alphabétisation des adultes (en %)   * Femmes (en %) * Hommes (en %) | 2012  2012 | 57 %  69 % |

**Caractéristiques des communes cibles du programme   
de sécurité alimentaire FBSA**

| **Indicateurs** | **Cendajuru**  **(Cankuzo)** | **Gisuru**  **(Ruyigi)** | **Kinyinya**  **(Ruyigi)** |
| --- | --- | --- | --- |
| Population  - Récencese.2008 actualisé | 30 693 | 96 144 | 52 904 |
| - Estimation Commune | 37 994 | 113 085 | 63 225 |
| Nombre de ménages actuels | 8 652 | 23 244 |  |
| Superficie | 183,6 km | 535,2 km | 267,3km |
| Nb de zones adm/collines | 3/17 | 3/43 | 2/18 |
| Nb employé (commune)  - Chef lieu | 6 +Admicom | 6+Admicom | 6+Admicom |
| - Dans les zones adm. | 3 | 3 | 3 |
| Conseil communal  - nb membre et nb femme | 15/5 | 15/5 | 15/5 |
| CCDC  - nb membres / femmes | 18/6 | 18/5 | 18/4 |
| Bureaux et équipement  - Bureaux communaux | État :  - Capacité insuffisante des locaux et mobiliser insuffisant | Les bureaux répondent aux besoins et sont sommairement meublés | Les bureaux répondent aux besoins et sont sommairement meublés |
| - Bureaux de zone | Aucun bureau de zone | Aucun bureau de zone | Aucun bureau de zone |
| - Électricité  - Rattachement réseau | Non | Non | Non |
| - Énergie solaire | Petite installation solaire sommaire insuffisante pour les besoins | Petite installation solaire sommaire insuffisante pour les besoins | Petite installation solaire sommaire insuffisante pour les besoins/En panne |
| - Mobilier de bureau | Équipé partiellement | Equipé partiellement mais la salle de réunion à équiper totalement | Equipé partiellement |
| - Ordinateurs | Aucun sauf un personnel de l’Admicom | 3 non fonctionnel | 1 non fonctionnel |
| Recettes/Budget | 3 dernières années :  2009 :36.428020 FBU  2010 : 31.573.580 FBU  2011 :38.949.850 FBU | 3 dernières années :  2009 :58.740.200 FBU  2010 :59.12O.000 FBU  2011 :65.456.000 FBU | 3 dernières années :  2009 :44.726.300 FBU  2010 :74.199.360 FBU  2011 :74.000.120 FBU |
| Recettes par habitant (2011) | 1025FBU | 578FBU | 1170FBU |
| Investissements des communes Sur les fonds propres dans la mise en œuvre des PCDC | Contribution de 2%  Et 3% par la population  FONIC : 2.000.000FBU | Contribution de 2%  Et 3% par la population  FONIC : 2000.000FBU | Contribution de 2%  Et 3% par la population  FONIC : 2.000.000 FBU |
| Niveau max. des marchés publics déjà réalisés | 150.000.000FBU | 124.000.000FBU | 400.000.000FBU |
| Plan de Développement quinquennal | élaboré/approuvé : 2009  Prochaine actualisation : 2013 | élaboré/approuvé : 2009  Prochaine actualisation : 2013 | élaboré/approuvé : 2009  Prochaine actualisation : 2013 |
| STD présents commune | Nb et spécialités (pour AGR) : 4  - Agronome communal  - Inspecteur communal des forets  - Vétérinaire communal  - Technicien du GR | Nb et spécialités (pour AGR) :4  - Agronome communal  - Inspecteur communal des forets  - Vétérinaire communal  - Technicien du GR | Nb et spécialités (pour AGR) :4  - Agronome communal  - Inspecteur communal des forets  - Vétérinaire communal  - Technicien du GR |
| Besoins de renforcement de capacités exprimés | - Notions d’informatique  - Le leadership local  - La planification participative  - Formation sur les manuels de procédures administratives et financières | - Notions d’informatique  - La protection de l’environnement  - Les procédures de passation des marchés publics  - Formation sur les manuels de procédures administratives et financières | - Notions d’informatique  - Les procédures de passation des marchés publics  - La planification participative  - Formation sur les manuels de procédures administratives et financières  - La conception des projets |

**5.1 Budget détaillé de la composante (par résultat 2013-2018) Annexe 5**







**5.2 Budget détaillé de la composante (par année 2013-2018)**







1. Avec l’appui de la coopération germanique notamment. [↑](#footnote-ref-1)
2. Cette contribution est constituée de fonds propres de l’UNCDF et de fonds mobilisés auprès de ses partenaires pour l’atteinte des objectifs de la composante. [↑](#footnote-ref-2)
3. Mandaté par le FBSA [↑](#footnote-ref-3)
4. No 1-016 du 20 avril 2005 [↑](#footnote-ref-4)
5. Similaire au FDL du Projet d’appui à la reconstruction et au développement communal dans la province de Rutana [↑](#footnote-ref-5)
6. Guichet type des projets de développement local de l'UNCDF [↑](#footnote-ref-6)
7. Une formule plus complexe pourrait être étudiée pour tenir compte de la superficie et du niveau de pauvreté de la population. [↑](#footnote-ref-7)
8. , LoCAL *(Local Climate Adaptive Living facility)* est une facilité que l’UNCDF a mis en place pour favoriser les investissements dans la résilience au changement climatique au niveau local. [↑](#footnote-ref-8)
9. Référence aux sous-résultats du cadre logique global de programme. [↑](#footnote-ref-9)
10. Si le SAFIC permet d’accroître significativement la mobilisation des ressources financières communales, il pourra être conduit dans les trois communes (mais pas au cours de la période de démarrage); les résultats obtenus seront partagés avec les partenaires et l’opportunité de compléter le guide existant sera analysée. [↑](#footnote-ref-10)
11. Le document est prêt à être diffusé. Il a été développé avec l’appui technique et financier de la Coopération belge [↑](#footnote-ref-11)
12. Avec l'appui de la Coopération technique allemande [↑](#footnote-ref-12)
13. La contrepartie habituellement assurée par la commune (2 %) et par les populations (3 % en nature) pourrait être remplacée par le versement d’une part importante de la redevance de la première année avant le démarrage des travaux et par un engagement ferme (formule de contrôle à définir) de la part de la commune à budgétiser les coûts de l’entretien par la suite sous peine de réduire significativement le FDL disponible. [↑](#footnote-ref-13)
14. Formalisés dans les ententes/conventions annuelles de financement signées entre l'UCP et chaque commune. [↑](#footnote-ref-14)
15. Comme les projets financés par l’administration centrale et les PTF. [↑](#footnote-ref-15)
16. En raison de l'enveloppe limitée. Le FDL global, tous guichets confondus, représente environ 4,00 € par personne et par année pour 3 ans. La population des communes étant très variable entre les communes, les FDL/communes oscilleront entre 37 000 et 140 000 € par commune. En raison des besoins importants de mise à niveau d’infrastructures de services dans certaines communes (notamment pour l’eau et les pistes), le guichet « 1 » permet, en fonctionnant sur la base de projet, d’orienter les financements vers les besoins identifiés notamment avec les partenaires ONG. [↑](#footnote-ref-16)
17. Un seul comité pour les trois communes [↑](#footnote-ref-17)
18. L’annexe 3 au présent document (DTF UNCDF) propose le cadrage détaillé des investissements admissibles et des modalités de gestion des guichets du FDL. [↑](#footnote-ref-18)
19. Le budget détaillé est présenté en annexe 5 [↑](#footnote-ref-19)
20. Cette contribution est constituée de fonds propres de l’UNCDF et de fonds mobilisés auprès de ses partenaires pour l’atteinte des objectifs de la composante. [↑](#footnote-ref-20)
21. Les synergies et complémentarités avec les ONG sont possibles par des investissements financés sur le Fonds de Développement Local à travers ses 3 guichets (G1, G2, G3) (voir l'Annexe 3 pour le détail des activités admissibles). Ces investissements se feront à travers des activités qui auront été intégrées dans les PCDC, planifiées par les communes et appuyées par les acteurs en présence pour leur mise en œuvre. [↑](#footnote-ref-21)
22. Financement à travers la composante renforcement des capacités. [↑](#footnote-ref-22)
23. Stratégie agricole nationale 2008-2015 & Plan d'actions 2009-2001 [↑](#footnote-ref-23)
24. Comprehensive Food Security & Vulnerability analysis. PAM, Décembre 2008. [↑](#footnote-ref-24)
25. Stratégie Agricole Nationale 2008-2015 [↑](#footnote-ref-25)
26. Déterminants de l’insécurité alimentaire dans huit communes de la région naturelle du Moso, Vol. 1&2. *SHER* Ingénieurs-Conseils sa. Mai 2012 [↑](#footnote-ref-26)
27. Ce programme permet de définir et tester un système de planification au bénéfice des femmes, et sa traduction dans les budgets communaux, afin de réaliser des investissements correspondant aux besoins des femmes et des autres groupes vulnérables. [↑](#footnote-ref-27)